

**JOURNAUX**  
**DE**  
**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**DU**  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**

le 24 octobre 2014,  
du 3 au 19 décembre 2014,  
du 10 au 20 février 2015,  
du 10 mars au 10 avril 2015,  
du 21 avril au 15 mai 2015,  
du 26 mai au 5 juin 2015

**Première session de la 58<sup>e</sup> législature**



**Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

**2014-2015**

 Le papier utilisé pour la présente publication satisfait à la norme *American National Standard for Information Sciences—Permanence of Paper for Printed Library Materials*, ANSI Z39.48-1984.

**Représentation à l'Assemblée législative**  
**Première session de la 58<sup>e</sup> législature**  
**Président : l'hon. Christopher Collins**

<b>Circonscription</b>	<b>Député/Députée</b>	<b>Résidence</b>
Albert	Brian Keirstead	Lower Coverdale
Baie-de-Miramichi—Neguac	Lisa Harris	Miramichi
Baie-de-Shediac—Dieppe	L'hon. Brian Gallant	Dieppe
Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore	L'hon. Denis Landry	Trudel
Bathurst-Ouest—Beresford	L'hon. Brian Kenny	Bathurst
Campbellton-Dalhousie	L'hon. Donald Arsenault	Campbellton
Caraquet	Hédard Albert	Saint-Simon
Carleton	Steward Fairgrieve**	Riceville
Carleton-Victoria	Andrew Harvey	Florenceville-Bristol
Carleton-York	Carl Urquhart	Upper Kingsclear
Charlotte-Campobello	John B. Ames	St. Stephen
Dieppe	L'hon. Roger Melanson	Dieppe
Edmundston—Madawaska-Centre	Madeleine Dubé	Edmundston
Fredericton-Grand Lake	Pam Lynch	Fredericton
Fredericton-Nord	L'hon. Stephen Horsman	Fredericton
Fredericton-Ouest—Hanwell	Brian Macdonald	Fredericton
Fredericton-Sud	David Coon	Fredericton
Fredericton-York	Kirk MacDonald	Stanley
Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest	L'hon. Rick Doucet	St. George
Gagetown-Petitcodiac	Ross Wetmore	Gagetown
Hampton	Gary Crossman	Hampton
Kent-Nord	Bertrand LeBlanc	Rogersville
Kent-Sud	Benoît Bourque	Bouctouche
Kings-Centre	William (Bill) Oliver	Kiersteadville
Madawaska-Les-Lacs—Edmundston	L'hon. Francine Landry	Edmundston
Memramcook-Tantramar	Bernard LeBlanc	Memramcook
Miramichi	L'hon. Bill Fraser	Miramichi
Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin	Jake Stewart	Blackville
Moncton-Centre	L'hon. Christopher Collins	Moncton
Moncton-Est	Monique A. LeBlanc	Moncton
Moncton-Nord-Ouest	Ernie Steeves	Upper Coverdale
Moncton-Sud	L'hon. Cathy Rogers	Moncton
Moncton-Sud-Ouest	Sherry Wilson	Salisbury
New Maryland-Sunbury	Jeff Carr	Geary
Oromocto-Lincoln	Jody Carr	Burton
Portland-Simonds	Trevor A. Holder	Saint John
Quispamsis	Blaine Higgs	Quispamsis
Restigouche-Chaleur	Daniel Guitard	Pointe-Verte
Restigouche-Ouest	Gilles LePage	Balmoral
Riverview	R. Bruce Fitch	Riverview
Rothsay	Hugh Flemming, c.r.	Rothsay
Saint John-Est	Glen Savoie*	Garnett Settlement
Saint John Harbour	L'hon. Ed Doherty	Saint John
Saint John Lancaster	Dorothy Shephard	Saint John
Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé	L'hon. Victor Boudreau	Shediac
Shippagan-Lamèque-Miscou	Wilfred Roussel	Le Goulet
Sussex-Fundy-St. Martins	Bruce Northrup	Wards Creek
Tracadie-Sheila	L'hon. Serge Rousselle, c.r.	Tracadie-Sheila
Victoria-La-Vallée	Chuck Chiasson	Grand-Sault

**Fonctionnaires de l'Assemblée**

**Donald Forestell, greffier**

**Shayne Davies, greffier adjoint**

**Daniel Bussièrès, sergent d'armes**

**Rose Campbell, greffière adjointe**

\* Élection partielle du 17 novembre 2014. Succède à Gary Keating, qui a démissionné le 14 octobre 2014.

\*\* Élection partielle du 5 octobre 2015. Succède à David Alward, qui a démissionné le 22 mai 2015.



**JOURNAUX**  
**DE**  
**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**DU**  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**

---

---

**PREMIÈRE SESSION DE LA**  
**58<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2014-2015**

---

---

**L'HON. JOCELYNE ROY VIENNEAU,**  
**LIEUTENANTE-GOUVERNEURE**

---

---

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le vendredi 24 octobre 2014

**PROCLAMATION**

*ATTENDU QUE la quatrième session de la cinquante-septième Assemblée législative de la province a été dissoute le 21 août 2014,*

*ET ATTENDU QUE j'ai cru bon de convoquer la première session de la cinquante-huitième Assemblée législative de la province, je prends par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 24 octobre 2014 à quatorze heures.*



*Fait sous mon seing et le grand sceau de la Province à Fredericton le 15 octobre de l'an deux mille quatorze et en la soixante-troisième année du règne de Sa Majesté.*

**PAR ORDRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR**

*Le procureur général,  
Serge Rousselle, c.r.*

*Le lieutenant-gouverneur,  
Graydon Nicholas*

La première session de la 58<sup>e</sup> législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires inscrits au rôle remis au greffier de la Chambre par le directeur général des élections, ayant déjà été assermentés, prennent place à la Chambre.

---

Le greffier de l'Assemblée législative s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous informer qu'elle ne juge pas à propos de faire connaître, avant qu'une personne soit dûment choisie pour assumer la présidence, les motifs qui l'ont portée à convoquer l'Assemblée législative.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que vous, membres de l'Assemblée législative, procédiez sur-le-champ au choix d'une personne digne et convenable pour assumer la présidence et la proposiez ensuite à l'approbation de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée.

La Chambre procède à l'élection à la présidence conformément à l'article 11 du Règlement.

Le greffier informe la Chambre de la liste des parlementaires éligibles au premier tour de scrutin, que voici :

COLLINS, Chris  
FLEMMING, Hugh

Conformément à l'alinéa 11(8)e) du Règlement, le greffier invite les parlementaires à voter.

Le greffier informe la Chambre que, les parlementaires ayant voté conformément au Règlement, les greffiers parlementaires vont maintenant se retirer de la Chambre et procéder au dépouillement du scrutin. Avant de suspendre la séance, le greffier signale que, après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des parlementaires à la Chambre retentira pendant au plus cinq minutes.

La séance est suspendue à 14 h 19 pour le dépouillement du scrutin.

La séance reprend à 14 h 31.

Conformément à l'alinéa 11(8)g) du Règlement, le greffier annonce que Chris Collins, député de la circonscription électorale de Moncton-Centre, est dûment élu président de la Chambre.

L'hon. M. Gallant, premier ministre, et M. Fitch, chef de l'opposition officielle, escortent M. Collins à l'estrade, où, debout sur le dernier degré, ce dernier s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je vais commencer par prononcer les paroles traditionnelles que la personne élue à la présidence récite après son élection.

J'ai le plaisir aujourd'hui de remercier sincèrement et humblement la Chambre du grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en me choisissant pour assumer la présidence.

Ayant conscience de mon manque relatif d'expérience en procédure parlementaire, j'aurais hésité avant d'accepter une charge comportant une si lourde responsabilité, n'eût été l'assurance de pouvoir en tout temps compter sur la courtoisie, la patience et la bienveillance de chaque parlementaire.

Je vous remercie de nouveau et me soumetts maintenant à la Chambre.

Sur une note personnelle, je veux remercier ma femme, Lisette Richard, d'être avec moi aujourd'hui alors que j'assume mes nouvelles fonctions au service des gens du Nouveau-Brunswick. Depuis que je suis actif en politique, en tant que candidat aux élections provinciales de 2003, en tant que membre élu du conseil municipal de Moncton en 2004 et en tant que député élu de Moncton-Est en 2007, elle demeure ma boussole, m'offrant un soutien et un encouragement indéfectibles.

Je remercie les gens de la circonscription de Moncton-Centre de m'avoir accordé, le 22 septembre, l'honneur de les représenter à la Chambre. Je remercie aussi les gens de l'ancienne circonscription de Moncton-Est de la confiance qu'ils m'ont accordée.

Je sais que les parlementaires se joignent à moi pour remercier mon prédécesseur, Dale Graham, d'avoir présidé les délibérations de la Chambre au cours de la législature précédente.

Je remercie le greffier, les greffiers adjoints, le sergent d'armes et tous les membres du personnel, qui assurent le bon déroulement des travaux de l'Assemblée législative. Je compterai certainement sur eux pour du soutien et des conseils.

Je remercie les parlementaires de m'avoir confié la fonction de maintenir le décorum et l'ordre à la Chambre lorsque nous débattons des questions et des préoccupations qui sont des priorités pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui, à l'heure où j'assume mes nouvelles fonctions à la Chambre, j'invite les parlementaires à tenir compte des attentes des gens de cette magnifique province, qui ont accordé à chacun et chacune d'entre nous l'honneur de les représenter à la Chambre.

À plus d'une occasion, en faisant du porte-à-porte pendant la récente campagne électorale provinciale, j'ai entendu dire qu'il était temps de rétablir l'honneur et l'intégrité qui accompagnent le privilège conféré aux députés élus à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Les gens s'attendent à ce que soit élevé le débat et méritent qu'il le soit. Il nous convient donc, à titre de représentants élus, de satisfaire leurs attentes en respectant le décorum et les usages, car ils sont en droit de l'exiger. Mesdames et Messieurs les parlementaires, le tout repose sur la conduite que nous adoptons ici même, à la Chambre où nous sommes rassemblés aujourd'hui.

En tant que votre président, j'appellerai au respect des règles de la Chambre, non pas parce qu'elles nous sont imposées, mais parce que nous avons convenu en tant que parlementaires de tenir nos délibérations dans l'observation de ces règles.

En tant que président, je demande aux parlementaires d'assurer à la Chambre le décorum, la dignité et le respect que réclament les gens du Nouveau-Brunswick.

La charge de président exige l'équité, la fermeté et la constance. Je ferai mon possible pour rendre des décisions justes et impartiales, tout en respectant le rôle essentiel de chaque parlementaire.

Merci.

Sur ce, M. Collins monte au fauteuil, et la masse est placée sur le bureau de la Chambre.

---

S.H. la lieutenant-gouverneure fait son entrée à la Chambre et prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Votre Honneur ayant fait connaître son désir à la Chambre, celle-ci est passée au choix d'une personne pour assumer la présidence. Elle a choisi de m'élire à cette charge importante et honorable et me propose maintenant à l'approbation de Votre Honneur.

Le greffier de la Chambre dit ce qui suit :

Monsieur le président, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous dire qu'elle est pleinement consciente de votre ardeur pour le service public et de votre compétence à assumer les fonctions de la charge à laquelle l'Assemblée législative a choisi de vous élire et qu'elle approuve volontiers le choix de cette dernière et vous confirme à la présidence.

---

Le président dit ce qui suit à Son Honneur :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Comme il a plu à Votre Honneur d'approuver l'Assemblée dans son choix de m'élire à la présidence, il est maintenant de mon devoir de réclamer en son nom la reconnaissance de tous ses droits et privilèges, anciens et traditionnels, notamment l'inviolabilité parlementaire, la liberté de parole dans les débats et l'accès auprès de la personne de Votre Honneur lorsque l'Assemblée le juge nécessaire pour le service public, et de vous demander d'interpréter de la manière la plus favorable ses délibérations. En mon propre nom, je dois demander que toute erreur de ma part ne soit pas imputée à l'Assemblée.

Le greffier de la Chambre répond ainsi qu'il suit :

Monsieur le président, Son Honneur a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de l'Assemblée envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doute nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence et lui accorde volontiers et de plein gré et saura lui reconnaître tous les privilèges qui lui sont accordés et reconnus d'ordinaire.

Pour ce qui est de vous-même, Monsieur le président, bien qu'elle soit consciente du fait que vous n'avez pas besoin d'une telle assurance, Son Honneur interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

---

Il plaît à S.H. la lieutenant-gouverneure de faire la déclaration suivante :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, il s'agit de jours historiques au Nouveau-Brunswick, car vous et moi assumons de nouveaux rôles au service des gens de la province.

Au nom de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, cela me fait plaisir d'offrir mes remerciements et mon espoir de réussite pour le travail que vous commencez en tant que membres éminents de cette Assemblée

législative. Je tiens à vous informer que mon gouvernement n'est pas disposé à ouvrir une session législative à ce stade-ci mais qu'il ira de l'avant bientôt.

Le moment venu, je vous demande de garder en mémoire que, bien qu'adversaires, vous n'êtes pas des ennemis. Que vos travaux ici soient empreints de courtoisie et d'amabilité et conduits dans l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick.

J'espère que la divine Providence vous guidera dans toutes vos délibérations.

Le greffier de l'Assemblée législative communique à la Chambre le message suivant de S.H. la lieutenant-gouverneure :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous informer qu'il lui plaît de requérir la présence des parlementaires auprès de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée le mercredi 3 décembre 2014 à 15 h ; Son Honneur ouvrira alors officiellement la première session de la 58<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick.

---

Son Honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée reprend la présidence de séance.

---

La séance est levée à 14 h 52.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

**Rapports annuels**

FacilicorpNB, 2013-2014	(30 juillet 2014) ;
Réseau de santé Vitalité, 2013-2014	(18 août 2014) ;
Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 2012-2013	(26 août 2014) ;
Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, 2013-2014	(28 août 2014) ;
Recycle NB, 2013	(22 septembre 2014) ;
Commission de l'énergie et des services publics, 2013-2014	(29 septembre 2014) ;
Société de gestion des placements, 2013-2014	(30 septembre 2014) ;
Commission des services financiers et des services aux consommateurs, 2013-2014	(2 octobre 2014) ;

---

Commission du travail et de l'emploi, 2013-2014	(14 octobre 2014) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2012-2013	(14 octobre 2014) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2013-2014	(14 octobre 2014) ;
Ambulance Nouveau-Brunswick, 2013-2014	(21 octobre 2014) ;
Agence de gestion des véhicules, 2013-2014	(23 octobre 2014) ;

**Autres documents**

<i>Présentation du rapport sur les droits en prévision de la révision des redevances sur le bois de la couronne perçues conformément au Règlement du Nouveau-Brunswick 86-160 pris en vertu de la Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>	(30 juillet 2014) ;
<i>Rapport de l'Ombudsman portant sur la gestion du Programme provincial de la classification des eaux par le Ministère de l'Environnement</i>	(15 août 2014) ;
<i>Conformément à la Loi sur la protection des contribuables, déclaration de David Alward, chef du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick, relativement à la proposition d'une loi habilitante visant le prélèvement d'un droit de marketing régional intitulé Fonds de promotion du tourisme (FPT)</i>	(8 septembre 2014) ;
<i>Document sur les droits relatifs à la garde d'un chien en fourrière et aux permis pluriannuels pour chien en application de la Loi sur les droits à percevoir (Règlement provincial sur les chiens, Loi sur les municipalités)</i>	(26 septembre 2014).

Jour de séance 2

le mercredi 3 décembre 2014

11 h

Prière.

La première session de la 58<sup>e</sup> législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément au message de S.H. la lieutenant-gouverneure communiqué à la Chambre le 24 octobre 2014, puis le 10 novembre 2014, et en conséquence de la proclamation lancée le 15 octobre 2014, S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et gens du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la première session de la 58<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick sont peut-être déçus de l'état de notre économie, découragés en raison des déplorables statistiques sur le chômage ou frustrés devant les difficultés qu'ils doivent surmonter pour bâtir une vie dans notre province pour eux-mêmes et leur famille.

Toutefois, les gens du Nouveau-Brunswick croient énormément en ce que nous pouvons réaliser ensemble. Ils croient que, si notre province est bien gouvernée, elle peut assurer à l'ensemble de notre population une qualité de vie sans pareil.

Au cours des mois et des années à venir, votre gouvernement travaillera sans relâche à faire progresser le Nouveau-Brunswick.

Un plan détaillé a été instauré pour atteindre l'objectif. En fait, des mesures ont déjà été prises dans le cadre du plan. Le plan vise avant tout à augmenter le nombre de personnes du Nouveau-Brunswick qui occupent un emploi.

Au nom de l'Assemblée, je souhaite la bienvenue à l'hon. Brian Gallant à l'occasion de sa première session à titre de premier ministre du Nouveau-Brunswick. Je souhaite aussi la bienvenue aux députés nouvellement élus et bon succès à toutes les personnes qui assumeront de nouveaux rôles au cours de la session. J'offre également mes meilleurs voeux et mes remerciements aux députés sortants.

Je profite aussi de l'occasion pour exprimer remerciements et gratitude à l'ancien premier ministre David Alward pour ses années de service dévoué à sa province. M. Alward a fidèlement servi les gens de Woodstock et de la

province au cours des 15 dernières années. Nous lui en sommes reconnaissants.

Votre gouvernement remercie l'ancien lieutenant-gouverneur, l'hon. Graydon Nicholas, de son travail exemplaire et de son dévouement. Son travail visant à promouvoir l'importance des aînés, de l'apprentissage continu et de la diversité de notre province restera, par sa portée, gravé en mémoire et aidera à façonner l'avenir des générations futures. Son mandat à titre de premier autochtone choisi pour représenter la reine dans la province est d'une importance historique, sociale et culturelle pour le Nouveau-Brunswick.

### **Hommages**

En octobre, nos pensées se sont tournées vers les gens d'Ottawa, les parlementaires, les membres du personnel sur la Colline du Parlement et leurs familles à la suite d'une attaque éhontée dans notre capitale nationale. Ensemble, en tant que pays, nous avons pleuré la perte d'encore un autre membre exemplaire de notre famille des Forces armées canadiennes. Notre peine a cependant été atténuée par les sentiments de gratitude et de fierté qui nous ont envahis en apprenant la pleine portée des gestes héroïques accomplis par les services de sécurité de la Chambre des communes. En particulier, le sergent d'armes Kevin Vickers, originaire de Miramichi, mérite nos louanges et notre admiration pour sa présence d'esprit et l'extrême courage dont il a fait montre dans l'exercice de son autorité. Son intervention opportune aura vraisemblablement empêché que soient commis d'autres actes de violence.

Je profite aussi avec plaisir de l'occasion qui m'est donnée pour rendre hommage aux personnes du Nouveau-Brunswick mentionnées plus loin, dont la contribution à l'avancement de notre province au cours de la dernière année a été appréciable.

En 2008, des collectivités au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Maine ont entamé leur travail collectif en préparation de la tenue du Congrès mondial acadien. Encore une fois en 2014, grâce aux efforts d'un grand nombre de bénévoles, la fierté, le dynamisme et la vigueur de la culture acadienne ont été célébrés et partagés avec des milliers de visiteurs.

En cette Journée internationale des personnes handicapées, proclamée par les Nations Unies, nous saluons le travail qui se fait chaque jour dans notre province pour supprimer des obstacles, favoriser l'inclusion et augmenter la participation, tout cela dans l'intérêt des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement est fier de travailler en collaboration avec le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées et d'autres parties prenantes dévouées à l'atteinte de tels objectifs.

Roger Augustine, Wayne Curtis, Lorraine Diotte, Roxanne Fairweather, Ivan Hicks, Himanshu Kumar Mukherjee, Guy A. Richard, Cheryl Robertson, Claude Snow et Roch Voisine ont été élevés à l'Ordre du Nouveau-Brunswick.

Sur la scène nationale, l'Ordre du Canada a accueilli cette année : Rina Arseneault, de Fredericton; Salem Masry, de Fredericton; Lucinda Flemer, de Saint Andrews; James D. Irving, de Saint John; Fawn Wilson White, de Saint John; Allison McCain, de Florenceville; Dennis Cochrane, de Moncton; Aurel Schofield, de Dieppe.

Au cours de la dernière année, S.E. le gouverneur général a décerné à un certain nombre de militaires du Nouveau-Brunswick des décorations de la vaillance militaire et des décorations pour service méritoire.

La Croix du service méritoire a été décernée à l'adjudant Joseph Claude Camille Pelletier, d'Edmundston, et la Médaille du service méritoire a été présentée au brigadier-général Todd Nelson Balfe, de Miramichi, au premier maître de 1<sup>re</sup> classe Robert Lee Brown, de Sackville, et au capitaine de vaisseau Ronald Gerald Pumphrey, de Bath.

De plus, l'adjudant-maître Rock Boucher, l'adjudant-maître Keith Dobbin, l'adjudant-chef André Moreau et l'adjudant Jody Tower, tous basés à Oromocto, ont été nommés membres de l'Ordre du mérite militaire. Le major Robert MacKay, aussi basé à Oromocto, a été nommé officier de l'Ordre du mérite militaire.

La chef de police de Fredericton, Leanne Jane Fitch, a été nommée membre de l'Ordre du mérite des corps policiers en reconnaissance de son service exemplaire durant sa carrière.

Les membres du Service régional de Codioc de la GRC, les premiers intervenants et les gens de Moncton ont reçu la mention d'honneur du gouverneur général pour services éminents. Cette mention reconnaît le professionnalisme, la collaboration et la solidarité dont ils ont fait preuve durant les événements tragiques du 4 juin 2014, lorsque trois gendarmes de la GRC ont été tués et deux autres blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Son Excellence a aussi décerné à la ville de Moncton et sa périphérie la mention d'honneur du gouverneur général pour l'entraide collective, un hommage spécial rendu à la suite de la tragédie survenue en juin.

La Légion royale canadienne a nommé Gisèle Michaud, d'Edmundston, comme mère décorée de la Croix d'argent de 2014-2015. Son fils, le caporal-chef Charles-Philippe Michaud, a été blessé en 2009 dans l'explosion d'une bombe en bordure de route au cours d'une patrouille à pied près de Kandahar; il a succombé plus tard à ses blessures. Durant la cérémonie du jour du Souvenir, M<sup>me</sup> Michaud a déposé devant le Monument commémoratif de guerre du Canada, à Ottawa, une couronne au nom de toutes les mères du Canada qui ont perdu un enfant au service du pays.

Chantal Thanh Laplante, de Moncton, a reçu le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne » pour son engagement communautaire et son activisme dans le mouvement féministe canadien.

Jennifer Brown, de Saint John, Barbara Phillips, de Grand Bay-Westfield, Ronald Evans, de Fredericton, Robert Thibault, de Moncton, Anne Martin, de Saint-Jacques, et Normand Thériault, de Sainte-Anne-de-Madawaska, ont reçu le Prix du Gouverneur général pour l'entraide.

Le cabinet du lieutenant-gouverneur est heureux de souligner l'excellence dans divers domaines et de rendre hommage aux personnes dans notre province qui s'efforcent de donner le meilleur d'elles-mêmes, non pas à des fins de reconnaissance ou de récompense, mais parce que c'est la chose à faire.

Stantec Architecture a reçu le Prix d'excellence du lieutenant-gouverneur en architecture.

Leanne Delaney et Michel Deschênes ont remporté le prix de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick.

Manley Price est lauréat du Lieutenant Governor's Award for Wild Atlantic Salmon Conservation.

Corinne Gallant a obtenu le Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

Le père Stan Paulin a reçu le Prix Dialogue du lieutenant-gouverneur.

Byron James a remporté le Prix pour l'excellence en administration publique.

Arthur Ward et sa défunte femme, Audrey, ont reçu le Prix du lieutenant-gouverneur soulignant l'excellence des soins aux aînés.

Philip Smith a remporté le Prix de la Fondation Muriel McQueen Fergusson.

Igor Dobrovolskiy, Anne Compton et Anna Torma ont reçu le Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts.

Sur la scène musicale, City Natives, Thom Swift, Suzie LeBlanc, les Hay Babies, Becka DeHaan, le Forward Music Group, Jeff Boudreau et Alan Jeffries ont été honorés à la remise des East Coast Music Awards 2014.

Christine Melanson, de Moncton, s'est vue décerner le Prix Volet Jeunesse Richelieu pour sa pièce *L'Accessible et le Véritable*.

Le Prix d'histoire du Gouverneur général a été octroyé à Dominyka Taylor, de Fredericton. Le prix Bénévole de l'année de l'Association canadienne des lésés cérébraux a été décerné à Cecile Proctor, de Saint John.

En outre, la Croix-Rouge canadienne a décerné le Prix humanitaire 2014, région du Nouveau-Brunswick, à Gary Lawson et le Prix humanitaire jeunesse à Tara Brinston.

Les dirigeants d'entreprises Dwight Fraser, Roxanne Fairweather et Robert Irving ont été intronisés cette année au New Brunswick Business Hall of Fame. Des Médailles de la paix du YMCA ont été présentées au service de Codiac de la GRC, aux Playground Pals de la West Riverview School ainsi qu'aux personnes suivantes : Rick Baker, Jay Jonah, Lesley Smyth, Sorcha Beirne et Andy Scott, à titre posthume. Le YMCA a décerné à Emma Dauphinee le certificat de la paix pour les jeunes.

Le Nouveau-Brunswick, bien qu'une petite province, a une longue tradition remarquable de réalisations sportives. Par leurs réalisations, les personnes suivantes du Nouveau-Brunswick ont continué de contribuer au patrimoine sportif.

Louis Fortin a participé aux épreuves de ski de fond aux Jeux paralympiques d'hiver tenus en 2014 à Sotchi, et Emily Baadsvik a fait partie de l'équipe féminine de bobsleigh à titre de remplaçante aux Jeux olympiques d'hiver. Neuf autres personnes du Nouveau-Brunswick ont participé aux Jeux olympiques à divers titres, notamment en tant qu'entraîneurs, officiels et membres du personnel de mission.

Des athlètes du Nouveau-Brunswick ont participé en juin 2014 aux Jeux olympiques spéciaux d'été du Canada. En tout, 43 athlètes ont remporté 36 médailles dans diverses catégories.

En juillet dernier, des athlètes des quatre coins de la province ont participé aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2014. Les 66 athlètes de l'équipe du Nouveau-Brunswick ont remporté 26 médailles.

Christian Meier, né à Sussex, est un cycliste qui a participé au Tour de France de 2014 et l'un des rares Canadiens à participer à cette course. Catharine Pendrel, de Harvey Station, a remporté une médaille d'or en vélo de montagne féminin aux Jeux du Commonwealth.

Olivia DeMerchant a gagné une médaille d'argent en août à la Coupe du monde féminine de rugby en France, et Christel Robichaud a remporté une médaille d'argent pour l'épreuve du disque aux Jeux mondiaux juniors de l'International Wheelchair and Amputee Sports Federation.

Plus récemment, Robert Kierstead a obtenu le Prix Geoff Gowan 2014 pour l'ensemble de sa contribution au perfectionnement des entraîneurs.

### **Condoléances**

Au cours de l'année écoulée, nous avons perdu des héros, des bâtisseurs communautaires et des dirigeants d'entreprises dont le legs continuera de marquer notre province et notre mode de vie.

Nous prenons un instant pour honorer la mémoire des gendarmes de la GRC Fabrice Georges Gevaudan, David Joseph Ross et Douglas James Larche, qui ont tragiquement perdu la vie en protégeant leur collectivité et leur pays.

Nous rendons aussi hommage au caporal Nathan Cirillo et à l'adjudant Patrice Vincent, qui ont aussi perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Nous nous souvenons du travailleur paramédical William Mallock et du pilote Klaus Sonnenberg.

Nous célébrons la vie de David Kelly, conseiller municipal de Fredericton, président du programme Bon départ de Canadian Tire et vice-président de Jobs Unlimited, à Fredericton.

Nous nous souvenons de Reuben Cohen et de Purdy Crawford, hommes d'affaires, avocats et mécènes. Nous rendons aussi hommage aux artistes Fred Ross et Molly Lamb Bobak.

Nous célébrons la vie de Peter Wolters, directeur des finances et des ressources humaines à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Nous nous souvenons aussi de Dorothy Lockhart, notre première ambassadrice aînée de bonne volonté, de la naturaliste Mary Majka et de Flora Thibodeau, qui était, à l'âge de 112 ans, la doyenne du Canada.

Nous célébrons la vie d'Edmond Blanchard, ancien député provincial, ministre et juge. Nous nous souvenons également de Jim Flaherty, ancien ministre fédéral des Finances, dont la mère est née à Campbellton et le père venait de Loggieville.

### **Priorité aux emplois**

Votre gouvernement a un plan pour faire progresser le Nouveau-Brunswick : un plan qui vise la création des conditions propices à la croissance de l'emploi, l'atteinte de l'équilibre budgétaire et le retour au travail de nos familles et de nos collectivités.

Votre gouvernement a comme priorité absolue la création d'emplois, car l'augmentation du nombre d'emplois se veut l'étape première à la réalisation de nos autres objectifs, c'est-à-dire assainir nos finances et générer les recettes dont nous avons besoin pour améliorer la vie de tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Cependant, l'accroissement des recettes par la création de nouveaux emplois ne saurait suffire. Nous devons aussi maîtriser nos dépenses. Votre gouvernement a un plan bien défini pour arriver à une telle fin.

Depuis les dernières années, le Nouveau-Brunswick est rythmé par un cycle de pertes d'emplois, de déficits et de décroissance démographique. Nous devons entrer dans un nouveau cycle, rempli d'espoir et de promesse, un cycle qui

commence par la création d'emplois et aboutit à une meilleure situation financière et à de meilleurs services pour la population du Nouveau-Brunswick.

L'énorme potentiel de notre province se réalisera une fois que nous aurons délaissé les vieilles approches inefficaces.

Votre gouvernement s'est mis immédiatement au travail, guidé par un plan de création d'emplois qui est ciblé, rationnel, réalisable et équilibré.

#### **Création d'emplois au Nouveau-Brunswick**

Si nous voulons créer davantage d'emplois, nous devons changer notre approche traditionnelle en matière de développement économique. Depuis trop longtemps, notre province laisse la politique et les intérêts de clocher orienter les efforts que nous déployons en vue de créer des emplois. Nous devons plutôt nous laisser guider par les données probantes et les connaissances.

Nous devons mieux comprendre les répercussions à long terme des décisions que prend votre gouvernement au nom des gens du Nouveau-Brunswick. Les plans devraient être établis non pas en considération des prochaines élections, mais en considération de la prochaine génération. Une approche stratégique et coordonnée en matière d'investissements et de création d'emplois permettra d'atteindre l'objectif.

Notre province doit diversifier son économie. Nous devons protéger et renforcer nos secteurs traditionnels et, de surcroît, mettre en valeur de nouveaux secteurs. De telles mesures permettront à notre économie de mieux surmonter les périodes difficiles, elles permettront de profiter des occasions qui se présentent durant les périodes fastes et elles contribueront au renforcement de l'économie en général.

Le tout commencera par l'élaboration d'un nouveau cadre de création d'emplois et de développement économique au Nouveau-Brunswick.

Le Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick, présidé par le premier ministre, assumera la responsabilité de tous les efforts déployés par la province pour créer des emplois. Le nouveau conseil sera tenu d'établir les conditions propices à la croissance de l'emploi au Nouveau-Brunswick. Il sera aussi chargé d'améliorer la coordination des efforts du gouvernement en matière de création d'emplois à l'échelle de la province et d'évaluer les succès et les échecs du gouvernement à cet égard.

Pendant que le Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick supervise la création d'emplois, Opportunités NB sera affairé à exploiter des possibilités et à appuyer la croissance des entreprises dans notre province. La nouvelle société de la Couronne indépendante se distinguera de ses prédécesseurs en adoptant une approche axée sur la clientèle, en cherchant activement à éliminer le cloisonnement et en étant souple, tenue de rendre des comptes et guidée par les données.

Les efforts que votre gouvernement consacre à la création d'emplois ne doivent pas s'arrêter là. Chaque ministère sera appelé à apporter sa contribution. Un nouveau filtre économique aidera à guider les décisions du gouvernement dans tous les ministères. Les politiques ne seront plus mises en oeuvre sans demander d'abord : Quelles répercussions la décision aura-t-elle sur les emplois au Nouveau-Brunswick?

Pour créer des emplois à long terme, nous devons investir dans la population du Nouveau-Brunswick. Il s'agit de combler la pénurie de compétences. À l'heure actuelle, trop de personnes au Nouveau-Brunswick sont sans emploi. Toutefois, l'inverse est aussi vrai. Il y a trop d'emplois pour le nombre de personnes ayant les compétences nécessaires pour les occuper. Nous devons fournir une meilleure formation professionnelle pour les emplois que nous avons aujourd'hui, mais, surtout, nous devons former les gens pour les emplois de demain.

Votre gouvernement est convaincu que, moyennant les bonnes politiques, les jeunes du Nouveau-Brunswick peuvent rester dans la province afin de trouver un bon emploi. Trop d'entre eux ont dû quitter notre province pour trouver des débouchés.

Voilà pourquoi votre gouvernement a institué un nouveau Fonds d'emploi pour les jeunes. À compter de 2015, le fonds permettra chaque année à 1 500 jeunes du Nouveau-Brunswick de profiter de stages et d'acquérir ainsi de l'expérience de travail et de la formation très utiles. Le fonds aidera aussi les entreprises qui veulent embaucher de jeunes travailleurs qualifiés.

L'apprentissage précoce et l'éducation sont les assises grâce auxquelles le Nouveau-Brunswick consolidera sa place dans le monde. En tirant parti de l'énorme potentiel de nos apprenants et en fournissant un meilleur appui à nos éducateurs et à notre personnel enseignant, le Nouveau-Brunswick peut aller de l'avant en tant que province novatrice, ouverte et engagée.

Votre gouvernement commencera à élaborer un plan d'éducation décennal qui s'appuiera sur l'immense succès de mesures récentes comme l'élaboration de la politique d'aménagement linguistique et culturel du secteur francophone. Le nouveau plan d'éducation décennal portera autant sur les premières années d'apprentissage que sur les années ultérieures afin d'établir dans notre système un lien essentiel entre les écoles, les collèges, les universités et les autres programmes de formation. L'élaboration du plan se fera de façon transparente et concertée, et des parties prenantes et des experts en apprentissage précoce et en éducation travailleront ensemble pour dresser une feuille de route qui guidera les progrès durant les 10 prochaines années.

Les compétences essentielles à la réussite de nos élèves — de la littératie en matière de langues à la littératie en matière de disciplines STIM — demeurent les pierres angulaires du système d'éducation public. Votre gouvernement veillera à ce que les élèves puissent obtenir les compétences nécessaires pour réussir dans l'économie du savoir. En accordant la priorité à l'innovation et à

la technologie au moyen d'initiatives comme celle qui fera de la programmation une compétence essentielle, le Nouveau-Brunswick peut tirer parti de ses ressources du savoir.

L'ensemble des mesures précitées s'inscrivent dans le plan de votre gouvernement visant à créer la génération la mieux préparée de l'histoire du Nouveau-Brunswick à occuper un emploi.

Dans le cadre de son programme d'innovation, votre gouvernement s'emploiera à stimuler la croissance de l'entrepreneuriat axé sur l'innovation et à réunir les conditions pour la commercialisation des activités de recherche actuelles et futures dans les universités et les centres de recherche de la province.

Deux des plus importantes transactions de capital de risque dans le domaine des TIC à avoir été réalisées au cours des dernières années au Canada l'ont été ici, au Nouveau-Brunswick ; pourtant, les exportations de notre province en matière de technologies de l'information et de la communication demeurent inférieures à la moyenne nationale. Votre gouvernement reconnaît que le recoupement entre l'innovation et l'économie est riche de possibilités. Voilà pourquoi le premier ministre pilotera lui-même le dossier de l'innovation pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement reconnaît que nos secteurs de l'énergie et des ressources naturelles sont des moteurs économiques de la province. En fait, le Nouveau-Brunswick est la province la plus tributaire des exportations du Canada, ce qui est attribuable en grande partie à nos secteurs de l'énergie et des ressources naturelles.

Le paysage énergétique évolue rapidement dans le monde et en Amérique du Nord. Votre gouvernement ne veut pas se borner à affecter toutes nos ressources à une même activité. Les possibilités de diversification des activités en matière d'énergie et de ressources naturelles doivent être activement explorées.

Voilà pourquoi votre gouvernement appuie l'exploitation rationnelle des débouchés qui s'offrent à nous dans les domaines de l'énergie et des ressources naturelles.

Votre gouvernement fournira un soutien continu à la mise en valeur du projet d'Oléoduc Énergie Est et à la maximisation des perspectives économiques qui en découlent.

Votre gouvernement fournira un soutien continu au projet de construction d'un terminal d'exportation pétrolière à Saint John.

Votre gouvernement fournira un soutien continu à la conversion éventuelle en installation d'exportation du terminal de Canaport LNG à Saint John. Votre

premier ministre s'est récemment rendu en Alberta et au Texas pour explorer les possibilités offertes.

Enfin, votre gouvernement fournira un soutien continu à la mise en valeur des débouchés et des projets dans le domaine minier, tels que le projet Sisson de mine de tungstène proposé au centre du Nouveau-Brunswick, le projet d'agrandissement de la mine de potasse Picadilly de PCS, dans la région de Sussex, ainsi que le redémarrage de la mine de plomb et de zinc Trevali, à Caribou.

Les retombées économiques des projets en question sont d'envergure. Les emplois créés permettront à un plus grand nombre de familles néo-brunswickoises de vivre confortablement et de participer pleinement à notre économie. Les recettes que le gouvernement tirera de ces projets aideront aussi à redresser notre situation financière.

Toutefois, votre gouvernement reconnaît qu'il doit faire plus pour nouer le dialogue avec les Premières nations au sujet de la mise en valeur de l'énergie et des ressources naturelles.

Votre gouvernement veillera aussi à ce que nous ne compromettions jamais notre santé, notre environnement ou la viabilité de nos ressources par la mise en valeur des secteurs en question. La sécurité et la viabilité doivent constamment guider les efforts.

Votre gouvernement reconnaît l'importance des petites et moyennes entreprises dans la création d'emplois dans notre province. Les petits et moyens entrepreneurs comptent parmi les gens les plus vaillants au Nouveau-Brunswick. Ensemble, nous créerons un climat favorable à leur réussite.

Afin d'aider à créer un climat dans lequel les petites entreprises peuvent prospérer et créer des emplois dans leur collectivité, votre gouvernement réduira au cours des quatre prochaines années le taux de l'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise pour le fixer à 2,5 %, soit le taux le plus bas à l'est du Manitoba.

Votre gouvernement s'emploiera aussi à cerner et à bloquer les divers droits annuels qui nuisent à la croissance des petites entreprises ainsi qu'à éliminer les lourdeurs administratives qui pourraient les ralentir.

Deux initiatives entreprises par le gouvernement précédent allaient inexorablement avoir une incidence négative sur les exploitants de petites entreprises de notre province. Votre gouvernement réévaluera le régime d'assurance-médicaments du Nouveau-Brunswick et le plan d'aménagement forestier du Nouveau-Brunswick pour veiller à ce qu'ils soient le plus équitable et viable possible, étant donné les contraintes imposées.

Si aucune mesure n'est prise, les personnes non assurées au Nouveau-Brunswick se verront obligées de souscrire au régime provincial d'assurance-

médicaments en avril prochain. Les petites entreprises et les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick seront soudainement aux prises avec de fortes primes en échange d'une garantie. Votre gouvernement examinera d'autres façons plus équitables de fournir le service.

De même, le nouveau plan d'aménagement forestier de la province a été vertement critiqué par les petits exploitants indépendants du Nouveau-Brunswick. Pour confirmer que les décisions ont été prises selon des preuves scientifiques, votre gouvernement recueillera et publiera les documents qui ont guidé l'élaboration du plan. Tout comme le régime d'assurance-médicaments du Nouveau-Brunswick, le plan d'aménagement forestier du Nouveau-Brunswick sera réexaminé pour faire en sorte qu'il soit aussi viable et aussi équitable que possible étant donné les contraintes dont votre gouvernement a hérité.

Votre gouvernement est conscient qu'investir dans l'infrastructure est une excellente façon de stimuler une économie au ralenti : à court terme, grâce à la création immédiate d'emplois, et à long terme, grâce à l'aménagement de ressources stratégiques. Votre gouvernement cherchera donc à investir dans des éléments d'actif qui peuvent contribuer à la croissance à long terme de notre économie. Il pourrait s'agir d'infrastructure qui facilite l'ouverture des débouchés dans les secteurs émergents, comme les TIC, ou qui soutient l'expansion de nos industries traditionnelles.

Il y a d'autres raisons d'investir dans notre infrastructure. Les routes, les ponts et les autres infrastructures publiques du Nouveau-Brunswick sont dans un état déplorable. La vérificatrice générale l'a dit clairement. Il y va de la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick. En outre, il est sensé sur le plan financier d'apporter les améliorations maintenant au lieu d'attendre et de payer de plus lourdes factures de réparation plus tard.

En conséquence, votre gouvernement créera un Fonds d'investissement dans l'infrastructure. Afin d'être approuvés, les projets devront satisfaire à au moins un des critères suivants : Le projet crée-t-il des emplois, soit immédiatement, soit à long terme? Le projet se traduira-t-il par l'amélioration de notre sécurité? Le projet nous permettra-t-il d'économiser de l'argent à long terme?

Les premières initiatives à recevoir un financement au titre du fonds spécial seront annoncées dans le cadre du budget de capital de votre gouvernement, qui sera présenté au cours des prochaines semaines.

Votre gouvernement reconnaît que le nord du Nouveau-Brunswick est confronté à des défis uniques qui font que le taux de chômage y est plus élevé que dans le reste de la province. Votre gouvernement renouvellera le Fonds de développement économique du Nord et le Fonds de développement économique régional Miramichi et les recentrera afin de fournir une aide stratégique à la région.

Les fonds aideront les municipalités à améliorer l'infrastructure essentielle à la création d'emplois dans leur région et aideront les entreprises à mettre en

place les éléments d'actif dont elles ont besoin pour favoriser l'emploi et attirer des personnes.

Afin d'aider les travailleurs du Nouveau-Brunswick à joindre les deux bouts et de réinjecter davantage de nos gains collectifs dans l'économie du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement portera le salaire minimum à 10,30 \$ l'heure d'ici la fin de 2014.

L'augmentation de 30 cents représente la première augmentation du salaire minimum au Nouveau-Brunswick depuis avril 2012.

L'augmentation aidera à rendre le coût de la vie plus abordable pour les près de 28 000 personnes du Nouveau-Brunswick qui travaillent actuellement au salaire minimum et stimulera de façon générale notre économie en mettant davantage d'argent dans les poches des salariés à faible revenu.

Un salaire minimum plus élevé mène aussi à une diminution du roulement de personnel et à une amélioration globale du rendement des employés.

L'augmentation initiale du salaire minimum sera suivie d'autres augmentations au cours des années à venir.

Votre gouvernement prévoit lancer au cours de l'année d'autres initiatives semblables qui visent à promouvoir l'égalité et, du même coup, à stimuler l'économie.

Votre gouvernement croit que nos personnes âgées méritent de prendre leur retraite dans la dignité et le respect après avoir travaillé fort toute leur vie. L'établissement d'un programme qui offre des allègements fiscaux pour les travaux de rénovation d'une valeur maximale de 10 000 \$ aidera nos personnes âgées à vivre chez elles plus longtemps. La mesure permettra aussi de créer de nombreux emplois.

Votre gouvernement rétablira aussi le programme d'améliorations résidentielles écoénergétiques afin de réduire la consommation d'énergie et de diminuer les coûts pour les consommateurs. Le programme, qui démarrera en avril 2015, visera surtout à aider les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick à accroître l'efficacité énergétique de leur maison.

La mesure aura d'ailleurs comme avantage la création d'emplois à court et à moyen terme au fur et à mesure que les gens du Nouveau-Brunswick embaucheront des entrepreneurs pour exécuter les travaux.

Certaines des économies au plus haut rendement du monde comptent la plus forte proportion de femmes parmi leurs instances décisionnelles. La sous-représentation des femmes à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et dans d'autres organes directeurs nuit à la qualité des services que reçoivent les gens du Nouveau-Brunswick.

Afin d'améliorer notre appareil gouvernemental et de renforcer notre économie, des mesures seront prises pour que la voix des femmes se fasse entendre par les organes responsables de l'élaboration des politiques, mesures qui comprennent notamment la nomination d'un plus grand nombre de femmes à des organismes, conseils et commissions de la province.

#### **Investissement dans l'emploi et assainissement de nos finances**

Afin de maintenir et de générer les ressources qu'il nous faut pour investir dans la création d'emplois, nous devons nous attaquer à nos problèmes financiers. Il s'agira d'un projet commun.

En début de mandat, votre gouvernement cherche à prêcher par l'exemple.

En effet, la réduction de la taille du Cabinet en a fait le plus restreint depuis des générations et a permis d'accroître l'efficacité et de réduire les dépenses. De plus, les modalités entourant l'approbation des déplacements de tous les employés gouvernementaux ont été resserrées considérablement, ce qui a donné lieu à d'autres économies.

Votre gouvernement se consacre à mieux gouverner pour maîtriser les dépenses. À cette fin, les services communs au sein de l'appareil gouvernemental seront centralisés, notamment les communications, les technologies de l'information, l'élaboration des politiques, les ressources humaines et les services financiers.

Les services en question, qui ne sont pas offerts directement à la population, sont assurés au sein de chaque ministère. La centralisation des services permettra de réaliser des économies dès le dépôt du premier budget de votre gouvernement. Elle permettra aussi de simplifier la prise de décisions et de s'écarter des approches inefficaces du passé.

D'autres mesures seront prises cette année pour accroître les recettes du gouvernement. Les mesures comprennent l'augmentation de l'impôt sur le revenu que paie la tranche de 1 % des personnes les plus riches du Nouveau-Brunswick ainsi que l'annulation d'un allègement fiscal accordé auparavant aux grandes sociétés.

Il faudra sans aucun doute réaliser d'autres gains d'efficience si nous voulons vraiment redresser notre situation financière. Des choix et des décisions difficiles s'imposeront. Votre gouvernement prendra ces décisions difficiles, mais pas tout seul. Nous les prendrons ensemble. Votre gouvernement est prêt à écouter et désireux de nouer un dialogue ouvert.

L'ensemble des programmes, des services et des processus gouvernementaux feront l'objet d'un examen approfondi, qui débutera cette année. Votre gouvernement souhaite la participation des gens du Nouveau-Brunswick à l'initiative. L'objectif consiste à réaliser des économies d'au moins 250 millions de dollars dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Au cours des années 90, le gouvernement fédéral se trouvait devant une situation financière beaucoup plus grave, et il a réussi à la renverser en très peu de temps. Près de 20 ans plus tard, son approche continue de faire couler de l'encre comme modèle à suivre dans le reste du monde. C'est de ce modèle dont votre gouvernement se servira pour équilibrer le budget du Nouveau-Brunswick. Par l'adoption d'une telle approche, tout sera mis en oeuvre pour assurer la stabilité de notre situation financière, ce qui nous permettra d'investir davantage dans la création d'emplois et les familles.

Des mesures seront prises pour donner suite aux conclusions de l'examen et seront mises en oeuvre au plus tard dans le deuxième budget de votre gouvernement.

### **Conclusion**

Au cours de la session, les ministres donneront de plus amples détails sur les initiatives exposées dans le discours du trône.

Le budget de capital sera en outre déposé pendant la session, et des modifications de diverses lois seront proposées dans les jours à venir à l'Assemblée législative et débattues afin que votre gouvernement continue d'améliorer les services offerts à la population.

Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres questions de politiques et de programmes qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Le plan est maintenant en place pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche.

Le plan créera davantage d'emplois à la faveur de meilleures politiques et d'une coordination plus serrée.

Le plan créera des emplois stables grâce à une approche diversifiée.

Le plan créera de meilleurs emplois grâce à des investissements dans notre population.

Il faudra faire plus que modifier la législation et les politiques pour surmonter les défis auxquels nous sommes confrontés.

Le travail nécessaire à la remise en marche du Nouveau-Brunswick se fera à l'extérieur de la Chambre.

Un défi de taille se pose à nous. Il est important que nous relevions ce défi collectivement.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.

Son Honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Brian Gallant, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, le rapport du scrutin des élections générales tenues le 22 septembre 2014 pour les diverses circonscriptions électorales de la province et, d'autre part, le rapport du scrutin de l'élection partielle tenue le 17 novembre 2014 dans la circonscription électorale de Saint John-Est.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Fraser, il est résolu que les rapports soient consignés au Journal de la Chambre.

Voici le rapport du scrutin des élections générales :

**SOMMAIRE DES RAPPORTS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DES  
DÉPUTÉ(E)S DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE TENUE  
LE 22 SEPTEMBRE 2014**

*Paragraphe 96(5) de la Loi électorale*

**RESTIGOUCHE-OUEST # 1**

<i>Martine Coulombe</i>	<i>PC</i>	<i>1710</i>
<i>Gilles LePage</i>	<i>L</i>	<i>4940 E</i>
<i>Gilles Cyr</i>	<i>NPD</i>	<i>351</i>
<i>Charles Thériault</i>	<i>IND</i>	<i>1514</i>

*Louiselle Bastille  
Directrice du scrutin*

**CAMPBELLTON-DALHOUSIE # 2**

<i>Joe G. Elias</i>	PC	1879
<i>Donald Arseneault</i>	L	4820 E
<i>Jamie O'Rourke</i>	NPD	762
<i>Heather Wood</i>	PVNBGP	282

*Scott Chedore*  
*Directeur du scrutin*

**RESTIGOUCHE-CHALEUR # 3**

<i>Gilberte Boudreau</i>	PC	1120
<i>Daniel Guitard</i>	L	4069 E
<i>Ray Godin</i>	NPD	2198
<i>Mario Comeau</i>	PVNBGP	160

*Gérald Mallais*  
*Directeur du scrutin*

**BATHURST-OUEST-BERESFORD # 4**

<i>Anne Bard-Lavigne</i>	PC	1778
<i>Brian Kenny</i>	L	4367 E
<i>Etienne Arseneau</i>	NPD	564
<i>Catherine Doucet</i>	PVNBGP	252

*Philippe Hachey*  
*Directeur du scrutin*

**BATHURST-EST-NEPISIGUIT-SAINT-ISIDORE # 5**

<i>Ryan Riordon</i>	PC	1894
<i>Denis Landry</i>	L	4431 E
<i>Benjamin Kalenda</i>	NPD	559
<i>Gerry J. Aubie</i>	PVNBGP	314

*Nancy Jubinville-Guerette*  
*Directrice du scrutin*

**CARAQUET # 6**

<i>Suzanne Morais-Vienneau</i>	PC	1814
<i>Hédard Albert</i>	L	4716 E
<i>Mathieu Chayer</i>	NPD	1579
<i>Sophie Chiasson-Gould</i>	PVNBGP	191

*Aurélien Lanteigne*  
Directeur du scrutin

**SHIPPAGAN-LAMÈQUE-MISCOU # 7**

<i>Paul Robichaud</i>	PC	3970
<i>Wilfred Roussel</i>	L	4014 E
<i>Juliette Paulin</i>	NPD	497
<i>Tony Mallet</i>	PVNBGP	226

*Monique Noël*  
Directrice du scrutin

**TRACADIE-SHEILA # 8**

<i>Claude Landry</i>	PC	2195
<i>Serge Rousselle</i>	L	5916 E
<i>François Rousselle</i>	NPD	861
<i>Nancy Benoit</i>	PVNBGP	121
<i>Donald Thomas</i>	IND	64

*Murielle Saulnier*  
Directrice du scrutin

**BAIE-DE-MIRAMICHI-NEGUAC # 9**

<i>Serge Robichaud</i>	PC	3307
<i>Lisa Harris</i>	L	4199 E
<i>Curtis Bartibogue</i>	NPD	785
<i>Filip Vanicek</i>	PVNBGP	240

*Raymond Gallant*  
Directeur du scrutin

**MIRAMICHI # 10**

Robert B. Trevors	PC	2743
Bill Fraser	L	3974 E
Roger Vautour	NPD	328
Patty Deitch	PVNBGP	307
Michael (Tanker) Malley	IND	596

Cyril Donahue  
Directeur du scrutin

**MIRAMICHI-SUD-OUEST-BAIE-DU-VIN # 11**

Jake Stewart	PC	3837 E
Norma Smith	L	2951
Douglas Mullin	NPD	361
Kevin W. Matthews	PVNBGP	214
Wes Gullison	AGNB	694

Naomi Stewart  
Directrice du scrutin

**KENT-NORD # 12**

Nancy Blanchard	PC	1559
Bertrand LeBlanc	L	4699 E
Allan Marsh	NPD	1294
Rébeka Frazer-Chiasson	PVNBGP	1707
Raven-Chanelle Arsenault-Augustine	AGNB	135

Michel Vautour  
Directeur du scrutin

**KENT-SUD # 13**

Claude Williams	PC	3216
Benoît Bourque	L	4637 E
Paul Musgrave	NPD	535
Tina Beers	PVNBGP	953
Joël MacIntosh	AGNB	188

Andrea Leger  
Directrice du scrutin

**BAIE-DE-SHEDIAC-DIEPPE # 14**

<i>Dolorès Poirier</i>	PC	1678
<i>Brian Gallant</i>	L	5661 E
<i>Agathe Lapointe</i>	NPD	803
<i>Stephanie Matthews</i>	PVNBGP	620

*Raoul Leger*  
*Directeur du scrutin*

**SHEDIAC-BEAUBASSIN-CAP-PELÉ # 15**

<i>Carmel Brun</i>	PC	1718
<i>Victor Boudreau</i>	L	5496 E
<i>Bernice Boudreau</i>	NPD	1175
<i>Charles Thibodeau</i>	PVNBGP	743

*Conrad Grant*  
*Directeur du scrutin*

**MEMRAMCOOK-TANTRAMAR # 16**

<i>Michael Olscamp</i>	PC	2037
<i>Bernard LeBlanc</i>	L	3515 E
<i>Hélène Boudreau</i>	NPD	972
<i>Megan Mitton</i>	PVNBGP	1178

*Denise Martin*  
*Directrice du scrutin*

**DIEPPE # 17**

<i>Normand Léger</i>	PC	1360
<i>Roger Melanson</i>	L	4866 E
<i>Sandy Haquail</i>	NPD	736
<i>Françoise Aubin</i>	PVNBGP	414

*Raoul Charest*  
*Directeur du scrutin*

**MONCTON-EST # 18**

<i>Jane Mitton-MacLean</i>	PC	2521
<i>Monique LeBlanc</i>	L	3443 E
<i>Roy MacMullin</i>	NPD	1105
<i>Matthew Ian Clark</i>	PVNBGP	567

*Joceline Donaghy*  
*Directrice du scrutin*

**MONCTON-CENTRE # 19**

<i>Marie-Claude Blais</i>	PC	1589
<i>Chris Collins</i>	L	3339 E
<i>Luc Leblanc</i>	NPD	866
<i>Jeffrey McCluskey</i>	PVNBGP	508

*O'Neil Arseneau*  
*Directeur du scrutin*

**MONCTON-SUD # 20**

<i>Sue Stultz</i>	PC	2247
<i>Cathy Rogers</i>	L	2903 E
<i>Elisabeth French</i>	NPD	757
<i>Rish McGlynn</i>	PVNBGP	530

*Boyd Anderson*  
*Directeur du scrutin*

**MONCTON-NORD-OUEST # 21**

<i>Ernie Steeves</i>	PC	3012 E
<i>Brian Hicks</i>	L	2773
<i>Jason Purdy</i>	NPD	783
<i>Mike Milligan</i>	PVNBGP	436
<i>Carl Bainbridge</i>	AGNB	142

*Floyd Graves*  
*Directeur du scrutin*

**MONCTON-SUD-OUEST # 22**

Sherry Wilson	PC	2523 E
Tyson Milner	L	2274
Charles Doucet	NPD	1129
Mathieu Pierre LaPlante	PVNBGP	392
Lucy Goguen	AGNB	184

*William Kingston*  
*Directeur du scrutin*

**RIVERVIEW # 23**

R. Bruce Fitch	PC	3751 E
Tammy Rampersaud	L	2097
Danie Pitre	NPD	723
Linda Hardwick	PVNBGP	542

*Ron Berry*  
*Directeur du scrutin*

**ALBERT # 24**

Brian Keirstead	PC	3163 E
Terry A. Keating	L	2190
Kelly-Sue O'Connor	NPD	880
Ira Wilbur	PVNBGP	929
Bill Brewer	AGNB	594

*Reta Carson*  
*Directrice du scrutin*

**GAGETOWN-PETITCODIAC # 25**

Ross Wetmore	PC	3352 E
Barak Stevens	L	2499
Anthony Crandall	NPD	978
Fred Harrison	PVNBGP	709

*Lelanda Paterson*  
*Directrice du scrutin*

**SUSSEX-FUNDY-ST. MARTINS # 26**

<i>Bruce Northrup</i>	PC	3677 E
<i>Heike MacGregor</i>	L	1710
<i>William Carter</i>	NPD	652
<i>Stephanie Coburn</i>	PVNBGP	570
<i>LeRoy Armstrong</i>	AGNB	766

*Nancy McLeod*  
Directrice du scrutin

**HAMPTON # 27**

<i>Gary Crossman</i>	PC	2679 E
<i>John D. Cairns</i>	L	1618
<i>Bev Harrison</i>	NPD	1796
<i>John Sabine</i>	PVNBGP	554
<i>Joan K. Seeley</i>	AGNB	269

*Richard Thorne*  
Directeur du scrutin

**QUISPAMSIS # 28**

<i>Blaine Higgs</i>	PC	3884 E
<i>Mary Schryer</i>	L	2390
<i>Angela-Jo (AJ) Griffin</i>	NPD	938
<i>Patrick Kemp</i>	PVNBGP	238
<i>Brandon Gardner</i>	AGNB	114

*Joanne Nice*  
Directrice du scrutin

**ROTHESAY # 29**

<i>Hugh J. (Ted) Flemming</i>	PC	3034 E
<i>Stephanie Tomilson</i>	L	1838
<i>John Wilcox</i>	NPD	1559
<i>Ann McAllister</i>	PVNBGP	282

*Danny Corcoran*  
Directeur du scrutin

**SAINT JOHN-EST # 30**

<i>Glen Savoie</i>	PC	2323
<i>Gary Keating</i>	L	2332 E
<i>Phil Comeau</i>	NPD	1167
<i>Sharon Murphy</i>	PVNBGP	353
<i>Jason Inness</i>	AGNB	124

*Kathy Dalling*  
Directrice du scrutin

**PORTLAND-SIMONDS # 31**

<i>Trevor A. Holder</i>	PC	2782 E
<i>Michael Butler</i>	L	1905
<i>Tony Sekulich</i>	NPD	743
<i>Sheila Croteau</i>	PVNBGP	259

*David Keirstead*  
Directeur du scrutin

**SAINT JOHN HARBOUR # 32**

<i>Carl Killen</i>	PC	1615
<i>Ed Doherty</i>	L	1686 E
<i>Gary Stackhouse</i>	NPD	1120
<i>Wayne Dryer</i>	PVNBGP	701
<i>Arthur Watson</i>	AGNB	115

*John Campbell*  
Directeur du scrutin

**SAINT JOHN LANCASTER # 33**

<i>Dorothy Shephard</i>	PC	2619 E
<i>Peter McGuire</i>	L	2162
<i>Abel LeBlanc</i>	NPD	1535
<i>Ashley Durdle</i>	PVNBGP	283
<i>Mary Ellen Carpenter</i>	IND	85

*Heather Chetley*  
Directrice du scrutin

**KINGS-CENTRE # 34**

<i>Bill Oliver</i>	PC	2431 E
<i>Shannon Merrifield</i>	L	2110
<i>Daniel Anderson</i>	NPD	1642
<i>Mark Connell</i>	PVNBGP	311
<i>Colby Fraser</i>	IND	323

*Elaine Reid*  
Directrice du scrutin

**FUNDY-LES-ÎLES-SAINT JOHN-OUEST # 35**

<i>Jim (Doc) Parrott</i>	PC	1828
<i>Rick Doucet</i>	L	4498 E
<i>Terry James</i>	NPD	558
<i>Krysta Oland</i>	PVNBGP	316

*Jeanette Mitchell*  
Directrice du scrutin

**CHARLOTTE-CAMPOBELLO # 36**

<i>Curtis Malloch</i>	PC	2982
<i>John B. Ames</i>	L	3176 E
<i>June Greenlaw</i>	NPD	515
<i>Derek Simon</i>	PVNBGP	453
<i>Joyce Wright</i>	AGNB	484

*Mary Casement*  
Directrice du scrutin

**OROMOCTO-LINCOLN # 37**

<i>Jody Carr</i>	PC	2827 E
<i>Trisha Hoyt</i>	L	2354
<i>Amanda Diggins</i>	NPD	857
<i>Jean Louis Deveau</i>	PVNBGP	379
<i>Jeff Langille</i>	AGNB	318

*Ian Andrews*  
Directeur du scrutin

**FREDERICTON-GRAND LAKE # 38**

<i>Pam Lynch</i>	PC	2403 E
<i>Sheri Shannon</i>	L	2330
<i>Bronwen Mosher</i>	NPD	879
<i>Dan Weston</i>	PVNBGP	358
<i>Kris Austin</i>	AGNB	2377

*Elaine Hoyt*  
Directrice du scrutin

**NEW MARYLAND-SUNBURY # 39**

<i>Jeff Carr</i>	PC	3391 E
<i>Michael Pearson</i>	L	2595
<i>Aimée Foreman</i>	NPD	1787
<i>Kelsey Adams</i>	PVNBGP	508

*Patti Nason*  
Directrice du scrutin

**FREDERICTON-SUD # 40**

<i>Craig Leonard</i>	PC	1938
<i>Roy Wiggins</i>	L	1601
<i>Kelly Lamrock</i>	NPD	1465
<i>David Coon</i>	PVNBGP	2272 E
<i>Courtney Mills</i>	IND	130

*Doug Pond*  
Directeur du scrutin

**FREDERICTON-NORD # 41**

<i>Troy Lifford</i>	PC	2445
<i>Stephen Horsman</i>	L	2589 E
<i>Brian Duplessis</i>	NPD	1560
<i>Madeleine Berrevoets</i>	PVNBGP	791
<i>Patricia Wilkins</i>	AGNB	320

*Kathy MacDonald*  
Directrice du scrutin

**FREDERICTON-YORK # 42**

<i>Kirk Douglas MacDonald</i>	PC	2887 E
<i>Randy McKeen</i>	L	2365
<i>Sharon Scott-Levesque</i>	NPD	1695
<i>Dorothy Diamond</i>	PVNBGP	583
<i>Rick Wilkins</i>	AGNB	379
<i>Gerald Bourque</i>	IND	240

*Andrew Wood*  
Directeur du scrutin

**FREDERICTON-OUEST-HANWELL # 43**

<i>Brian Macdonald</i>	PC	2971 E
<i>Bernadine Gibson</i>	L	2384
<i>Dominic Cardy</i>	NPD	2502
<i>Gayla MacIntosh</i>	PVNBGP	582

*Virginia Stairs*  
Directrice du scrutin

**CARLETON-YORK # 44**

<i>Carl Urquhart</i>	PC	3662 E
<i>Ashley Cummings</i>	L	2203
<i>Jacob Elsinga</i>	NPD	816
<i>Terry Wishart</i>	PVNBGP	602
<i>David Graham</i>	AGNB	587

*Barbara Allen*  
Directrice du scrutin

**CARLETON # 45**

<i>David Alward</i>	PC	4061 E
<i>Tom Reid</i>	L	1588
<i>Jeremiah Clark</i>	NPD	580
<i>Andrew Clark</i>	PVNBGP	750
<i>Steven Love</i>	AGNB	174

*Lori Ann Tweedie*  
Directrice du scrutin

**CARLETON-VICTORIA # 46**

Colin Lockhart	PC	3049
Andrew Harvey	L	3131 E
Joe Gee	NPD	683
Garth Farquhar	PVNBGP	464
Carter Edgar	IND	216
Terrence (Terry) Ritchie	IND	125

Debbie Miller  
Directrice du scrutin

**VICTORIA-LA-VALLÉE # 47**

Danny Soucy	PC	3056
Chuck Chiasson	L	3969 E
Joe Bérubé	NPD	546
Daniel Zolondek	PVNBGP	428

Francine Mulherin  
Directrice du scrutin

**EDMUNDSTON-MADAWASKA-CENTRE # 48**

Madeleine (Mado) Dubé	PC	3666 E
Michel LeBlond	L	3423
Alain Martel	NPD	523

Joanne Plourde  
Directrice du scrutin

**MADAWASKA-LES-LACS-EDMUNDSTON # 49**

Yvon Bonenfant	PC	2616
Francine Landry	L	4106 E
Widler Jules	NPD	560

Maurice Pelletier  
Directeur du scrutin

Voici le rapport du scrutin de l'élection partielle :

**RAPPORT DE L'ÉLECTION PARTIELLE D'UN DÉPUTÉ DE  
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE TENUE LE 17 NOVEMBRE 2014**

**30 - SAINT JOHN-EST**

<i>Shelley Rinehart</i>	<i>L</i>	1,389
<i>Glen Savoie</i>	<i>PC</i>	2,225 <i>E</i>
<i>Dominic Cardy</i>	<i>NPD</i>	1,099
<i>Sharon Murphy</i>	<i>PVNBGP</i>	262
<i>Arthur Watson</i>	<i>AGNB</i>	38

*Kathy Dalling*  
*Directrice du scrutin*

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M. Roussel, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M. Roussel, député de la circonscription électorale de Shippagan-Lamèque-Miscou, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, députée de la circonscription électorale de Baie-de-Miramichi—Neguac, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)  
le 3 décembre 2014

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Fitch, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Riverview.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Fraser, il est résolu que Bernard LeBlanc, député de la circonscription électorale de Memramcook-Tantramar, et Lisa Harris, députée de la circonscription électorale de Baie-de-Miramichi—Neguac, soient nommés vice-présidents de l'Assemblée.

La séance est levée à 12 h 40.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapport annuel 2013-2014, Commission des droits de la personne	(28 octobre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, Commission des services d'aide juridique	(30 octobre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, Société des alcools	(30 octobre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, Conseil de la recherche et de la productivité	(4 novembre 2014) ;
Ministre des Finances, dépenses des députés, 2013-2014	(12 novembre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse	(12 novembre 2014) ;
Société des loteries de l'Atlantique, rapport de reddition de comptes 2013-2014	(26 novembre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux	(1 <sup>er</sup> décembre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, ministère des Finances	(1 <sup>er</sup> décembre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, ministère du Développement social	(1 <sup>er</sup> décembre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, ministère des Communautés saines et inclusives	(2 décembre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, ministère de la Sécurité publique	(3 décembre 2014).

Jour de séance 3

le jeudi 4 décembre 2014

13 h

Prière.

Le président de la Chambre présente le R.P. Donald Savoie, curé de la paroisse Sainte-Anne-des-Pays-Bas, nouvel aumônier pour la session.

Le président de la Chambre présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Daniel Curwin, de Moncton ; Kate Deveau, de Fredericton.

Les pages suivants reprennent du service : Julie Frigault, de Moncton; Ben Graham, de Jacksonville; Jack Simpson, de Fredericton; Lindsay Hodd, de Musquash; Phoebe Marmura Brown, de Fredericton; Alex Robichaud, de Laval, au Québec.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande que certains messages de félicitations soient présentés durant les déclarations de ministres.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Melanson :

2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*;

par l'hon. M<sup>me</sup> Landry :

3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*.

M. Stewart donne avis de motion 1 portant que, le jeudi 11 décembre 2014, appuyé par M. Savoie, il proposera ce qui suit :

attendu que la province est aux prises avec d'importants défis financiers;

attendu que le gouvernement libéral a promis de créer 5 000 emplois avant la fin de la première année de son mandat;

attendu que le secteur des ressources naturelles est un important moteur économique ;

attendu que l'industrie du gaz naturel est bien établie au Nouveau-Brunswick depuis un certain nombre d'années et qu'elle a été créée de manière sécuritaire et rationnelle ;

attendu que la mise en valeur sécuritaire et rationnelle du gaz naturel et son approvisionnement intérieur stable offrent de grandes possibilités pour la province ;

attendu que l'intention du gouvernement d'instaurer un moratoire sur la fracturation hydraulique met le Nouveau-Brunswick et son économie à risque ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie la mise en valeur sécuritaire et rationnelle du gaz naturel et exhorte le gouvernement à ne pas entraver cette mise en valeur.

---

M. Steeves donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 11 décembre 2014, appuyé par M<sup>me</sup> Wilson, il proposera ce qui suit :

attendu que le président de l'association libérale de Riverview a envoyé un courriel le 10 novembre 2014 annonçant que des contrats gouvernementaux de travaux routiers seraient offerts aux partisans du gouvernement et que l'adjoint principal de la ministre du Développement social s'était enquis de compagnies et de particuliers d'allégeance libérale qui se verraient attribuer des contrats de travaux routiers ;

attendu que le ministre de la Santé a, le 21 novembre 2014, licencié le président-directeur général du Réseau de santé Vitalité ;

attendu que le conseil d'administration du Réseau de santé Vitalité a, le 25 novembre 2014, publié un communiqué indiquant qu'il ne mettait pas en doute les compétences de l'ex-président-directeur général, que, à sa connaissance, cet ex-président-directeur général avait rempli toutes les exigences de son mandat, que le conseil n'avait pas été consulté avant le licenciement et que, si tel avait été le cas, il aurait indiqué qu'il n'y avait aucune raison de licencier l'ex-président-directeur général ;

attendu que les événements montrent que l'engagement du gouvernement de s'y prendre différemment n'est pas respecté ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement pour son défaut de respecter son engagement d'accroître la transparence et la responsabilité du pouvoir exécutif.

---

M. Wetmore donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 11 décembre 2014, appuyé par M<sup>me</sup> Shephard, il proposera ce qui suit :

attendu que, le 3 septembre 2014, ou avant cette date, il a été dévoilé que des accusations au criminel avaient été portées contre le député de Carleton-Victoria, qui était alors le candidat libéral de cette circonscription en vue des élections générales du 22 septembre 2014;

attendu que le Parti libéral et ses candidats ont tenu des propos qualifiant de « suspect » et de « très troublant » le dépôt d'accusations au criminel et mettant en doute le moment choisi pour communiquer la nouvelle;

attendu que les propos tenus mettaient aussi en cause le député de Carleton et le député de Rothesay, alors candidats dans leur circonscription respective en vue des élections générales du 22 septembre 2014, le premier exerçant la charge de premier ministre et le second la charge de procureur général, et laissaient sous-entendre, à leur endroit, une participation inacceptable à la démarche entreprise pour déterminer si des accusations au criminel devraient être portées contre le député de Carleton-Victoria;

attendu que les accusations au criminel portées contre le député de Carleton-Victoria ont été retirées le 12 septembre 2014 ou près de cette date;

attendu que le premier ministre, qui brigait le poste qu'il occupe maintenant, a alors demandé que soit tenu un examen indépendant des démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées;

attendu que le Parti libéral a en outre soulevé une série de questions quant aux démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées;

attendu que les questions soulevées restent sans réponse;

attendu que les questions en suspens laissent planer le doute sur l'administration intègre de la justice dans la province du Nouveau-Brunswick;

attendu qu'il est dans l'intérêt public que réponse soit donnée aux questions en suspens ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à nommer une commission en vertu de la *Loi sur les enquêtes*, chargée de mener une enquête pour établir s'il y a eu ingérence, de nature politique ou autre, dans les démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées.

---

L'hon. M. Fraser donne avis que, le mardi 9 décembre 2014, la deuxième lecture des projets de loi 2 et 3 sera appelée.

---

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Fraser, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 89 du Règlement, les comités permanents suivants soient constitués pour la 58<sup>e</sup> législature et ainsi composés :

Comité d'administration de l'Assemblée législative : l'hon. M. Collins, M. Bernard LeBlanc, M<sup>me</sup> Harris, l'hon. M. Melanson, l'hon. M. Fraser, M. Albert, M. Guitard, M. Oliver, M. B. Macdonald et M. Coon ;

Comité permanent de la procédure : M. Albert, l'hon. M. Rousselle, l'hon. M. Fraser, M. Guitard, M<sup>me</sup> Harris, M. Bernard LeBlanc, M. Bertrand LeBlanc, M<sup>me</sup> Dubé, M. B. Macdonald, M. Jody Carr et M. Holder. (Motion 4.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

L'hon. M. Fraser donne avis de motion 5 portant que, le mercredi 10 décembre 2014, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que l'application de la définition « parti reconnu » dans le Règlement soit suspendue pour la durée de la 58<sup>e</sup> législature et que le député de Fredericton-Sud soit investi des mêmes droits et privilèges que les articles 40 et 40.1 confèrent aux députés des partis reconnus à la Chambre pour ce qui est des déclarations de députés et des répliques aux déclarations de ministres.

---

Sur la motion de l'hon. M. Fraser, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au vendredi 5 décembre 2014, à 11 h.

---

La séance est levée à 15 h 9.

Jour de séance 4

le vendredi 5 décembre 2014

11 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Roussel, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 3 décembre 2014

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de M. Bernard LeBlanc.

---

La séance est levée à midi.

Jour de séance 5

le mardi 9 décembre 2014

13 h

Prière.

M. Fitch accueille à la Chambre : Dale Graham, ancien président de l'Assemblée législative et député progressiste-conservateur provincial de Carleton-Nord (1993-1995) et de Carleton (1995-2014) ; Mike Olscamp, ex-député progressiste-conservateur provincial de Tantramar (2006-2014) ; Claude Williams, ex-député progressiste-conservateur provincial de Kent-Sud (2001-2014).

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Coles Island, qui exhortent le conseil d'éducation de district à ne pas fermer l'école de Coles Island. (Pétition 1.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Boudreau :

4, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux.*

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Roussel, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 3 décembre 2014

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 6

le mercredi 10 décembre 2014

10 h

Prière.

M<sup>me</sup> Wilson (Moncton-Sud-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'aménagement proposé d'un terrain de camping de 750 emplacements à Shediac. (Pétition 2.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Coles Island, qui exhortent le conseil d'éducation de district à ne pas fermer l'école de Coles Island. (Pétition 3.)

M. Albert, du Comité permanent de la procédure, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 10 décembre 2014

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Je présente le premier rapport du Comité permanent de la procédure.

Aux termes de l'article 92 du Règlement, le Comité permanent de la procédure est saisi d'office des questions liées au Règlement et aux usages de la Chambre ainsi que de toute question soumise par le président de l'Assemblée.

En exécution de son ordre de renvoi permanent, le comité tient une réunion le 5 décembre 2014 afin d'examiner le Règlement et les usages de l'Assemblée législative.

Le rapport du comité comprend plusieurs recommandations de modifications et d'améliorations du Règlement et des usages de la Chambre.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Au nom du comité, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président du comité,  
(signature)  
Hédard Albert, député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

le 10 décembre 2014

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la procédure demande à présenter son premier rapport de la session.

Aux termes de l'article 92 du Règlement, le Comité permanent de la procédure est saisi d'office des questions liées au Règlement et aux usages de la Chambre ainsi que de toute question soumise par le président de l'Assemblée. En exécution de son ordre de renvoi permanent, le comité tient une réunion le 5 décembre 2014 afin d'examiner le Règlement et les usages de l'Assemblée législative.

Sur la motion de M<sup>me</sup> Harris, appuyée par M. Bertrand LeBlanc, M. Albert est élu président du comité.

Sur la motion de M. Guitard, appuyé par M. Bernard LeBlanc, l'hon. M. Fraser est élu vice-président du comité.

Le *Règlement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick* a été adopté en 1986. Le comité est d'avis que le Règlement devrait être modernisé pour qu'il soit plus efficace et qu'il s'aligne sur les usages à d'autres corps législatifs, y compris à la Chambre des communes et aux autres assemblées législatives provinciales. Les changements proposés assureront le déroulement efficace, efficace et ordonné des travaux de la Chambre et de divers comités permanents.

Voici le résumé des modifications recommandées du *Règlement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick*.

#### I. Leader parlementaire du gouvernement

Le Règlement exige que le leader parlementaire du gouvernement soit un ministre de la Couronne. Afin de permettre à un député du parti ministériel d'assumer les fonctions de leader parlementaire du gouvernement, il est recommandé que certaines modifications soient apportées au Règlement. Les modifications permettraient seulement au simple député désigné leader parlementaire du gouvernement ou à un ministre de la Couronne d'assumer les fonctions de leader parlementaire du gouvernement. Les limites de temps actuelles prescrites pour le débat sur les projets de loi déposés et les motions

proposées par un député du parti ministériel ne s'appliqueraient pas si le simple député est le leader parlementaire du gouvernement.

## II. Affaires courantes de la Chambre

La liste des affaires courantes que le président de l'Assemblée appelle au début de chaque jour de séance est la suivante : prière, condoléances et messages de sympathie, présentation d'invités, félicitations et hommages, présentation des pétitions, réponses aux pétitions et aux questions écrites, présentation des rapports de comités, dépôt de documents, déclarations de ministres, déclarations de députés, questions orales, dépôt de projets de loi, avis de motion, avis d'affaires émanant de l'opposition, motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre, affaires du jour.

Les affaires courantes sont appelées dans l'ordre où elles figurent dans la liste. Bon nombre de ces affaires ne sont pas limitées dans le temps, ou les limites de temps actuelles ne sont habituellement pas appliquées. Il s'ensuit que, au début de chaque jour de séance, la Chambre consacre un temps considérable à ces affaires plutôt qu'aux autres affaires dont elle est saisie, telles que les projets de loi et les prévisions budgétaires des ministères. Afin de permettre à la Chambre de fonctionner avec plus d'efficacité, il est recommandé que certaines affaires soient combinées et reportées à la fin de la journée, assujetties à une limite de temps, restreintes dans leur nature ou avancées plus tôt dans la journée à des fins de cohérence.

### Condoléances et félicitations

Il est loisible aux députés d'offrir des condoléances et des messages de sympathie à des familles endeuillées. De plus, il est permis aux députés de présenter des félicitations et de rendre hommage à des personnes qui méritent une telle reconnaissance. Il est recommandé que les condoléances et messages de sympathie et les félicitations et hommages soient combinés pour former les déclarations de condoléances et les déclarations de félicitations. Il ne s'agirait plus d'une affaire courante. Au lieu, le président de l'Assemblée, avant la levée de la séance, appellerait d'abord les déclarations de condoléances puis les déclarations de félicitations. La nouvelle affaire durerait au plus 10 minutes — 60 secondes par député.

### Présentation d'invités

À l'appel de cette affaire, il est permis aux députés de présenter un invité à la Chambre. L'affaire peut durer plusieurs minutes, selon le nombre d'invités présents chaque jour. Il est recommandé que la présentation d'invités dure au plus 10 minutes et que l'actuelle limite de 60 secondes par député soit appliquée.

#### Déclarations de députés

À l'appel de cette affaire courante, un député autre qu'un ministre de la Couronne peut faire une déclaration d'au plus 60 secondes. Le Règlement ne précise pas la nature de la déclaration. Par conséquent, il est recommandé que la déclaration doive porter sur des questions relatives à la circonscription du député. Il est aussi recommandé que l'ordre d'appel de cette affaire soit révisé afin que la rubrique « déclarations de députés » remonte dans la liste, après la prière et la présentation d'invités.

#### Questions orales

À l'appel des questions orales, affaire communément appelée période des questions, les députés peuvent poser des questions aux ministres de la Couronne. Le public a souvent bien hâte à cette affaire courante, mais celle-ci peut seulement commencer après l'achèvement de plusieurs autres affaires, dont certaines sont d'une durée grandement variable. Par conséquent, l'heure à laquelle la Chambre peut commencer la période des questions n'est pas prévisible. Afin que la Chambre et le public aient un moment prévisible pour le début de la période de questions, il est recommandé que l'ordre d'appel de cette affaire soit révisé afin que la rubrique « questions orales » remonte dans la liste, après la prière, la présentation d'invités et les déclarations de députés. Le dépôt de documents et les déclarations de ministres suivraient les questions orales.

#### III. Votes par appel nominal

La tenue d'un vote par appel nominal peut être demandée sur tout vote à la Chambre si deux députés se lèvent à leur place et le demandent. Avant la tenue du vote, le président de l'Assemblée attend 10 minutes pour donner le temps à tous les députés de regagner leur place. Si la tenue de plusieurs votes par appel nominal est demandée durant un jour de séance, le temps accordé aux députés peut s'accumuler, ce qui peut entraîner un gaspillage de temps. Par conséquent, il est recommandé que le leader parlementaire ou le whip du gouvernement ait l'option de reporter un vote par appel nominal au prochain jour de séance. Le vote serait tenu à l'appel d'une nouvelle affaire courante appelée « votes par appel nominal différés ». Cette option de report ne s'appliquerait pas aux demandes de vote par appel nominal dans les comités permanents ou spéciaux.

#### IV. Horaire de séance

Le Règlement prévoit pour la Chambre l'horaire de séance suivant : le mardi, de 13 h à 18 h ; le mercredi, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h ; le jeudi, de 13 h à 18 h ; le vendredi, de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Toutefois, ces dernières années, la Chambre a régulièrement siégé tard le soir pour assurer l'examen approfondi des projets de loi et des prévisions budgétaires des

ministères. Au cours de certaines sessions, des motions prolongeant l'horaire à 22 h ou plus tard le mardi, le mercredi et le jeudi ont été pratique courante.

Afin que la Chambre dispose encore de suffisamment de temps pour mener ses travaux de façon efficiente et approfondie tout en permettant aux députés de consacrer plus de temps à leur famille ou à leurs fonctions dans leur ministère ou leur circonscription à l'extérieur de la Chambre, il est recommandé de modifier l'horaire de séance pour que la Chambre siège à 10 h les mercredis, jeudis et vendredis, avec une pause d'une heure seulement. Il est prévu que le temps de séance accru pendant la journée permettra à la Chambre de siéger moins souvent le soir.

Le changement recommandé de l'horaire exige une modification supplémentaire du Règlement pour indiquer que l'étude des affaires émanant de l'opposition commencerait à 14 h 30 le jeudi, afin que la période de temps accordée à l'opposition pour cette affaire ne soit pas modifiée.

#### V. Comités permanents

Le Règlement prévoit les comités permanents suivants : Comité permanent des corporations de la Couronne, Comité permanent de l'éducation, Comité permanent des prévisions budgétaires, Comité permanent des soins de santé, Comité permanent de modification des lois, Comité d'administration de l'Assemblée législative, Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, Comité permanent des privilèges, Comité permanent de la procédure et Comité permanent des comptes publics. Il est recommandé que certains changements soient apportés à la structure des comités et au mandat de certains comités.

#### Étude des projets de loi d'initiative ministérielle

Après la deuxième lecture, les projets de loi d'initiative ministérielle sont d'office renvoyés au Comité plénier, qui est composé de tous les députés sauf le président de l'Assemblée. Afin de permettre une étude plus approfondie et spécialisée des projets de loi d'initiative ministérielle, il est recommandé que le ministre qui a déposé un projet de loi ou le leader parlementaire du gouvernement ait l'option de renvoyer ce projet de loi à l'un de trois comités permanents qui se consacrent aux projets de loi à caractère économique, social ou budgétaire. Le Comité plénier serait prorogé mais utilisé de façon limitée. La Chambre conserverait la capacité de renvoyer un projet de loi d'initiative ministérielle au Comité plénier après l'étude de celui-ci par l'un des trois comités permanents.

Les comités permanents créés pour étudier, y compris amender, les projets de loi d'initiative ministérielle seraient les suivants : Comité permanent de la politique économique, Comité permanent de la politique sociale et Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires. Ces comités

fonctionneraient de la même façon que le Comité plénier, et toutes les réunions seraient publiques et télévisées. Comme c'est la pratique actuelle, si, avant la deuxième lecture, la Chambre jugeait nécessaire de consulter le public sur un projet de loi proposé, l'objet du projet de loi serait renvoyé à l'actuel Comité permanent de modification des lois.

#### Réorganisation

Vu l'ajout de trois nouveaux comités permanents pourvu de vastes mandats, il est estimé que le Comité permanent de l'éducation et le Comité permanent des soins de santé ne sont plus nécessaires. De plus, il est recommandé que le Comité permanent des prévisions budgétaires devienne le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires. Afin de maximiser les ressources pour les comités permanents qui demeurent, il est recommandé que le Comité permanent de la procédure, le Comité permanent des privilèges et le Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soient combinés pour former le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

#### Étude des budgets

Le Règlement exige que, après que les budgets ou budgets supplémentaires ont été communiqués à la Chambre, ils soient renvoyés au Comité des subsides, qui est composé de tous les députés sauf le président de l'Assemblée. Afin de permettre une étude plus approfondie et spécialisée des budgets, il est recommandé que, après la communication des budgets ou budgets supplémentaires au Comité des subsides, le leader parlementaire du gouvernement ait l'option de renvoyer ces budgets au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires. Au cours de l'étude des budgets, le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires fonctionnerait de la même façon que le Comité des subsides, et toutes les réunions seraient publiques et télévisées.

#### Composition des comités

Le Règlement permet à tout député de participer aux délibérations d'un comité permanent même s'il n'en est pas membre. Toutefois, le député ne peut voter, proposer une motion ou compter aux fins du quorum. Afin de permettre à un ministre de proposer un amendement d'un projet de loi ou d'un budget ministériel renvoyé à un comité permanent, il est recommandé que le ministre qui a déposé le projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires à l'étude ait le droit de siéger à titre de membre participant du comité saisi de l'affaire. Le ministre pourrait voter, proposer toute motion et compter aux fins du quorum.

## Motions d'adoption

Le Règlement dispense d'un préavis de deux jours les motions d'adoption des rapports du Comité plénier, du Comité des subsides et de certains comités permanents. Il est recommandé que la dispense s'applique aussi au Comité permanent de la politique économique, au Comité permanent de la politique sociale et au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires. De plus, il est recommandé que l'article du Règlement qui prévoit que la Chambre est d'office saisie de la motion d'adoption de ces rapports, qui est mise aux voix sans débat et sans amendement à moins qu'il soit proposé par un ministre, s'applique aussi aux rapports des trois nouveaux comités permanents.

## Séances en parallèle

Le Règlement prévoit que le Comité permanent des prévisions budgétaires et le Comité permanent de modification des lois sont habilités à siéger en même temps que la Chambre. Il est recommandé que cette habilitation soit supprimée dans le Règlement.

## VI. Autre question

Le Règlement mentionne une loi de crédits spéciale déposée en vertu du paragraphe 34(4) de la *Loi sur l'administration financière*. Le renvoi n'est plus exact, car la *Loi sur l'administration financière* a été révisée. En conséquence, il est recommandé que le renvoi au paragraphe 34(4) soit supprimé. Le changement n'aura aucune incidence sur l'exigence de l'article en cause du Règlement.

## Modifications du Règlement

Afin d'adopter les révisions proposées du Règlement qui sont énoncées dans le présent rapport, il faut apporter les modifications suivantes :

1. L'article 1 est modifié par l'insertion, en ordre alphabétique, de la définition suivante :  
  
« leader parlementaire du gouvernement » Député désigné leader parlementaire par le parti reconnu qui forme le gouvernement, conformément à l'article 5 du présent Règlement, ou ministre qui agit en cette qualité.
2. Le paragraphe 9(2) est modifié par la substitution, à « Comité permanent des privilèges », de « Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée ».

3. Le paragraphe 29(1) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**29(1)** Sauf ordre contraire — permanent ou spécial — de la Chambre, son horaire de séance est le suivant :

le mardi,	de 13 h à 18 h ;
le mercredi,	de 10 h à 12 h ; de 13 h à 18 h ;
le jeudi,	de 10 h à 12 h ; de 13 h à 18 h ;
le vendredi,	de 10 h à 12 h de 13 h à 16 h 30.

4. Le Règlement est modifié par l'insertion, après le paragraphe 30(1), de ce qui suit :

**30(1.1)** Par dérogation au paragraphe (1), le président de l'Assemblée, à l'heure habituelle de la levée de séance, peut, avant d'ajourner la Chambre, donner la parole à un député pour une déclaration de condoléances ou de félicitations.

**30(1.2)** Une déclaration de condoléances ou de félicitations dure au plus 60 secondes.

**30(1.3)** La période des déclarations de condoléances et de félicitations dure au plus 10 minutes.

5. L'article 35 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**35** La Chambre aborde ses affaires courantes dans l'ordre suivant :

prière ;  
présentation d'invités ;  
déclarations de députés ;  
questions orales (30 minutes) ;  
dépôt de documents ;  
déclarations de ministres ;  
présentation des pétitions ;  
réponses aux pétitions et aux questions écrites ;  
présentation des rapports de comités ;  
dépôt de projets de loi ;  
avis de motion ;  
avis d'affaires émanant de l'opposition ;  
motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre ;  
votes par appel nominal différés ;  
affaires du jour.

6. L'article 35.1 est abrogé.

7. L'article 35.2 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**35.2(1)** L'affaire courante « Présentation d'invités » dure au plus 10 minutes.

**35.2(2)** La présentation d'un invité dure au plus 60 secondes.

8. L'article 35.3 est abrogé.

9. L'article 40.1 est modifié par l'adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :

**40.1(4)** La déclaration porte sur la circonscription du député.

10. L'article 42.1 est ainsi modifié :

a) par la suppression, au paragraphe (1), de « ministre ayant qualité de » ;

b) par la suppression, au paragraphe (2) de « ministre ayant qualité de » ;

c) par l'abrogation du paragraphe (4) et son remplacement par ce qui suit :

**42.1(4)** Après sa deuxième lecture, un projet de loi d'initiative ministérielle est d'office renvoyé soit au Comité plénier soit à un autre comité que désigne le parrain du projet de loi ou le leader parlementaire du gouvernement.

d) par l'abrogation du paragraphe (5) et son remplacement par ce qui suit :

**42.1(5)** Après sa deuxième lecture, un projet de loi d'initiative ministérielle dont fait rapport un comité autre que le Comité plénier peut être renvoyé au Comité plénier par le leader parlementaire du gouvernement ; autrement, la troisième lecture du projet de loi d'initiative ministérielle est d'office ordonnée pour la séance suivante de la Chambre, sauf report par le leader parlementaire du gouvernement.

e) par la suppression, au paragraphe (6), de « ministre ayant qualité de ».

11. L'article 42.2 est ainsi modifié :

a) par la suppression, au paragraphe (1), de « ministre ayant qualité de » ;

b) par l'insertion, après le paragraphe (2), de ce qui suit :

**42.2(2.1)** Le paragraphe (2) ne s'applique pas au débat sur un projet de loi d'intérêt public déposé par un député du parti ministériel si le parrain du projet de loi est le leader parlementaire du gouvernement.

c) par la suppression, au paragraphe (3), de « ministre ayant qualité de » ;

d) par la suppression, au paragraphe (4), de « ministre ayant qualité de » ;

e) par la suppression, au paragraphe (7), de « ministre ayant qualité de ».

12. Le paragraphe 42.3(3) est modifié par la suppression de « du paragraphe 34(4) ».

13. L'article 43 est modifié par la suppression de « ministre ayant qualité de ».

14. Le paragraphe 44(1) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**44(1)** À compter du deuxième jeudi de la session, les affaires émanant de l'opposition commencent à 14 h 30 et priment toute autre affaire de la Chambre.

15. L'article 44.1 est ainsi modifié :

a) par la suppression, au paragraphe (1), de « ministre ayant qualité de » ;

b) par l'adjonction, après le paragraphe (4), de ce qui suit :

**44.1(5)** Les paragraphes (2) et (4) ne s'appliquent pas à l'étude d'une motion dont avis est donné par un député du parti ministériel si le motionnaire est le leader parlementaire du gouvernement.

16. Le Règlement est modifié par l'adjonction, après le paragraphe 62(4), de ce qui suit :

**62(5)** Indépendamment du paragraphe (2), si la tenue d'un vote par appel nominal est demandée, le président de l'Assemblée ou du comité reporte le vote par appel nominal au prochain jour de séance, à l'affaire courante « votes par appel nominal différés », si le leader parlementaire du gouvernement ou le whip du gouvernement le demande.

17. L'alinéa 66i) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

i) l'adoption de rapports du Comité plénier, du Comité des subsides, du Comité permanent de la politique économique, du Comité

permanent de la politique sociale et du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires ;

18. L'article 78.1 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**78.1** La Chambre est d'office saisie de la motion d'adoption d'un rapport du Comité plénier, du Comité permanent de la politique économique, du Comité permanent de la politique sociale, du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires ou du Comité permanent de modification des lois. Cette motion est mise aux voix sur-le-champ, sans débat, et aucun amendement n'est recevable à moins qu'il ne soit proposé par le leader parlementaire du gouvernement en vue de rétablir un projet de loi ou un article ou amendement d'un projet de loi. Si le leader parlementaire du gouvernement propose un amendement en vertu du présent article, le débat sur cet amendement est limité à 60 minutes ; les interventions, à 10 minutes. Après le débat, sont mis aux voix, le cas échéant, tout amendement ainsi proposé puis la motion d'adoption du rapport, modifié ou non.

19. L'article 78.2 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**78.2** La Chambre est d'office saisie de la motion d'adoption d'un rapport du Comité des subsides ou du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires. Cette motion est mise aux voix sans débat, et aucun amendement n'est recevable à moins qu'il ne soit proposé par le leader parlementaire du gouvernement en vue de rétablir un ou plusieurs crédits réduits ou rejetés en comité. Si le leader parlementaire du gouvernement propose un amendement en vertu du présent article, le débat sur cet amendement est limité à 60 minutes ; les interventions, à 10 minutes. Après le débat, sont mis aux voix, le cas échéant, tout amendement ainsi proposé puis la motion d'adoption du rapport, modifié ou non.

20. L'article 89 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**89** Les comités permanents suivants sont constitués sur motion au début de chaque législature :

- a) Comité permanent des corporations de la Couronne ;
- b) Comité permanent de la politique économique ;
- c) Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires ;
- d) Comité permanent de modification des lois ;

- e) Comité d'administration de l'Assemblée législative;
- f) Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé;
- g) Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée;
- h) Comité permanent des comptes publics;
- i) Comité permanent de la politique sociale.

21. Le Règlement est modifié par l'adjonction, après l'article 89.1, de ce qui suit :

**89.2** À l'étude d'un projet de loi en comité constitué en vertu de l'article 89, le président du comité demande s'il y a des commentaires, des questions ou des amendements et, si oui, relativement à quels articles, puis il ne met à l'étude que les articles indiqués. Sinon, il est fait rapport de l'ensemble du projet de loi.

22. L'article 91 est modifié par la substitution, à « Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée », de « Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée ».

23. L'article 92 est modifié par la substitution, à « Comité de la procédure », de « Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée ».

24. L'article 97 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**97** Aucun comité permanent ou comité spécial ne siège en même temps que la Chambre, sauf ordre de celle-ci.

25. L'article 100 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**100** Tout député peut demander la tenue d'un vote par appel nominal en comité. Si la tenue d'un vote par appel nominal est demandée, le président met sur-le-champ la question aux voix. Le président du comité ne vote qu'en cas de partage.

26. L'article 102 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**102(1)** Sous réserve du paragraphe (2), un député non membre d'un comité peut participer aux délibérations de celui-ci, sauf ordre contraire de la Chambre ou du comité, mais il ne peut voter, proposer une motion ou compter aux fins du quorum.

**102(2)** Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de siéger à titre de membre participant du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de voter, de proposer une motion et de compter aux fins du quorum.

27. Le paragraphe 105(2) est modifié par la substitution, à « Un ministre de la Couronne », de « Le leader parlementaire du gouvernement ».

28. L'article 109 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**109(1)** Sur motion du leader parlementaire du gouvernement, la Chambre peut renvoyer toute prévision budgétaire de ministères au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, lequel en fait ensuite rapport à la Chambre en vue de son approbation.

**109(2)** La motion portant renvoi d'une prévision budgétaire d'un ministère au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires est mise aux voix sur-le-champ et tranchée sans amendement ni débat.

29. Le paragraphe 109.1(3) est modifié par la substitution, à « Comité permanent des prévisions budgétaires », de « Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires ».

30. Le paragraphe 114(2) est modifié par la substitution, à « Comité permanent de la procédure », de « Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée ».

31. L'article 120 est modifié par la substitution, à « ministre ayant qualité de leader parlementaire », de « leader parlementaire du gouvernement ».

Plaise à la Chambre adhérer aux conclusions du comité, qui demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Hédard Albert, député

---

L'hon. M. Landry dépose sur le bureau de la Chambre certains documents ayant trait aux protocoles d'entente en matière d'exploitation forestière signés en application de la stratégie 2014 d'aménagement forestier sur les terres de la Couronne.

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Melanson :

5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier.*

---

L'hon. M. Melanson donne avis de motion 6 portant que, le mardi 16 décembre 2014, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

---

L'hon. M. Fraser donne avis de motion 7 portant que, le mardi 16 décembre 2014, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

que la Chambre adhère aux recommandations formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure.

---

L'hon. M. Fraser donne avis portant que, le mardi 16 décembre 2014, la deuxième lecture des projets de loi 4 et 5 sera appelée.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre étudie la motion 5, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 2 et 3 sera appelée. La Chambre reprendra ensuite le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

Conformément à l'avis de motion 5, l'hon. M. Fraser, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'application de la définition « parti reconnu » dans le Règlement soit suspendue pour la durée de la 58<sup>e</sup> législature et que le député de Fredericton-Sud soit investi des mêmes droits et privilèges que les articles 40 et 40.1 confèrent aux députés des partis reconnus à la Chambre pour ce qui est des déclarations de députés et des répliques aux déclarations de ministres.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 5, mise aux voix, est adoptée.

---

Sur la demande de M<sup>me</sup> Dubé, le président de la Chambre revient aux affaires émanant de l'opposition.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 11 décembre 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 1, 3 puis 2.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Fraser propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Bourque
M. Albert	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Harvey
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Kenny	M. Guitard
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Rousselle	M. Roussel
l'hon. M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc	M. Ames
l'hon. M. Doherty	M. Chiasson	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Landry	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. LePage

CONTRE : 22

M. Holder	M <sup>me</sup> Lynch	M. Crossman
M. Jody Carr	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M. Fitch	M. Stewart	M. Steeves
M <sup>me</sup> Dubé	M. Savoie	M. Jeff Carr
M. K. MacDonald	M <sup>me</sup> Wilson	M. Oliver
M. Higgs	M. Flemming	M. Urquhart
M <sup>me</sup> Shephard	M. Alward	
M. Coon	M. Wetmore	

Sur la demande de l'hon. M. Fraser, le président de la Chambre revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Roussel, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 3 décembre 2014

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, l'hon. M. Fraser, au nom du premier ministre, propose l'ajournement du débat.

M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que la motion d'ajournement du débat sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône proposée au nom du premier ministre, lequel est censé clore le débat vendredi, est irrecevable, car il y a encore des gens de l'opposition officielle qui veulent participer au débat. M<sup>me</sup> Dubé cite le paragraphe du Règlement qui précise que le débat dure au plus six jours de séance et fait remarquer que vendredi ne serait que le quatrième jour de débat. L'hon. M. Fraser intervient au sujet du rappel au Règlement.

La séance, suspendue à 18 h 12, reprend à 18 h 30.

L'hon. M. Fraser retire la motion d'ajournement du débat, au nom du premier ministre.

---

La séance est levée à 18 h 32.

Jour de séance 7

le jeudi 11 décembre 2014

13 h

Prière.

M<sup>me</sup> Wilson (Moncton-Sud-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'aménagement proposé d'un terrain de camping de 750 emplacements à Shediac. (Pétition 4.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Coles Island, qui exhortent le conseil d'éducation de district à ne pas fermer l'école de Coles Island. (Pétition 5.)

L'hon. M. Melanson, ministre des Transports et de l'Infrastructure, dépose sur le bureau de la Chambre une lettre qu'il a adressée à Marc Devlin, président de Brun-Way Highways Operations Inc., et la réponse à celle-ci.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Gallant :

6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick.*

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Fraser, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, propose que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi 12 décembre 2014 soit de 9 h à 14 h. (Motion 8.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Fraser donne avis que, le vendredi 12 décembre 2014, la deuxième lecture des projets de loi 4, 5 et 6 sera appelée.

Conformément à l'avis de motion 1, M. Stewart, appuyé par M. Savoie, propose ce qui suit :

attendu que la province est aux prises avec d'importants défis financiers;

attendu que le gouvernement libéral a promis de créer 5 000 emplois avant la fin de la première année de son mandat;

attendu que le secteur des ressources naturelles est un important moteur économique ;

attendu que l'industrie du gaz naturel est bien établie au Nouveau-Brunswick depuis un certain nombre d'années et qu'elle a été créée de manière sécuritaire et rationnelle ;

attendu que la mise en valeur sécuritaire et rationnelle du gaz naturel et son approvisionnement intérieur stable offrent de grandes possibilités pour la province ;

attendu que l'intention du gouvernement d'instaurer un moratoire sur la fracturation hydraulique met le Nouveau-Brunswick et son économie à risque ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie la mise en valeur sécuritaire et rationnelle du gaz naturel et exhorte le gouvernement à ne pas entraver cette mise en valeur.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Doucet, appuyé par M. Ames, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 1 soit amendée comme suit :

dans le deuxième paragraphe du préambule, par l'insertion, après « créer », de « des conditions qui, selon un expert-conseil, pourraient créer » ;

dans le dernier paragraphe du préambule, par la substitution, à « le Nouveau-Brunswick et son économie à risque », de « la santé et la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick au premier plan » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à « et exhorte le gouvernement à ne pas entraver cette mise en valeur », de « moyennant respect des conditions de santé et de sécurité, des préoccupations environnementales et du permis social ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 1 amendée, dont voici le texte :

attendu que la province est aux prises avec d'importants défis financiers;

attendu que le gouvernement libéral a promis de créer des conditions qui, selon un expert-conseil, pourraient créer 5 000 emplois avant la fin de la première année de son mandat;

attendu que le secteur des ressources naturelles est un important moteur économique;

attendu que l'industrie du gaz naturel est bien établie au Nouveau-Brunswick depuis un certain nombre d'années et qu'elle a été créée de manière sécuritaire et rationnelle;

attendu que la mise en valeur sécuritaire et rationnelle du gaz naturel et son approvisionnement intérieur stable offrent de grandes possibilités pour la province;

attendu que l'intention du gouvernement d'instaurer un moratoire sur la fracturation hydraulique met la santé et la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick au premier plan;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie la mise en valeur sécuritaire et rationnelle du gaz naturel moyennant respect des conditions de santé et de sécurité, des préoccupations environnementales et du permis social.

La motion 1 amendée, mise aux voix, est adoptée.

---

Conformément à l'avis de motion 3, M. Wetmore, appuyé par M<sup>me</sup> Shephard, propose ce qui suit :

attendu que, le 3 septembre 2014, ou avant cette date, il a été dévoilé que des accusations au criminel avaient été portées contre le député de Carleton-Victoria, qui était alors le candidat libéral de cette circonscription en vue des élections générales du 22 septembre 2014;

attendu que le Parti libéral et ses candidats ont tenu des propos qualifiant de « suspect » et de « très troublant » le dépôt d'accusations

au criminel et mettant en doute le moment choisi pour communiquer la nouvelle ;

attendu que les propos tenus mettaient aussi en cause le député de Carleton et le député de Rothesay, alors candidats dans leur circonscription respective en vue des élections générales du 22 septembre 2014, le premier exerçant la charge de premier ministre et le second la charge de procureur général, et laissaient sous-entendre, à leur endroit, une participation inacceptable à la démarche entreprise pour déterminer si des accusations au criminel devraient être portées contre le député de Carleton-Victoria ;

attendu que les accusations au criminel portées contre le député de Carleton-Victoria ont été retirées le 12 septembre 2014 ou près de cette date ;

attendu que le premier ministre, qui brigait le poste qu'il occupe maintenant, a alors demandé que soit tenu un examen indépendant des démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées ;

attendu que le Parti libéral a en outre soulevé une série de questions quant aux démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées ;

attendu que les questions soulevées restent sans réponse ;

attendu que les questions en suspens laissent planer le doute sur l'administration intègre de la justice dans la province du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est dans l'intérêt public que réponse soit donnée aux questions en suspens ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à nommer une commission en vertu de la *Loi sur les enquêtes*, chargée de mener une enquête pour établir s'il y a eu ingérence, de nature politique ou autre, dans les démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées.

La question proposée, il s'élève un débat.

---

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 8

le vendredi 12 décembre 2014

9 h

Prière.

M<sup>me</sup> Wilson (Moncton-Sud-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'aménagement proposé d'un terrain de camping de 750 emplacements à Shediac. (Pétition 6.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Coles Island, qui exhortent le conseil d'éducation de district à ne pas fermer l'école de Coles Island. (Pétition 7.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Arseneault :

7, *Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick;*

par l'hon. M. Rousselle :

8, *Loi modifiant la Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.*

M. Stewart donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 18 décembre 2014, appuyé par M. Alward, il proposera ce qui suit :

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est permettra l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que le projet de construction d'Oléoduc Énergie Est est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux ;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques;

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est créera directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurera des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays;

attendu que l'acheminement par oléoduc du pétrole brut canadien à notre raffinerie permettrait de réduire les coûts de production et d'accroître la compétitivité du pétrole raffiné;

attendu que TransCanada Corporation a déposé auprès de l'Office national de l'énergie du Canada une demande officielle visant le projet d'Oléoduc Énergie Est;

attendu que l'Ontario et le Québec ne devraient pas dresser d'obstacles inutiles à l'égard du projet d'Oléoduc Énergie Est en imposant des processus et conditions supplémentaires qui ne relèvent pas de leur compétence constitutionnelle;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réaffirme son appui unanime du projet de construction d'Oléoduc Énergie Est visant le transport du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande à l'Ontario et au Québec de reconnaître l'Office national de l'énergie comme entité indiquée pour l'examen du projet d'Oléoduc Énergie Est.

---

M<sup>me</sup> Shephard donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 18 décembre 2014, appuyée par M. Jody Carr, elle proposera ce qui suit :

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à soumettre à un débat à la Chambre tout changement qu'il a apporté ou qu'il prévoit apporter relativement aux services d'avortement et à retarder la mise en oeuvre de tels changements jusqu'après la tenue du débat.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 2, 5 et 3 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au

discours du trône. La deuxième lecture du projet de loi 4 sera ensuite appelée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Roussel, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 3 décembre 2014

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de l'hon. M. Fraser, au nom du premier ministre.

---

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 9

le mardi 16 décembre 2014

13 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Roussel, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 3 décembre 2014

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit et se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion, mise aux voix, est adoptée sans amendement par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 26

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

## CONTRE : 22

M. Holder	M <sup>me</sup> Lynch	M. Crossman
M. Jody Carr	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M. Fitch	M. Stewart	M. Steeves
M <sup>me</sup> Dubé	M. Savoie	M. Jeff Carr
M. K. MacDonald	M <sup>me</sup> Wilson	M. Oliver
M. Northrup	M. Flemming	M. Urquhart
M. Higgs	M. Alward	
M <sup>me</sup> Shephard	M. Wetmore	

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Melanson, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président de la Chambre y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que le premier ministre, M. Roussel et M<sup>me</sup> Harris forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

---

La séance est levée à 13 h 45.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Rapport annuel 2013-2014, Secrétariat des  
affaires autochtones

(12 décembre 2014).

Jour de séance 10

le mercredi 17 décembre 2014

10 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Coles Island, qui exhortent le conseil d'éducation de district à ne pas fermer l'école de Coles Island. (Pétition 8.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'aménagement proposé d'un terrain de camping de 750 emplacements à Shediac. (Pétition 9.)

---

Le président dépose sur le bureau de la Chambre le document intitulé *Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Alfred R. Landry, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par Dominic Cardy, chef du Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick, de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif qu'aurait commises Greg Davis, député de Campbellton—Restigouche-Centre.*

---

M. Bourque donne avis de motion 11 portant que, le mardi 23 décembre 2014, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, deux derniers jours soient consacrés aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 2, 3 et 5, rétroactivement au 17 décembre 2014, et que, à l'expiration du délai de deux jours, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée ou du Comité plénier, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant étude en Comité plénier et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption des projets de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ces projets de loi franchissent plus d'une étape le jour même.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 18 décembre 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 3, 10 puis 9.

---

L'hon. M. Melanson, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenante-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 17 décembre 2014

S.H. la lieutenante-gouverneure transmet le budget de capital pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 ainsi que le volume 1 du budget supplémentaire pour 2013-2014, qui comportent les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenante-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

---

Conformément à l'avis de motion 6, l'hon. M. Melanson, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Melanson prononce le discours du budget de capital pour 2015-2016.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M<sup>me</sup> Harris.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M<sup>me</sup> Harris, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La présidente du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

---

M<sup>me</sup> Harris, appuyée par le premier ministre, propose que la Chambre adopte le rapport du Comité des subsides et adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

L'hon. M. Fraser demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, donne avis portant que, le vendredi 19 décembre 2014, la deuxième lecture des projets de loi 7 et 8 sera appelée.

---

L'hon. M. Fraser annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 3, 2 et 5, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 4 et 6 sera appelée, puis la Chambre étudiera la motion 7.

---

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M<sup>me</sup> Harris.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. M. Bernard LeBlanc est au fauteuil au bureau du comité.

La séance, suspendue à 16 h 29, reprend à 16 h 37.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bernard LeBlanc, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet des projets de loi suivants :

- 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, volume 2 (information supplémentaire)	(15 décembre 2014) ;
Listes d'employés supplémentaires non vérifiées	(15 décembre 2014) ;
Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées	(15 décembre 2014).

Jour de séance 11

le jeudi 18 décembre 2014

13 h

Prière.

M. Harvey accueille à la Chambre Fred Harvey, député provincial libéral de Carleton -Nord de 1987 à 2013.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Coles Island, qui exhortent le conseil d'éducation de district à ne pas fermer l'école de Coles Island. (Pétition 10.)

Après les questions orales, le président de la Chambre demande que M. Fitch retire le terme « mensonge », employé à l'égard du premier ministre ; le chef de l'opposition se rétracte.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Arseneault :

9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;

par M. Coon :

10, *Loi modifiant la Loi électorale*.

L'hon. M. Fraser donne avis que, le vendredi 19 décembre 2014, la deuxième lecture du projet de loi 9 sera appelée.

Il est unanimement convenu que, le vendredi 19 décembre 2014, la Chambre, après les affaires courantes, se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 2, 3 et 5 pendant 90 minutes, après quoi elle se formera en Comité des subsides pour commencer l'étude, en ordre, des prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de celui de la Santé, de celui des Transports et de l'Infrastructure. Pour chaque ministère, l'étude des prévisions budgétaires s'ouvrira par le discours du ministre et ces prévisions seront ensuite reportées, après quoi la Chambre étudiera la motion 11 et passera aux étapes restantes de l'adoption des projets de loi 2, 3 et 5 puis à la sanction royale.

Sur la motion de l'hon. M. Fraser, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne d'office au vendredi 19 décembre 2014 à 9 h.

---

Le débat reprend sur la motion 3, proposée par M. Wetmore, appuyé par M<sup>me</sup> Shephard, dont voici le texte :

attendu que, le 3 septembre 2014, ou avant cette date, il a été dévoilé que des accusations au criminel avaient été portées contre le député de Carleton-Victoria, qui était alors le candidat libéral de cette circonscription en vue des élections générales du 22 septembre 2014;

attendu que le Parti libéral et ses candidats ont tenu des propos qualifiant de « suspect » et de « très troublant » le dépôt d'accusations au criminel et mettant en doute le moment choisi pour communiquer la nouvelle ;

attendu que les propos tenus mettaient aussi en cause le député de Carleton et le député de Rothesay, alors candidats dans leur circonscription respective en vue des élections générales du 22 septembre 2014, le premier exerçant la charge de premier ministre et le second la charge de procureur général, et laissaient sous-entendre, à leur endroit, une participation inacceptable à la démarche entreprise pour déterminer si des accusations au criminel devraient être portées contre le député de Carleton-Victoria ;

attendu que les accusations au criminel portées contre le député de Carleton-Victoria ont été retirées le 12 septembre 2014 ou près de cette date ;

attendu que le premier ministre, qui brigait le poste qu'il occupe maintenant, a alors demandé que soit tenu un examen indépendant des démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées ;

attendu que le Parti libéral a en outre soulevé une série de questions quant aux démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées ;

attendu que les questions soulevées restent sans réponse ;

attendu que les questions en suspens laissent planer le doute sur l'administration intègre de la justice dans la province du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est dans l'intérêt public que réponse soit donnée aux questions en suspens ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à nommer une commission en vertu de la *Loi sur les enquêtes*, chargée de mener une enquête pour établir s'il y a eu ingérence, de nature politique ou autre, dans les démarches entreprises pour déterminer si des accusations au criminel seraient portées contre le député de Carleton-Victoria ou si de telles accusations seraient retirées.

Le débat se termine. La motion 3, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 21

M. Holder	M <sup>me</sup> Shephard	M. Alward
M. Jody Carr	M. Coon	M. Wetmore
M. Fitch	M <sup>me</sup> Lynch	M. Crossman
M <sup>me</sup> Dubé	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M. K. MacDonald	M. Stewart	M. Jeff Carr
M. Northrup	M. Savoie	M. Oliver
M. Higgs	M <sup>me</sup> Wilson	M. Urquhart

CONTRE : 24

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Landry	M <sup>me</sup> LeBlanc
l'hon. M. Melanson	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Gallant	l'hon. M. Fraser	M. Bourque
M. Albert	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doherty	M. Chiasson	M. LePage

Conformément à l'avis de motion 10, M<sup>me</sup> Shephard appuyée par M. Jody Carr, propose ce qui suit :

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à soumettre à un débat à la Chambre tout changement qu'il a apporté ou qu'il prévoit apporter relativement aux services d'avortement et à retarder la mise en oeuvre de tels changements jusqu'après la tenue du débat.

La question proposée, il s'élève un débat

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Fraser, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> Rogers propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 10 soit amendée comme suit :

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout le passage qui suit le mot « avortement », de « , débat qui est amorcé, » ;

par l'adjonction, après le paragraphe de la résolution, du paragraphe suivant :

« et que le président de la Chambre détermine s'il y a consentement unanime pour consacrer, au seul sujet de la santé génésique, toutes les périodes des questions qui restent avant la fin de l'année civile. »

M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que l'amendement est irrecevable parce qu'il déborde le sujet de la motion originale et soulève des questions étrangères à cette motion.

La séance, suspendue à 16 h 34, reprend à 16 h 58. Le président de la Chambre est au fauteuil et rend la décision suivante :

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

J'ai examiné l'amendement proposé. La motion originale proposée par la députée de Saint John Lancaster exhorte le gouvernement à soumettre à un débat à la Chambre tout changement qu'il a apporté ou qu'il prévoit apporter relativement aux services d'avortement et à retarder la mise en oeuvre des changements jusqu'après la tenue du débat.

L'amendement proposé modifie effectivement des éléments de la motion originale. Cependant, il conserverait un élément essentiel de la motion principale, portant que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à soumettre à un débat à la Chambre tout changement relatif aux services d'avortement.

Le commentaire 567 de la sixième édition de *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne* déclare ce qui suit :

*L'amendement peut avoir pour objet de modifier une proposition de façon qu'elle soit accueillie plus favorablement ou d'offrir à la Chambre un nouveau texte susceptible de remplacer la proposition originale.*

Bien que l'amendement proposé ne conserve pas tous les éléments de la motion originale, j'estime qu'il en épargne une part suffisante, de manière telle qu'il ne constitue pas une négation directe de la proposition originale. L'amendement proposé a nettement un rapport avec la motion originale et vise à modifier la proposition de façon qu'elle soit accueillie plus favorablement par la Chambre.

L'amendement proposé, s'il était adopté, élargirait aussi la portée de la proposition originale en chargeant le président de la Chambre de déterminer, aux périodes des questions qui restent avant la fin de l'année civile, s'il y a consentement unanime pour consacrer ces périodes aux droits génésiques.

Je me dois de souligner, Mesdames et Messieurs les parlementaires, que, même si l'amendement était adopté et que la motion amendée l'était aussi, il faudrait, avant que les périodes des questions orales à venir puissent se tenir dans le cadre proposé, que le président de la Chambre détermine s'il y a consentement unanime pour procéder ainsi et consacrer au sujet des droits génésiques les périodes des questions qui restent avant la fin de l'année civile.

En conséquence, je statue que l'amendement est recevable.

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 10 amendée, dont le texte suit :

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à soumettre à un débat à la Chambre tout changement qu'il a apporté ou qu'il prévoit apporter relativement aux services d'avortement, débat qui est amorcé,

et que le président de la Chambre détermine s'il y a consentement unanime pour consacrer, au seul sujet de la santé génésique, toutes les périodes des questions qui restent avant la fin de l'année civile.

La motion 10 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 9, M. Stewart, appuyé par M. Alward, propose ce qui suit :

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est permettra l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que le projet de construction d'Oléoduc Énergie Est est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux ;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques ;

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est créera directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurera des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays ;

attendu que l'acheminement par oléoduc du pétrole brut canadien à notre raffinerie permettrait de réduire les coûts de production et d'accroître la compétitivité du pétrole raffiné ;

attendu que TransCanada Corporation a déposé auprès de l'Office national de l'énergie du Canada une demande officielle visant le projet d'Oléoduc Énergie Est ;

attendu que l'Ontario et le Québec ne devraient pas dresser d'obstacles inutiles à l'égard du projet d'Oléoduc Énergie Est en imposant des processus et conditions supplémentaires qui ne relèvent pas de leur compétence constitutionnelle ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réaffirme son appui unanime du projet de construction

d'Oléoduc Énergie Est visant le transport du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande à l'Ontario et au Québec de reconnaître l'Office national de l'énergie comme entité indiquée pour l'examen du projet d'Oléoduc Énergie Est.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande que M. Stewart retire le terme « hypocrite ». Le député obtempère.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapport annuel 2013-2014, ministère des Ressources naturelles	(17 décembre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	(17 décembre 2014).

Jour de séance 12

le vendredi 19 décembre 2014

9 h

Prière.

Conformément à la motion 10, adoptée dans sa forme amendée le 18 décembre 2014, le président demande à la Chambre s'il y a consentement unanime pour consacrer la période des questions au sujet de la santé génésique. Le consentement unanime est refusé.

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 8 soit appelée, puis, conformément à ce qui a été unanimement convenu par la Chambre hier, celle-ci se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 5, 2, 3 et, sur autorisation, 8, après quoi elle se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de celui de la Santé et de celui des Transports et de l'Infrastructure. La Chambre étudiera ensuite la motion 11, après quoi elle passera aux étapes restantes de l'adoption des projets de loi 2, 3, 5, puis, sur autorisation, à la sanction royale.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Fraser, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 89 du Règlement, les comités permanents suivants soient constitués pour la 58<sup>e</sup> législature et ainsi composés :

Comité permanent des corporations de la Couronne :

M. Bertrand LeBlanc, M. Harvey, M. Albert, M. Ames, M. Bourque, M. Guitard, M. Roussel, M. Bernard LeBlanc, M<sup>me</sup> Dubé, M. Jeff Carr, M. Savoie, M. Northrup et M. Coon ;

Comité permanent des comptes publics : M. Bourque, M. Chiasson, M. Guitard, M<sup>me</sup> Harris, M. Harvey, M<sup>me</sup> LeBlanc, M. LePage, M. Albert, M. Holder, M<sup>me</sup> Shephard, M. Steeves, M. Flemming et M. Coon. (Motion 12.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Il est unanimement convenu que le projet de loi 8 soit étudié en Comité plénier sur-le-champ.

---

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Bernard LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bernard LeBlanc, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet des projets de loi suivants :

- 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M<sup>me</sup> Harris.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M<sup>me</sup> Harris, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Fraser, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

---

Sur la motion de l'hon. M. Fraser, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne d'office au mardi 10 février 2015 à 13 h, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'une ou l'autre des personnes qui occupent la vice-présidence le supplée pour l'application du présent ordre.

---

Conformément à l'avis de motion 11, M. Bourque, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, propose ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, deux derniers jours soient consacrés aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 2, 3 et 5, rétroactivement au 17 décembre 2014, et que, à l'expiration du délai de deux jours, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée ou du Comité plénier, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant étude en Comité plénier et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption des projets de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ces projets de loi franchissent plus d'une étape le jour même.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 11, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

## CONTRE : 22

M. Holder	M. Coon	M. Crossman
M. Jody Carr	M <sup>me</sup> Lynch	M. Keirstead
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Steeves
M <sup>me</sup> Dubé	M. Stewart	M. Jeff Carr
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Oliver
M. Northrup	M <sup>me</sup> Wilson	M. Urquhart
M. Higgs	M. Flemming	
M <sup>me</sup> Shephard	M. Alward	

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Bernard LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bernard LeBlanc, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture du projet de loi 8 soit ordonnée sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, la motion portant troisième lecture est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 26

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 20

M. Holder	M <sup>me</sup> Lynch	M. Crossman
M. Jody Carr	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M. Fitch	M. Stewart	M. Steeves
M <sup>me</sup> Dubé	M. Savoie	M. Jeff Carr
M. Northrup	M <sup>me</sup> Wilson	M. Oliver
M. Higgs	M. Flemming	M. Urquhart
M <sup>me</sup> Shephard	M. Alward	

Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance, suspendue à 15 h 30, reprend à 15 h 35.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée, et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint de la Chambre donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*  
3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi ;*  
5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier ;*  
8, *Loi modifiant la Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 16 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapport annuel 2013-2014, Investir NB	(18 décembre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches	(18 décembre 2014) ;
Rapport annuel 2013-2014, ministère des Services gouvernementaux	(18 décembre 2014).

Jour de séance 13

le mardi 10 février 2015

13 h

Prière.

Le premier ministre offre ses condoléances à la famille endeuillée de Gilbert Finn, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick de 1987 à 1994.

---

L'hon. M. Fraser (Miramichi) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à augmenter le nombre de lits de foyers de soins à Miramichi. (Pétition 11.)

---

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 12.)

---

L'hon. M. Horsman dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Commission de police du Nouveau-Brunswick : Rapport annuel, 2013-2014*.

---

M<sup>me</sup> Dubé demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la période des questions orales. Le consentement est refusé.

---

Après les questions orales, l'hon. M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que certains parlementaires du côté de l'opposition n'adressent pas leurs questions à la présidence et que les questions supplémentaires de M. Holder ne sont pas liées à sa question initiale. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

---

Le premier ministre accueille à la Chambre l'hon. Ed Holder, ministre d'État (Sciences et Technologie) et député fédéral de London-Ouest.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 7, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 7, 4, 9 et 6 sera appelée.

---

Conformément à l'avis de motion 7, l'hon. M. Fraser, appuyé par M. Albert, propose ce qui suit :

que la Chambre adhère aux recommandations formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Fraser, appuyé par M. Albert, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 7 soit amendée comme suit :

par la substitution, à tout ce qui suit « que », du texte que voici :

« la Chambre adhère aux recommandations 1 à 25 et 27 à 31 formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure ;

« que la Chambre n'adhère pas à la recommandation 26 formulée dans le rapport ;

« que l'article 102 du Règlement soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

« **102(1)** Sous réserve du paragraphe (2), un député non membre d'un comité peut participer aux délibérations de celui-ci, sauf ordre contraire de la Chambre ou du comité, faire des observations, poser des questions et proposer des amendements de projets de loi ou de prévisions budgétaires mais il ne peut voter, proposer une motion autre qu'un amendement ou compter aux fins du quorum.

« **102(2)** Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de siéger à titre de membre participant du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de voter, de proposer des motions, y compris des amendements, et de compter aux fins du quorum. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 1, reprend à 15 h 17.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par M. Fitch, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :

par la substitution, aux mots qui suivent les mots « aux fins du quorum. », de ce qui suit :

« **102(2)** Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de participer aux délibérations du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de proposer des motions mais n'est pas réputé être membre participant du comité et n'est pas en droit de voter ni de compter aux fins du quorum. »

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 57, reprend à 16 h 14.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

#### Rapports annuels

Cabinet du procureur général, 2013-2014	(19 décembre 2014) ;
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2013-2014	(19 décembre 2014) ;
Ministère de la Justice, 2013-2014	(19 décembre 2014) ;
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2013-2014	(5 janvier 2015) ;
New Brunswick Community College, 2013-2014	(5 janvier 2015) ;
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2013-2014	(12 janvier 2015) ;

Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 2013-2014	(22 janvier 2015) ;
Vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume I (vérification financière), 2014	(22 janvier 2015) ;
Vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume II (vérification de performance), 2014	(22 janvier 2015) ;
Ministère des Ressources humaines, 2013-2014	(23 janvier 2015) ;
Ministère de la Santé, 2013-2014	(28 janvier 2015) ;
Ministère de l'Énergie et des Mines, 2013-2014	(29 janvier 2015) ;
Ministère des Finances, rapport sur les droits, 2015	(30 janvier 2015) ;
Ministère du Développement économique, 2013-2014	(2 février 2015) ;
Activités parlementaires, 2013	(10 février 2015) ;

### **Autres rapports**

<i>Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Alfred R. Landry, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par Victor Boudreau, député de Shediac—Cap-Pelé, de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du conseil exécutif qu'aurait commises l'hon. Paul Robichaud, député de Lamèque-Shippagan-Miscou, ministre et vice-premier ministre</i>	(13 janvier 2015) ;
<i>Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Alfred R. Landry, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par M<sup>me</sup> Marie-Paule Martin de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif qu'aurait commises M. Victor Boudreau, député de Shediac—Cap-Pelé, non alors ministre</i>	(5 février 2015) ;

### **Réponses à des pétitions**

Pétitions 2, 4, 6, 9	(22 décembre 2014) ;
Pétitions 1, 3, 5, 7, 8, 10	(26 janvier 2015).

Jour de séance 14

le mercredi 11 février 2015

10 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre Bertin LeBlanc, député libéral provincial de Kent-Sud de 1978 à 1982.

---

M. LePage (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à installer des clôtures à orignaux le long de la route 17 entre Glen Levit et Squaw Cap. (Pétition 13.)

---

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 14.)

---

Après les questions orales, le président de la Chambre rappelle aux parlementaires que les questions supplémentaires doivent se rapporter à l'objet de la question initiale.

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Coon :

11, *Loi sur la sécurité alimentaire locale.*

---

M. Jeff Carr donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 19 février 2015, appuyé par M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que les pannes d'électricité sont de plus en plus fréquentes au Nouveau-Brunswick;

attendu que les pannes d'électricité peuvent causer des dommages considérables aux résidences des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises;

attendu que les pannes d'électricité peuvent occasionner des pertes financières et des coûts considérables pour les citoyens de la province;

attendu que l'approvisionnement fiable et sécuritaire est considéré comme un élément de sécurité essentiel pour notre population;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'étudier la mise en application soit d'un crédit d'impôt, soit d'un rabais, soit d'un remboursement pour les résidents de la province qui désirent investir dans des sources d'énergie alternative afin d'alimenter leur résidence durant les pannes d'électricité.

---

M. Wetmore donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 19 février 2015, appuyé par M. Crossman, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement actuel a créé beaucoup d'incertitudes quant à l'avenir de plusieurs écoles au Nouveau-Brunswick, surtout celles dans les régions rurales ;

attendu que le gouvernement actuel a pris l'engagement de mettre en place un plan décennal visant tous les niveaux scolaires ;

attendu que le plan décennal en éducation pourrait avoir une grande influence et une grande incidence sur l'avenir et l'utilisation de plusieurs écoles dans la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à ne pas fermer d'écoles dans la province et à suspendre l'application de la politique 409 du ministère tant que ne sera pas mis en place le nouveau plan décennal promis par le gouvernement actuel.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 12 février 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 9 puis 2.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 4, 7, 9 et 6 soit appelée, après quoi la Chambre étudiera la motion 7.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 7 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 7, *Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Stewart, appuyé par M. Fitch, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Fraser propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Sur la demande de l'hon. M. Fraser, le président suppléant de la Chambre revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 7.

---

Le débat ajourné reprend sur le sous-amendement de la motion 7 proposé par M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par M. Fitch, dont voici le texte :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :

par la substitution, aux mots qui suivent les mots « aux fins du quorum. », de ce qui suit :

« **102(2)** Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de participer aux délibérations du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de proposer des motions mais n'est pas réputé être membre participant du comité et n'est pas en droit de voter ni de compter aux fins du quorum. »

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 15

le jeudi 12 février 2015

13 h

Prière.

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 15.)

---

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Fraser, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h à 14 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la première session de la 58<sup>e</sup> législature. (Motion 15.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Bourque donne avis de motion 16 portant que, le mercredi 18 février 2015, appuyé par M<sup>me</sup> LeBlanc, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, siège aussi de 19 h à 22 h ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la première session de la 58<sup>e</sup> législature.

---

Le débat reprend sur la motion 9, proposée par M. Stewart, appuyé par M. Alward, dont voici le texte :

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est permettra l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que le projet de construction d'Oléoduc Énergie Est est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux ;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques ;

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est créera directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurera des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays ;

attendu que l'acheminement par oléoduc du pétrole brut canadien à notre raffinerie permettrait de réduire les coûts de production et d'accroître la compétitivité du pétrole raffiné ;

attendu que TransCanada Corporation a déposé auprès de l'Office national de l'énergie du Canada une demande officielle visant le projet d'Oléoduc Énergie Est ;

attendu que l'Ontario et le Québec ne devraient pas dresser d'obstacles inutiles à l'égard du projet d'Oléoduc Énergie Est en imposant des processus et conditions supplémentaires qui ne relèvent pas de leur compétence constitutionnelle ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réaffirme son appui unanime du projet de construction d'Oléoduc Énergie Est visant le transport du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande à l'Ontario et au Québec de reconnaître l'Office national de l'énergie comme entité indiquée pour l'examen du projet d'Oléoduc Énergie Est.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Arseneault, appuyé par l'hon. M. Fraser, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

dans le deuxième paragraphe du préambule, aucun changement correspondant n'est nécessaire en français ;

dans le troisième paragraphe du préambule, par la suppression du mot « brut » et par l'insertion, entre les mots « un » et « accès », du mot « meilleur » ;

par la suppression du cinquième paragraphe du préambule ;

dans le septième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « permettrait de », de « pourrait » et par la substitution, à « et d'accroître » après le mot « production », de « par baril et d'accroître » ;

par l'insertion, avant le dernier paragraphe du préambule, du paragraphe suivant :

« attendu que des efforts sont déployés pour que le projet Énergie Est gagne l'acceptabilité sociale des collectivités que traversera l'oléoduc ; » ;

dans le dernier paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « ne devraient pas dresser d'obstacles inutiles », de « ont exprimé leurs préoccupations » et par la suppression des mots « en imposant des processus et conditions supplémentaires qui ne relèvent pas de leur compétence constitutionnelle » ;

dans le second paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « Nouveau-Brunswick », de « exhorte le gouvernement à travailler de concert avec le Québec, l'Ontario et toutes les autres provinces pour faire en sorte que le projet soit mené à bien de façon rationnelle. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 9 amendée, dont voici le texte :

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est permettra l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que le projet de construction d'Oléoduc Énergie Est est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un meilleur accès aux marchés internationaux ;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est créera directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurera des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays ;

attendu que l'acheminement par oléoduc du pétrole brut canadien à notre raffinerie pourrait réduire les coûts de production par baril et d'accroître la compétitivité du pétrole raffiné ;

attendu que TransCanada Corporation a déposé auprès de l'Office national de l'énergie du Canada une demande officielle visant le projet d'Oléoduc Énergie Est ;

attendu que des efforts sont déployés pour que le projet Énergie Est gagne l'acceptabilité sociale des collectivités que traversera l'oléoduc ;

attendu que l'Ontario et le Québec ont exprimé leurs préoccupations à l'égard du projet d'Oléoduc Énergie Est ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réaffirme son appui unanime du projet de construction d'Oléoduc Énergie Est visant le transport du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à travailler de concert avec le Québec, l'Ontario et

toutes les autres provinces pour faire en sorte que le projet soit mené à bien de façon rationnelle.

La motion 9 amendée, mise aux voix, est adoptée

---

Conformément à l'avis de motion 2, M. Steeves, appuyé par M<sup>me</sup> Wilson, propose ce qui suit :

attendu que le président de l'association libérale de Riverview a envoyé un courriel le 10 novembre 2014 annonçant que des contrats gouvernementaux de travaux routiers seraient offerts aux partisans du gouvernement et que l'adjoint principal de la ministre du Développement social s'était enquis de compagnies et de particuliers d'allégeance libérale qui se verraient attribuer des contrats de travaux routiers ;

attendu que le ministre de la Santé a, le 21 novembre 2014, licencié le président-directeur général du Réseau de santé Vitalité ;

attendu que le conseil d'administration du Réseau de santé Vitalité a, le 25 novembre 2014, publié un communiqué indiquant qu'il ne mettait pas en doute les compétences de l'ex-président-directeur général, que, à sa connaissance, cet ex-président-directeur général avait rempli toutes les exigences de son mandat, que le conseil n'avait pas été consulté avant le licenciement et que, si tel avait été le cas, il aurait indiqué qu'il n'y avait aucune raison de licencier l'ex-président-directeur général ;

attendu que les événements montrent que l'engagement du gouvernement de s'y prendre différemment n'est pas respecté ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement pour son défaut de respecter son engagement d'accroître la transparence et la responsabilité du pouvoir exécutif.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 16

le vendredi 13 février 2015

9 h

Prière.

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le ministère des Transports et de l'Infrastructure à entretenir le chemin Dorchester Island, dans le comté de Westmorland. (Pétition 16.)

---

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 17.)

---

L'hon. M. Rousselle dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Loi sur l'abrogation des lois : Rapport annuel de 2015*.

---

Après les questions orales, l'hon. M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que M. B. Macdonald a accusé le ministre de la Santé d'avoir prononcé une « demi-vérité » et que M. Stewart a comparé les parlementaires du côté du gouvernement à des « seigneurs de la guerre ». Le président de la Chambre statue que les deux rappels au Règlement sont bien fondés et met les parlementaires en garde contre l'utilisation d'un tel langage.

---

M. Steeves donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 19 février 2015, appuyé par M. Urquhart, il proposera ce qui suit :

attendu que les antidémarrateurs avec éthylomètre sont un outil efficace dans la lutte continue pour mettre fin à la conduite avec facultés affaiblies ;

attendu que le programme d'utilisation d'antidémarrateurs du Nouveau-Brunswick, géré par le ministère de la Sécurité publique, est un programme facultatif et que, pour y participer, les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies doivent en faire la demande ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est l'une des seules provinces canadiennes où un programme d'utilisation d'antidémarrateurs est en place mais n'est pas obligatoire pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies ;

attendu que les parties prenantes préoccupées par le problème de société que continue de poser la conduite avec facultés affaiblies ont demandé que soit rendu obligatoire le programme d'utilisation d'antidémarrateurs du Nouveau-Brunswick;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à apporter les changements nécessaires au programme d'utilisation d'antidémarrateurs du Nouveau-Brunswick afin qu'il devienne obligatoire pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 9 et 6 soit appelée, après quoi la Chambre étudiera la motion 7.

---

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Fraser propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Fraser, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 7.

Le débat ajourné reprend sur le sous-amendement de la motion 7 proposé par M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par M. Fitch, dont voici le texte :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :

par la substitution, aux mots qui suivent les mots « aux fins du quorum. », de ce qui suit :

« **102(2)** Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de participer aux délibérations du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de proposer des motions mais n'est pas réputé être membre participant du comité et n'est pas en droit de voter ni de compter aux fins du quorum. »

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 17

le mardi 17 février 2015

13 h

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, l'hon. M. Arseneault soulève la question de privilège pour rectifier un article publié le 13 février 2015 dans le *Telegraph-Journal* concernant les plans de démolition de la centrale de Dalhousie.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle aux parlementaires que les félicitations et hommages ne doivent pas être à caractère politique.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Rousselle :

12, *Loi concernant les Lois révisées de 2014.*

M. Guitard donne avis de motion 18 portant que, le vendredi 20 février 2015, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, trois derniers jours soient consacrés à l'étude de la motion 7 portant qu'il soit adhéré aux recommandations formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure, et de tout amendement s'y rapportant, rétroactivement au 17 février 2015, et que, à l'expiration du délai de trois jours, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour trancher la motion 7, et tout amendement s'y rapportant, sans amendement ni débat.

M. B. Macdonald donne avis de motion 19 portant que, le jeudi 26 février 2015, appuyé par M<sup>me</sup> Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du premier ministre, du ministère des Finances, du ministre des Finances, du ministère de la Santé, du Réseau de santé Horizon, du Réseau de santé Vitalité, de l'Hôpital Dr Everett Chalmers, du ministre de la Santé ou de toute autre autorité

compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou autre communication, quel que soit le support, échangée entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangée avec le gouvernement fédéral ou avec d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou administrations municipales relativement aux dépenses en capital et aux améliorations prévues des biens immobiliers, y compris les chiffres du budget, les tableaux, les projections et les chiffres du budget qui sont à prévoir, ainsi que les rapports et les études ayant trait aux immobilisations du Réseau de santé Horizon et du Réseau de santé Vitalité, notamment l'Hôpital Dr Everett Chalmers, pour la période allant de 2010 à 2020 inclusivement.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, donne avis portant que, le mercredi 18 février 2015, la deuxième lecture du projet de loi 12 sera appelée.

---

L'hon. M. Fraser annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 6 et 9 soit appelée, après quoi la Chambre étudiera la motion 7.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Fraser propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Fraser, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 7.

---

Le débat ajourné reprend sur le sous-amendement de la motion 7 proposé par M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par M. Fitch :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :

par la substitution, aux mots qui suivent les mots « aux fins du quorum. », de ce qui suit :

« 102(2) Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de participer aux délibérations du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de proposer des motions mais n'est pas réputé être membre participant du comité et n'est pas en droit de voter ni de compter aux fins du quorum. »

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 7 proposé par l'hon. M. Fraser, appuyé par M. Albert :

#### AMENDEMENT

que la motion 7 soit amendée comme suit :

par la substitution, à tout ce qui suit « que », du texte que voici :

« la Chambre adhère aux recommandations 1 à 25 et 27 à 31 formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure ;

« que la Chambre n'adhère pas à la recommandation 26 formulée dans le rapport ;

« que l'article 102 du Règlement soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

« 102(1) Sous réserve du paragraphe (2), un député non membre d'un comité peut participer aux délibérations de celui-ci, sauf ordre contraire de la Chambre ou du comité, faire des observations, poser des questions et proposer des amendements de projets de loi ou de prévisions budgétaires mais il ne peut voter, proposer une motion autre qu'un amendement ou compter aux fins du quorum.

« 102(2) Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de siéger à titre de membre participant du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de voter, de proposer des motions, y compris des amendements, et de compter aux fins du quorum. »

Après un certain laps de temps, M. B. Macdonald, appuyé par M. Fitch, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :

par l'adjonction, après le paragraphe 102(2) proposé dans l'amendement, de ce qui suit :

« que le Règlement soit modifié par l'insertion, après l'intertitre « Séances et quorum », du texte que voici :

« **28.01(1)** Le président de la Chambre, au plus tard le 30 octobre et après consultation des leaders parlementaires, dépose sur le bureau de la Chambre le calendrier pour l'année à venir, indiquant les semaines de séance et les semaines d'interruption de session du dernier mardi de novembre au vendredi précédant le jour de Noël et du deuxième mardi de mars au dernier vendredi de juin.

« **28.01(2)** Faute de président en fonction le 30 octobre, le président, au plus tard deux semaines après son élection, dépose sur le bureau de la Chambre le calendrier décrit au paragraphe (1).

« **28.01(3)** Si la Chambre ne siège pas une fois que le président a établi le calendrier conformément au paragraphe (1) ou (2), le président communique le calendrier aux leaders parlementaires dès que ce calendrier a été établi et le dépose sur le bureau de la Chambre à la séance suivante de la Chambre.

« **28.01(4)** Le président établit le calendrier décrit au paragraphe (1) de manière à ce que, durant les périodes mentionnées au paragraphe (1), le nombre de semaines de suite d'interruption de session ne dépasse pas deux.

« **28.01(5)** La Chambre suit le calendrier décrit au paragraphe (1) et peut décider de programmer ses séances indépendamment du calendrier seulement si le parti ministériel, l'opposition officielle et les autres partis reconnus en sont convenus. »

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Conformément à la <i>Loi sur les droits à percevoir</i> , changement du barème des droits du règlement 2009-24 concernant l'inscription et l'exploitation de casinos au Nouveau-Brunswick	(13 février 2015) ;
Rapport annuel 2013-2014, ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture	(13 février 2015).

Jour de séance 18

le mercredi 18 février 2015

10 h

Prière.

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 18.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Coon :

13, *Loi visant à restituer à la Couronne certains droits relatifs à l'approvisionnement en bois et à l'aménagement forestier.*

---

M. B. Macdonald donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 26 février 2015, appuyé par M. Urquhart, il proposera ce qui suit :

attendu que les services d'incendie, de police et d'ambulance et d'autres premiers intervenants réguliers fournissent des services d'urgence essentiels dans notre province et que les membres de ces divers services s'exposent souvent à de grands risques ;

attendu que les membres des Forces armées canadiennes interviennent souvent en situation de crise, tant au Canada qu'outre-mer, et qu'ils mettent sans hésiter leur vie en danger ;

attendu que de nombreux organes du gouvernement, y compris le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Ressources naturelles, le ministère du Développement social, la Garde côtière canadienne et l'Organisation des mesures d'urgence, viennent en aide à notre province en temps de crise ;

attendu que les équipes de recherche et sauvetage, les radioamateurs, les sauveteurs, la Société de Sauvetage, la Patrouille canadienne de ski, l'Ambulance Saint-Jean, la Croix-Rouge et d'autres groupes fournissent des services essentiels en temps de crise ;

attendu que les soupes populaires, les banques alimentaires, les centres pour les victimes d'agression sexuelle, les lignes d'assistance, les maisons de transition, les refuges d'urgence et bien d'autres organismes bénévoles fournissent d'importants services de première ligne aux personnes ayant des besoins urgents ;

attendu que les hôpitaux, les cliniques, les médecins, le personnel infirmier et de nombreux autres professionnels de la santé fournissent des soins médicaux d'urgence ;

attendu que de nombreux groupes confessionnels apportent souvent un soutien crucial aux personnes qui se trouvent en situation de crise ;

attendu que nos premiers intervenants et les membres de nos autres services d'urgence, ainsi que leur famille et leurs amis, méritent une journée qui vise à souligner leurs réussites et à reconnaître leur service envers notre collectivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que le samedi qui précède immédiatement le Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix soit officiellement désigné Journée des services d'urgence au Nouveau-Brunswick.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 19 février 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 14, 17 puis 2.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 7 et 4, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 9 et 6 sera appelée, puis la Chambre étudiera la motion 7.

---

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Bernard LeBlanc.

La séance, suspendue à 12 h, reprend à 12 h 10.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

La séance, suspendue à 15 h 20, reprend à 15 h 33.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bernard LeBlanc, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

7, *Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick.*

Le président rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Fraser, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 7.

---

M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que, afin de protéger la minorité et de donner à l'opposition amplement l'occasion de débattre la motion 7, le président de la Chambre ne devrait pas à cette heure tardive permettre au gouvernement de reprendre le débat sur la motion 7, étant donné que, vendredi, la motion sera peut-être assujettie à une motion d'attribution de temps, ce qui limiterait le débat sur la motion 7 à trois jours, incluant aujourd'hui. L'hon. M. Fraser intervient au sujet de rappel du Règlement. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, car le gouvernement a la prérogative de mettre des affaires en discussion, et qu'il n'est pas en mesure de déterminer la période de temps que la Chambre peut réserver, dans les jours à venir, au débat sur la motion 7 ni de déterminer si la période prévue saurait suffire.

---

Le débat ajourné reprend sur le sous-amendement de la motion 7 proposé par M. B. Macdonald, appuyé par M. Fitch, dont voici le texte :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :

par l'adjonction, après le paragraphe 102(2) proposé dans l'amendement, de ce qui suit :

« que le Règlement soit modifié par l'insertion, après l'intertitre « Séances et quorum », du texte que voici :

« **28.01(1)** Le président de la Chambre, au plus tard le 30 octobre et après consultation des leaders parlementaires, dépose sur le bureau de la Chambre le calendrier pour l'année à venir, indiquant les semaines de séance et les semaines d'interruption de session du dernier mardi

de novembre au vendredi précédant le jour de Noël et du deuxième mardi de mars au dernier vendredi de juin.

« **28.01(2)** Faute de président en fonction le 30 octobre, le président, au plus tard deux semaines après son élection, dépose sur le bureau de la Chambre le calendrier décrit au paragraphe (1).

« **28.01(3)** Si la Chambre ne siège pas une fois que le président a établi le calendrier conformément au paragraphe (1) ou (2), le président communique le calendrier aux leaders parlementaires dès que ce calendrier a été établi et le dépose sur le bureau de la Chambre à la séance suivante de la Chambre.

« **28.01(4)** Le président établit le calendrier décrit au paragraphe (1) de manière à ce que, durant les périodes mentionnées au paragraphe (1), le nombre de semaines de suite d'interruption de session ne dépasse pas deux.

« **28.01(5)** La Chambre suit le calendrier décrit au paragraphe (1) et peut décider de programmer ses séances indépendamment du calendrier seulement si le parti ministériel, l'opposition officielle et les autres partis reconnus en sont convenus. »

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 19

le jeudi 19 février 2015

13 h

Prière.

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 19.)

---

L'hon. M. Fraser dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Politique n° 38 : Pavillon Larry's Gulch*.

---

M. Coon donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 12 mars 2015, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que les députés à l'Assemblée législative sont les représentantes et représentants élus des gens du Nouveau-Brunswick;

attendu qu'il est important que la population comprenne bien les fonctions et responsabilités des députés provinciaux;

attendu qu'il serait utile pour les députés de disposer de lignes directrices les aidant dans l'exercice de leurs fonctions;

attendu que l'efficacité des députés provinciaux et leur reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick pourraient être améliorées si l'Assemblée législative formulait un énoncé officiel des principales fonctions et responsabilités de ces députés;

attendu que, dans son rapport déposé à l'Assemblée législative le 3 avril 2003, le Comité d'administration de l'Assemblée législative a recommandé l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire;

qu'il soit à ces causes résolu que le Règlement de l'Assemblée législative soit modifié par l'adjonction, après l'article 123, de ce qui suit :

**« Partie IX**

« 124(1) L'Assemblée législative établit un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire (« le code »).

« 124(2) Le code est imprimé en annexe au *Règlement de l'Assemblée législative* et dans le *Guide d'orientation* des députés à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. »

Le président de la Chambre rend la décision suivante relativement à l'adoption de la motion 9 le 12 février 2015.

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, il m'a été signalé que le vote sur la motion 9, tenu jeudi dernier, n'était pas unanime. J'ai examiné l'enregistrement du hansard du vote sur la motion 9, et, bien que la motion amendée ait été adoptée par la Chambre, le chef du tiers parti a voté contre la motion. Comme le libellé de la motion 9 indique que l'Assemblée législative réaffirme son appui « unanime » du projet de construction d'Oléoduc Énergie Est et comme nous n'avions pas l'appui unanime, je signale à la Chambre que le mot « unanime » sera rayé de la motion 9. Ce retranchement s'appuie sur un précédent établi à la Chambre le 26 mars 2010 dans des circonstances semblables. En outre, je mets les parlementaires en garde contre l'emploi futur du terme « unanime » dans leurs motions pouvant faire l'objet d'un débat, car leurs motions pourraient être modifiées de la même façon.

Conformément à l'avis de motion 14, M. Wetmore, appuyé par M. Crossman, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement actuel a créé beaucoup d'incertitudes quant à l'avenir de plusieurs écoles au Nouveau-Brunswick, surtout celles dans les régions rurales ;

attendu que le gouvernement actuel a pris l'engagement de mettre en place un plan décennal visant tous les niveaux scolaires ;

attendu que le plan décennal en éducation pourrait avoir une grande influence et une grande incidence sur l'avenir et l'utilisation de plusieurs écoles dans la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à ne pas fermer d'écoles dans la province et à suspendre l'application de la politique 409 du ministère tant que ne sera pas mis en place le nouveau plan décennal promis par le gouvernement actuel.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement; elle soutient que l'hon. M. Rousselle a fait allusion à l'absence d'un député à la Chambre. Le président suppléant statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 14, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 17, M. Steeves, appuyé par M. Urquhart, propose ce qui suit :

attendu que les antidémarrateurs avec éthylomètre sont un outil efficace dans la lutte continue pour mettre fin à la conduite avec facultés affaiblies ;

attendu que le programme d'utilisation d'antidémarrateurs du Nouveau-Brunswick, géré par le ministère de la Sécurité publique, est un programme facultatif et que, pour y participer, les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies doivent en faire la demande ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est l'une des seules provinces canadiennes où un programme d'utilisation d'antidémarrateurs est en place mais n'est pas obligatoire pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies ;

attendu que les parties prenantes préoccupées par le problème de société que continue de poser la conduite avec facultés affaiblies ont demandé que soit rendu obligatoire le programme d'utilisation d'antidémarrateurs du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à apporter les changements nécessaires au programme d'utilisation d'antidémarrateurs du Nouveau-Brunswick afin qu'il devienne obligatoire pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Horsman, appuyé par M. LePage, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 17 soit amendée comme suit :

au quatrième paragraphe du préambule, par l'adjonction du texte que voici :

« , en vertu d'un cadre législatif élargi incluant d'autres mesures coercitives contre la conduite avec facultés affaiblies » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « exhorte le gouvernement », de :

« à mener à terme ses consultations avec les parties prenantes clés, notamment les corps de police ainsi que les mères contre l'alcool au volant et à légiférer de façon à mieux contrer la conduite avec facultés affaiblies au Nouveau-Brunswick, peut-être en rendant obligatoires les antidémarrateurs pour toutes les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Conformément à la *Loi sur les droits à percevoir*, projet de modification du droit de demande d'inscription au tirage au sort des permis de chasse à l'original pour résidents perçu aux centres de SNB en vertu du *Règlement sur la chasse à l'original*

(18 février 2015).

Jour de séance 20

le vendredi 20 février 2015

9 h

Prière.

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 20.)

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Melanson :

14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable* ;

par M. Wetmore :

15, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*.

---

L'hon. M. Fraser donne avis que, le mardi 10 mars 2015, la deuxième lecture du projet de loi 14 sera appelée.

---

Sur la motion de l'hon. M. Fraser, appuyé par M. Albert, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 10 mars 2015 à 13 h.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre étudie les motions 18 et 7.

---

M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que, étant donné l'essence même du Règlement de la Chambre, la mise à l'étude de la motion 18 ne devrait pas être permise, car cela limiterait le temps consacré au débat sur les modifications proposées du Règlement. Elle fait en outre valoir que le Règlement ne devrait pas être modifié par une majorité des voix du parti ministériel après un débat limité mais plutôt par consensus, après que tous les partis à la Chambre ont été consultés. L'hon. M. Fraser intervient au sujet du rappel au Règlement et affirme que le parti ministériel a respecté l'usage établi pour la modification du Règlement et que la motion d'attribution de temps devrait pouvoir être mise à l'étude.

La séance, suspendue à 11 h, reprend à 11 h 52. Le président de la Chambre est au fauteuil et rend la décision suivante :

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je suis maintenant prêt à statuer sur le rappel au Règlement fait par la leader parlementaire de l'opposition. Plus précisément, celle-ci a soutenu que le *Règlement de l'Assemblée législative* est essentiel au fonctionnement de l'Assemblée. Il garantit la protection et le respect des droits de tous les partis, qu'ils soient de formation majoritaire ou minoritaire. La députée a soutenu que la procédure suivie par la Chambre pour modifier le Règlement, comme la possible adoption d'une motion d'attribution de temps pour limiter tout autre débat, est irrégulière et que, en tant que président de la Chambre, je ne devrais pas permettre que la motion d'attribution de temps soit mise à l'étude.

Le leader parlementaire adjoint du gouvernement est aussi intervenu au sujet du rappel au Règlement ; il a soutenu que la procédure régulière a été respectée et que le gouvernement est maintenant en droit de proposer une motion visant à limiter le temps de débat.

La leader parlementaire de l'opposition a renvoyé à l'article 15 du Règlement, qui est ainsi libellé :

*S'il estime qu'une motion présentée à la Chambre va à l'encontre des règles ou privilèges de l'Assemblée législative, le président en informe sans délai la Chambre ; il peut reporter sa décision et l'exposé de ses motifs avant de proposer la question.*

Je connais bien les dispositions du Règlement. En ce qui a trait à la procédure à la Chambre applicable à la réalisation proposée de certaines modifications du Règlement, je ne suis pas d'avis que les motions présentées à la Chambre sont contraires aux règles ou aux privilèges de l'Assemblée législative.

La procédure établie depuis longtemps a effectivement été respectée à la Chambre pour ce qui est de la proposition et de l'étude de modifications du Règlement et de l'éventuelle mise en application de celles-ci.

Premièrement, toute modification proposée devrait émaner du Comité permanent de la procédure.

L'article 92 énonce ce qui suit :

*Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au Comité de la procédure.*

L'usage a bel et bien été respecté en l'espèce. Je crois comprendre que le comité s'est réuni à deux occasions pour étudier les modifications proposées du Règlement.

Deuxièmement, le Comité de la procédure doit faire rapport à la Chambre en présentant les modifications proposées du Règlement et en précisant clairement le libellé des modifications à étudier.

Troisièmement, une motion portant adhésion aux recommandations formulées dans le rapport du comité est nécessaire. C'était là ce que la motion 7 proposait. Bien entendu, la motion doit aussi faire l'objet d'un débat tenu selon les règles ordinaires du débat qu'observe la Chambre.

Pour ce qui est de la motion 7, je crois que, jusqu'à maintenant, la Chambre a consacré au débat et à l'étude de cette motion plus de huit heures réparties sur cinq jours. Plusieurs parlementaires des trois partis sont intervenus au sujet de la motion.

Pour ce qui est du temps réservé à l'étude de la motion d'adoption, un député du parti ministériel a présenté une motion d'attribution de temps. Comme l'a mentionné la leader parlementaire de l'opposition, il existe nombre de précédents de la Chambre et de bien d'autres corps législatifs relativement à l'usage de motions d'attribution de temps.

Il ne revient pas au président de l'Assemblée de substituer son opinion quant à la détermination du temps jugé suffisant pour étudier la motion 7. Une motion d'attribution de temps a été proposée en vue d'assurer le déroulement efficace du débat et, comme il a été souligné, l'usage est établi depuis longtemps à la Chambre. Je devrais aussi indiquer que les motions d'attribution de temps ont en outre été utilisées par d'autres corps législatifs, particulièrement celui de l'Ontario, afin de modifier leur Règlement en l'absence de consensus.

Ainsi, je conclus que l'usage relativement à l'application de modifications du Règlement a été respecté. En outre, j'estime qu'aucune disposition précise du Règlement n'a été enfreinte par la proposition et l'étude du projet de modification.

Par conséquent, je permets au député de Restigouche-Chaleur de proposer sa motion.

---

Conformément à l'avis de motion 18, M. Guitard, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, propose ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, trois derniers jours soient consacrés à l'étude de la motion 7 portant qu'il soit adhéré aux recommandations formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure, et de tout amendement s'y rapportant, rétroactivement au 17 février 2015, et que, à l'expiration du délai de trois jours, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour trancher la motion 7, et tout amendement s'y rapportant, sans amendement ni débat.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que l'hon. M. Fraser, dans son intervention, ne s'en tient pas à l'objet de la motion 18. La présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 18, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

## CONTRE : 23

M. Holder	M. Coon	M. Wetmore
M. Jody Carr	M <sup>me</sup> Lynch	M. Crossman
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M <sup>me</sup> Dubé	M. Stewart	M. Steeves
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Jeff Carr
M. Northrup	M <sup>me</sup> Wilson	M. Oliver
M. Higgs	M. Flemming	M. Urquhart
M <sup>me</sup> Shephard	M. Alward	

---

La séance est levée à 14 h.

Jour de séance 21

le mardi 10 mars 2015

13 h

Prière.

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à garder ouverte l'école consolidée de Dorchester. (Pétition 21.)

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 22.)

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 23.)

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 14 soit appelée, après quoi la Chambre étudiera la motion 7.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Fraser propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le débat reprend sur le sous-amendement de la motion 7 proposé par M. B. Macdonald, appuyé par M. Fitch, dont voici le texte :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :

par l'adjonction, après le paragraphe 102(2) proposé dans l'amendement, de ce qui suit :

« que le Règlement soit modifié par l'insertion, après l'intertitre « Séances et quorum », du texte que voici :

« **28.01(1)** Le président de la Chambre, au plus tard le 30 octobre et après consultation des leaders parlementaires, dépose sur le bureau de la Chambre le calendrier pour l'année à venir, indiquant les semaines de séance et les semaines d'interruption de session du dernier mardi de novembre au vendredi précédant le jour de Noël et du deuxième mardi de mars au dernier vendredi de juin.

« **28.01(2)** Faute de président en fonction le 30 octobre, le président, au plus tard deux semaines après son élection, dépose sur le bureau de la Chambre le calendrier décrit au paragraphe (1).

« **28.01(3)** Si la Chambre ne siège pas une fois que le président a établi le calendrier conformément au paragraphe (1) ou (2), le président communique le calendrier aux leaders parlementaires dès que ce calendrier a été établi et le dépose sur le bureau de la Chambre à la séance suivante de la Chambre.

« **28.01(4)** Le président établit le calendrier décrit au paragraphe (1) de manière à ce que, durant les périodes mentionnées au paragraphe (1), le nombre de semaines de suite d'interruption de session ne dépasse pas deux.

« **28.01(5)** La Chambre suit le calendrier décrit au paragraphe (1) et peut décider de programmer ses séances indépendamment du calendrier seulement si le parti ministériel, l'opposition officielle et les autres partis reconnus en sont convenus. »

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 7 proposé par l'hon. M. Fraser, appuyé par M. Albert, dont voici le texte :

#### AMENDEMENT

que la motion 7 soit amendée comme suit :

par la substitution, à tout ce qui suit « que », du texte que voici :

« la Chambre adhère aux recommandations 1 à 25 et 27 à 31 formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure ;

« que la Chambre n'adhère pas à la recommandation 26 formulée dans le rapport ;

« que l'article 102 du Règlement soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

**102(1)** Sous réserve du paragraphe (2), un député non membre d'un comité peut participer aux délibérations de celui-ci, sauf ordre contraire de la Chambre ou du comité, faire des observations, poser des questions et proposer des amendements de projets de loi ou de prévisions budgétaires mais il ne peut voter, proposer une motion autre qu'un amendement ou compter aux fins du quorum.

**102(2)** Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de siéger à titre de membre participant du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de voter, de proposer des motions, y compris des amendements, et de compter aux fins du quorum. »

Après un certain laps de temps, M. Albert, appuyé par l'hon. M. Fraser, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :

au premier paragraphe, par la substitution, à « 1 à 25 », de « 1 à 8, 10 à 25 » ;

par l'insertion, après le premier paragraphe, de ce qui suit :

« que la Chambre n'adhère pas à la recommandation 9 formulée dans le rapport ; ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

Le débat reprend sur l'amendement amendé de la motion 7.

Après un certain laps de temps, M. Holder, appuyé par M. Fitch, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement amendé de la motion 7 soit amendé comme suit :

dans le premier paragraphe, par la substitution, à « 1 à 8, 10 à 25 et 27 à 31 », de « 1 à 3, 7, 10a) à 10c), 10e), 11 à 15, 17 à 20, 22 à 24 et 27 à 31 » ;

dans le deuxième paragraphe, par la substitution, à « à la recommandation 9 formulée », de « aux recommandations 4 à 6, 8, 9, 10d), 16, 21 et 25 formulées »;

par l'insertion, après le deuxième paragraphe, de ce qui suit :

« que l'article 35 du Règlement soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

« **35** La Chambre aborde ses affaires courantes dans l'ordre suivant :

prière ;  
condoléances et messages de sympathie (préavis au président) ;  
présentation d'invités (10 minutes) ;  
félicitations et hommages (10 minutes) ;  
présentation des pétitions ;  
réponses aux pétitions et aux questions écrites ;  
présentation des rapports de comités ;  
dépôt de documents ;  
déclarations de ministres ;  
dépôt de projets de loi ;  
avis de motion ;  
avis d'affaires émanant de l'opposition ;  
motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre ;  
affaires du jour.

« La Chambre passe, à l'heure prévue, aux affaires courantes suivantes :

déclarations de députés ;  
questions orales (30 minutes). » ;

« que le Règlement soit modifié par l'adjonction, après l'article 35 du Règlement, de ce qui suit :

« **35.01(1)** Les mardis, à 14 h 30, et les mercredis, jeudis et vendredis, à 13 h, le président interrompt les délibérations, et la Chambre passe, après l'appel, à l'affaire courante "Déclarations de députés", puis à l'affaire courante "Questions orales".

« **35.01(2)** Une fois la période des questions orales terminée, la Chambre reprend l'étude de l'affaire dont elle était saisie lorsque, conformément au paragraphe (1), le président a interrompu les délibérations.

« **35.01(3)** Si, pendant le jour de séance, la motion d'ajournement de la Chambre est adoptée et que les affaires courantes "Déclarations de députés" et "Questions orales" n'ont pas encore été appelées, le

président, avant d'ajourner la Chambre, procède à l'appel de l'affaire courante "Déclarations de députés", puis à l'appel de l'affaire courante "Questions orales", après quoi la Chambre s'ajourne. » ;

« que le Règlement soit modifié par l'adjonction, après le paragraphe 35.3(2), de ce qui suit :

« **35.4(1)** L'affaire courante "Condoléances et messages de sympathie" dure au plus 10 minutes.

« **35.4(2)** Les messages de condoléances ou de sympathie durent au plus 60 secondes. » ;

« que l'article 100 du Règlement soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

« **100** Tout député peut demander la tenue d'un vote par appel nominal en comité. Le président du comité, le cas échéant, met la question aux voix 10 minutes après avoir ordonné de convoquer les députés. Le président du comité ne vote qu'en cas de partage. »

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

La question est proposée au sujet de l'amendement amendé de la motion 7, dont voici le texte :

que la motion 7 soit amendée comme suit :

par la substitution, à tout ce qui suit « que », du texte que voici :

« la Chambre adhère aux recommandations 1 à 8, 10 à 25 et 27 à 31 formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure ;

« que la Chambre n'adhère pas à la recommandation 9 formulée dans le rapport ;

« que la Chambre n'adhère pas à la recommandation 26 formulée dans le rapport ;

« que l'article 102 du Règlement soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

**102(1)** Sous réserve du paragraphe (2), un député non membre d'un comité peut participer aux délibérations de celui-ci, sauf ordre contraire de la Chambre ou du comité, faire des observations, poser des questions et proposer des amendements de projets de loi ou de prévisions budgétaires mais il ne peut voter, proposer une motion autre qu'un amendement ou compter aux fins du quorum.

**102(2)** Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de siéger à titre de membre participant du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de voter, de proposer des motions, y compris des amendements, et de compter aux fins du quorum. »

L'amendement amendé de la motion 7, mis aux voix, est adopté.

La motion 7 amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 26

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 17

M. Holder	M <sup>me</sup> Shephard	M. Wetmore
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M <sup>me</sup> Dubé	M. Stewart	M. Steeves
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Jeff Carr
M. Northrup	M <sup>me</sup> Wilson	M. Urquhart
M. Higgs	M. Flemming	

---

La séance est levée à 18 h 6.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 12, 14, 15, 17 et 18 (27 février 2015) ;  
*Élection partielle : Saint John-Est :*  
    *Le 17 novembre 2014 : Rapport du directeur*  
    *général des élections* (3 mars 2015) ;  
*La trente-huitième élection générale :*  
    *Le 22 septembre 2014 : Rapport du directeur*  
    *général des élections* (3 mars 2015).

Jour de séance 22

le mercredi 11 mars 2015

10 h

Prière.

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 24.)

---

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à garder ouverte l'école consolidée de Dorchester. (Pétition 25.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 26.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Gallant :

16, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif.*

---

M. Ames donne avis de motion 22 portant que, le mardi 17 mars 2015, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

attendu que le député conservateur fédéral de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, John Williamson, a récemment tenu, en public, des propos qui étaient à la fois racistes et dégradants ;

attendu que les propos tenus traduisaient un mépris pour les personnes de différentes origines raciales qui travaillent fort pour nos compagnies néo-brunswickoises, paient des taxes et impôts et contribuent de façon importante à notre économie provinciale ;

attendu que les propos tenus traduisaient aussi un mépris pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick qui, pour leurs propres raisons légitimes, reçoivent des prestations d'assurance-emploi ;

attendu que les propos tenus traduisaient l'indifférence totale du député conservateur fédéral à l'égard de l'importante contribution des travailleurs de toutes origines à notre économie provinciale ;

attendu que le Nouveau-Brunswick reconnaît depuis longtemps qu'il lui est urgent et pressant d'augmenter sa population afin de dynamiser sa croissance économique ;

attendu que les propos racistes du député conservateur fédéral, proférés si ouvertement et publiquement, entravent sérieusement la capacité du Nouveau-Brunswick à attirer des immigrants afin qu'ils aident à faire croître l'économie de la province ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick rejette les opinions du député conservateur de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest et affirme que le gouvernement du Nouveau-Brunswick dénonce de tels propos et de telles opinions de nature dégradante.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Savoie, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le jeudi 12 mars 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : affaire émanant du tiers parti, puis motions 17, 2 et 13.

---

M. Coon donne avis que l'affaire émanant du tiers parti sera le projet de loi 10.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 12 mars 2015, la deuxième lecture du projet de loi 16 sera appelée.

---

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 7 et 4, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 6, 12 et 14 sera appelée.

---

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M<sup>me</sup> Harris.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bernard LeBlanc, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

4, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

7, *Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick.*

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi concernant les Lois révisées de 2014*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi concernant les Lois révisées de 2014*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable.*

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 23

le jeudi 12 mars 2015

10 h

Prière.

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 27.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à faire passer de 18 à 16 ans l'âge de voter. (Pétition 28.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 29.)

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 16, 14 et 9 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux* ;
- 7, *Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi électorale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Jody Carr, appuyé par M. Fitch, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi électorale*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi électorale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 17 proposé par l'hon. M. Horsman, appuyé par M. LePage, dont voici le texte :

#### AMENDEMENT

que la motion 17 soit amendée comme suit :

au quatrième paragraphe du préambule, par l'adjonction du texte que voici :

« , en vertu d'un cadre législatif élargi incluant d'autres mesures coercitives contre la conduite avec facultés affaiblies » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « exhorte le gouvernement », de :

« à mener à terme ses consultations avec les parties prenantes clés, notamment les corps de police ainsi que les mères contre l'alcool au volant et à légiférer de façon à mieux contrer la conduite avec facultés affaiblies au Nouveau-Brunswick, peut-être en rendant obligatoires les antidémarrateurs pour toutes les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies. »

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Steeves, appuyé par M. Fitch, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 17 soit amendé comme suit :

par la substitution, aux mots « peut-être en rendant obligatoires », de « en rendant obligatoires » ;

par la suppression, dans le paragraphe de la résolution, de la ponctuation finale ;

par l'adjonction, après le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener à terme lesdites consultations et à légiférer dans les deux mois suivant

la date de l'adoption de la présente résolution par l'Assemblée législative. ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 17 amendée, dont voici le texte :

attendu que les antidémarrateurs avec éthylomètre sont un outil efficace dans la lutte continue pour mettre fin à la conduite avec facultés affaiblies ;

attendu que le programme d'utilisation d'antidémarrateurs du Nouveau-Brunswick, géré par le ministère de la Sécurité publique, est un programme facultatif et que, pour y participer, les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies doivent en faire la demande ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est l'une des seules provinces canadiennes où un programme d'utilisation d'antidémarrateurs est en place mais n'est pas obligatoire pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies ;

attendu que les parties prenantes préoccupées par le problème de société que continue de poser la conduite avec facultés affaiblies ont demandé que soit rendu obligatoire le programme d'utilisation d'antidémarrateurs du Nouveau-Brunswick, en vertu d'un cadre législatif élargi incluant d'autres mesures coercitives contre la conduite avec facultés affaiblies ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener à terme ses consultations avec les parties prenantes clés, notamment les corps de police ainsi que les mères contre l'alcool au volant et à légiférer de façon à mieux contrer la conduite avec facultés affaiblies au Nouveau-Brunswick, peut-être en rendant obligatoires les antidémarrateurs pour toutes les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies.

La motion 17 amendée, mise aux voix, est adoptée.

---

Le débat reprend sur la motion 2 proposée par M. Steeves, appuyé par M<sup>me</sup> Wilson, dont voici le texte :

attendu que le président de l'association libérale de Riverview a envoyé un courriel le 10 novembre 2014 annonçant que des contrats

gouvernementaux de travaux routiers seraient offerts aux partisans du gouvernement et que l'adjoint principal de la ministre du Développement social s'était enquis de compagnies et de particuliers d'allégeance libérale qui se verraient attribuer des contrats de travaux routiers ;

attendu que le ministre de la Santé a, le 21 novembre 2014, licencié le président-directeur général du Réseau de santé Vitalité ;

attendu que le conseil d'administration du Réseau de santé Vitalité a, le 25 novembre 2014, publié un communiqué indiquant qu'il ne mettait pas en doute les compétences de l'ex-président-directeur général, que, à sa connaissance, cet ex-président-directeur général avait rempli toutes les exigences de son mandat, que le conseil n'avait pas été consulté avant le licenciement et que, si tel avait été le cas, il aurait indiqué qu'il n'y avait aucune raison de licencier l'ex-président-directeur général ;

attendu que les événements montrent que l'engagement du gouvernement de s'y prendre différemment n'est pas respecté ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement pour son défaut de respecter son engagement d'accroître la transparence et la responsabilité du pouvoir exécutif.

Le débat se termine. La motion 2, mise aux voix, est rejetée.

---

Conformément à l'avis de motion 13, M. Jeff Carr, appuyé par M. Holder, propose ce qui suit :

attendu que les pannes d'électricité sont de plus en plus fréquentes au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les pannes d'électricité peuvent causer des dommages considérables aux résidences des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ;

attendu que les pannes d'électricité peuvent occasionner des pertes financières et des coûts considérables pour les citoyens de la province ;

attendu que l'approvisionnement fiable et sécuritaire est considéré comme un élément de sécurité essentiel pour notre population ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'étudier la mise en application soit d'un crédit d'impôt, soit d'un rabais, soit d'un remboursement pour les résidents de la

province qui désirent investir dans des sources d'énergie alternative afin d'alimenter leur résidence durant les pannes d'électricité.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 24

le vendredi 13 mars 2015

9 h

Prière.

M<sup>me</sup> Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 30.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 31.)

---

L'hon. M. Melanson donne avis de motion 23 portant que, le mardi 31 mars 2015, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, en application de l'article 37 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, l'Assemblée législative délègue à son comité d'administration les pouvoirs que lui confère la loi en ce qui concerne aussi bien les montants, indemnités, allocations et traitements que les modifications de l'annexe A. (Motion 24.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 16, 12 et 6, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 14 et 9 sera appelée.

---

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M<sup>me</sup> Harris.

M. K. MacDonald invoque le Règlement; il soutient qu'il ne devrait pas être permis à M. Albert de défendre le projet de loi 16 en Comité plénier, car il s'agit d'un projet de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle et que, en dépit de son statut de leader parlementaire du gouvernement, il n'est pas un ministre de la Couronne.

La séance, suspendue à 10 h 45, reprend à 10 h 58.

L'hon. M. Fraser informe le comité que, en tant que ministre de la Couronne et leader parlementaire adjoint du gouvernement, c'est lui qui défendra le projet de loi 16 en Comité plénier.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bernard LeBlanc, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 12, *Loi concernant les Lois révisées de 2014* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

- 6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

Avant l'ajournement de la Chambre, le président rappelle aux parlementaires que la présentation d'un invité dure au plus une minute et qu'il leur est interdit d'utiliser des accessoires et des appareils électroniques lorsqu'ils prononcent un discours à la Chambre.

---

La séance est levée à 14 h 10.

Jour de séance 25

le mardi 17 mars 2015

13 h

Prière.

M. Bertrand LeBlanc accueille à la Chambre l'hon. Dominic LeBlanc, député fédéral de la circonscription de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick.

---

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 32.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 33.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Horsman :

17, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 89 du Règlement, les comités permanents suivants soient constitués pour la 58<sup>e</sup> législature et ainsi composés :

Comité permanent de la politique économique : M. LePage, M. Ames, M. Albert, M. Chiasson, M<sup>me</sup> Harris, M. Bernard LeBlanc, M. Roussel, M. K. MacDonald, M<sup>me</sup> Shephard, M. Stewart et M. Coon ;

Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires : M. Bernard LeBlanc, M. Bourque, M. Albert, M. Bertrand LeBlanc, M<sup>me</sup> LeBlanc, M. Roussel, M. Chiasson, M. Jody Carr, M. Crossman, M. Higgs et M. Wetmore ;

Comité permanent de modification des lois : l'hon. M. Rousselle, M. Albert, M. Ames, M. Guitard, M<sup>me</sup> Harris, M. Harvey, M<sup>me</sup> LeBlanc, M. Flemming, M. Keirstead, M. Northrup et M. Wetmore ;

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé : M. Roussel, M. Guitard, M. Chiasson, M. Harvey, M. Bernard LeBlanc, M. Bertrand LeBlanc, M. LePage, M. Jeff Carr, M. K. MacDonald, M. Oliver et M. Savoie ;

Comité permanent de la politique sociale : M<sup>me</sup> LeBlanc, M. LePage, M. Albert, M. Ames, M. Bourque, M. Bernard LeBlanc, M. Roussel, M<sup>me</sup> Dubé, M. Keirstead, M<sup>me</sup> Lynch et M<sup>me</sup> Wilson ;

que le Comité permanent de la procédure, constitué sur résolution de la Chambre le 4 décembre 2014, soit prorogé sous la dénomination « Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée », conformément aux modifications du Règlement adoptées le 10 mars 2015,

et que la composition du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit la même que celle de l'ancien Comité permanent de la procédure. (Motion 25.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 18 mars 2015, la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée.

---

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 14 et 9 soit appelée.

---

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 12, *Loi concernant les Lois révisées de 2014* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 26

le mercredi 18 mars 2015

10 h

Prière.

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 34.)

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le district scolaire à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 35.)

Conformément à l'article 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 19 mars 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projet de loi 15 puis motion 13.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 9, 14 et 17 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, dont voici le texte :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 13, 19 et 20

(17 mars 2015).

Jour de séance 27

le jeudi 19 mars 2015

10 h

Prière.

M<sup>me</sup> Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 36.)

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 37.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. LePage :

18, *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 14, 9 et 17 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable.*

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

M. K. MacDonald accueille à la Chambre M. Jack Carr, ancien député progressiste-conservateur provincial de New Maryland—Sunbury-Ouest (2008-2014).

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le président interrompt les délibérations et signale aux invités dans les tribunes qu'ils ne peuvent participer au débat.

Le président interrompt les délibérations et demande que M. Wetmore retire le terme « en beau maudit ». Le député obtempère.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Le débat reprend sur la motion 13 proposée par M. Jeff Carr, appuyé par M. Holder, dont voici le texte :

attendu que les pannes d'électricité sont de plus en plus fréquentes au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les pannes d'électricité peuvent causer des dommages considérables aux résidences des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ;

attendu que les pannes d'électricité peuvent occasionner des pertes financières et des coûts considérables pour les citoyens de la province ;

attendu que l'approvisionnement fiable et sécuritaire est considéré comme un élément de sécurité essentiel pour notre population ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'étudier la mise en application soit d'un crédit d'impôt, soit d'un rabais, soit d'un remboursement pour les résidents de la province qui désirent investir dans des sources d'énergie alternative afin d'alimenter leur résidence durant les pannes d'électricité.

Le débat se termine. La motion 13, mise aux voix, est rejetée.

---

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 28

le vendredi 20 mars 2015

9 h

Prière.

Après les questions orales, M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que l'hon. M. Fraser a dit des gens de l'opposition qu'« ils n'ont pas été honnêtes ». Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande au ministre de se rétracter. Le ministre obtempère.

---

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 38.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 39.)

---

M. Guitard donne avis de motion 26 portant que, le jeudi 26 mars 2015, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, deux derniers jours soient consacrés aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 9 et 14, à partir du 24 mars 2015, et que, à l'expiration du délai de deux jours, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée ou du Comité plénier, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en Comité plénier et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption des projets de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ces projets de loi franchissent plus d'une étape le jour même.

---

M. Northrup donne avis de motion 27 portant que, le jeudi 26 mars 2015, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, il proposera ce qui suit :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick aiment pratiquer des activités de plein air comme le ski et la planche à neige afin de rester actifs pendant les mois d'hiver ;

attendu que le ski et la planche à neige sont des activités qui devraient être pratiquées de façon sécuritaire ;

attendu que les traumatismes crâniens sont la cause principale de décès chez les skieurs et les planchistes de tout âge ;

attendu que le port d'un casque réduit le risque de traumatismes craniocérébraux chez les skieurs ou les planchistes et qu'il peut leur sauver la vie ;

attendu que de nombreux cas de traumatismes craniocérébraux ont été attribués au fait que des personnes au Nouveau-Brunswick pratiquent le ski ou la planche à neige sans porter de casque ;

attendu que des membres du public ont milité en faveur du port obligatoire d'un casque au Nouveau-Brunswick pour toutes les personnes qui pratiquent le ski ou la planche à neige ;

attendu qu'il est dans l'intérêt public de rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer un projet de loi visant à rendre obligatoire le port d'un casque pour la pratique du ski ou de la planche à neige.

---

M. Steeves donne avis de motion 28 portant que, le jeudi 26 mars 2015, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, il proposera ce qui suit :

attendu que l'adoption est une question personnelle très importante ;

attendu que le Nouveau-Brunswick tient des dossiers d'adoption depuis plus de 100 ans ;

attendu que, aux termes de la *Loi sur les services à la famille*, les dossiers d'adoption sont scellés et l'identité des enfants, des parents naturels et des parents adoptifs est protégée ;

attendu que l'opinion de la société sur l'adoption a varié au fil des ans et que l'attitude des gens du Nouveau-Brunswick change à l'égard de l'adoption ;

attendu que le ministère du Développement social a proposé en avril 2014 de moderniser le Registre de divulgation de renseignements après l'adoption en s'appuyant sur la recherche relative aux pratiques exemplaires et sur un examen de ce qui se fait ailleurs ;

attendu que le ministère propose l'ouverture des dossiers d'adoption scellés afin de donner aux adoptés adultes et aux parents naturels accès à leurs renseignements identificateurs respectifs, s'il est satisfait à certains critères ;

attendu que le ministère a sollicité l'apport du public à l'égard des propositions formulées, notamment par la publication d'un document de travail, par la tenue d'une série de séances publiques régionales et par la tenue d'un forum réunissant des parties prenantes ;

attendu que le ministère a publié en août 2014 un document intitulé *Réponse du public* qui rend compte des opinions recueillies dans le cadre du processus d'engagement des citoyens ;

attendu que les communications reçues par le ministère, et dont fait état le document *Réponse du public*, montrent qu'une très large majorité des gens appuient l'ouverture des dossiers d'adoption scellés et conviennent qu'elle comporte des avantages ;

attendu qu'il vaut la peine pour le gouvernement de donner suite aux propositions du ministère ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à donner suite aux propositions du ministère du Développement social de moderniser le Registre de divulgation de renseignements après l'adoption et d'ouvrir les dossiers d'adoption scellés afin que les adoptés adultes et les parents naturels aient accès à leurs renseignements identificateurs respectifs, s'il est satisfait à certains critères.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 9, 14 et 17 soit appelée.

---

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, dont voici le texte :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 26

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

## CONTRE : 19

M. Holder	M <sup>me</sup> Lynch	M. Keirstead
M. Jody Carr	M. Stewart	M. Steeves
M. Fitch	M <sup>me</sup> Wilson	M. Jeff Carr
M <sup>me</sup> Dubé	M. Flemming	M. Oliver
M. Northrup	M. Alward	M. Urquhart
M. Higgs	M. Wetmore	
M <sup>me</sup> Shephard	M. Crossman	

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La séance est levée à 14 h 10.

Jour de séance 29

le mardi 24 mars 2015

13 h

Prière.

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 40.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 41.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 42.)

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 9 et 14, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée.

---

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Bernard LeBlanc.

La séance, suspendue à 16 h, reprend à 16 h 14.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bernard LeBlanc, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Réponse à la pétition 16

(23 mars 2015).

Jour de séance 30

le mercredi 25 mars 2015

10 h

Prière.

À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du dévoilement du drapeau du Nouveau-Brunswick, le premier ministre accueille à la Chambre Robert Pichette, qui a joué un rôle dans la création du drapeau. MM. Fitch et Coon se joignent au premier ministre à cet égard.

---

La séance, suspendue à 10 h 55, reprend à 11 h 4.

---

M<sup>me</sup> Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 43.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 44.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 45.)

---

M. Flemming donne avis de motion 29 portant que, le jeudi 2 avril 2015, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu que l'ex-gouvernement libéral a accordé plus de 70 millions de dollars en aide financière au groupe de compagnies Atcon en 2008 et 2009 ;

attendu que, juste avant l'approbation d'une aide de 50 millions de dollars en mars 2009, l'ancien ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick a informé le Cabinet que l'insolvabilité se laissait présager chez Atcon ;

attendu que, juste avant que l'ex-gouvernement libéral approuve une aide de 50 millions de dollars en mars 2009, l'ancien ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick a recommandé qu'aucune autre aide financière ne soit versée à Atcon et a évalué que le risque était « élevé » ;

attendu que, juste avant que l'ex-gouvernement libéral approuve une aide de 50 millions de dollars en mars 2009, le Conseil de développement industriel du Nouveau-Brunswick, composé de sous-ministres, a adhéré à la recommandation de ne pas accorder d'autre aide financière au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, malgré les signes manifestes qu'Atcon éprouvait de graves difficultés financières et malgré les recommandations de responsables gouvernementaux, le ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick d'alors a offert cette autre aide de 50 millions de dollars le 27 mars 2009 ;

attendu que, presque immédiatement après, Atcon a cessé ses activités et est maintenant insolvable ;

attendu que la majeure partie des fonds avancés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'ont pas été recouverts et représentent encore une perte indéterminée pour les contribuables du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il n'est pas clairement établi que le groupe de compagnies Atcon s'est servi de l'aide financière de la province — ainsi que de l'argent qu'il a emprunté à la faveur d'une garantie couverte par d'autre aide financière de la province — aux fins pour lesquelles ces fonds ont été avancés et empruntés ;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a recommandé, au cours de la 57<sup>e</sup> législature, que la Chambre envisage de demander à la vérificatrice générale de mener un audit de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et à son groupe de compagnies Atcon ;

attendu que l'Assemblée législative a le 12 juin 2013 demandé à la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de mener un audit de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et au groupe de compagnies Atcon et de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer le rendement du ministère du Développement économique, anciennement Entreprises Nouveau-Brunswick ;

attendu que la vérificatrice générale a fait rapport de ses conclusions de l'audit le 24 mars 2015 ;

attendu que le rapport inclut des conclusions portant que :

- a) l'ex-gouvernement libéral a démontré un mépris très troublant à l'égard de l'argent des contribuables ;
- b) l'ex-gouvernement libéral a approuvé le financement malgré les risques de perte importants et les nombreuses objections de la part de hauts fonctionnaires ;
- c) un certain nombre de conditions visant à atténuer le risque de la province avaient été mises en place, pour finalement être retirées par le Cabinet ;
- d) les modifications apportées aux contrats de sûreté liés à la garantie de prêt de 50 millions de dollars qui ont été approuvées pour le groupe de compagnies Atcon ont eu une incidence négative sur la sûreté de la province à l'égard de la garantie d'Atcon ;
- e) les modifications ont eu une incidence importante sur la sûreté détenue par la province, et, donc, le Cabinet et le ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick d'alors ne se sont pas conformés à l'alinéa 4c) du règlement 82-197 et n'étaient pas habilités à opérer ces modifications ;
- f) les modifications irrégulières en question ont été approuvées au mépris des objections de hauts fonctionnaires ;
- g) on savait que l'incidence des modifications irrégulières affaiblirait la sûreté de la province par des millions de dollars ;
- h) rien dans l'audit mené par la vérificatrice générale n'a indiqué que les décisions prises par l'ex-gouvernement libéral en la matière étaient raisonnables dans les circonstances ;

attendu que le rapport de la vérificatrice signale avoir été établi en réponse à la demande formulée par la Chambre le 12 juin 2013 et qu'il ne répond peut-être pas à toutes les autres questions concernant la relation entre le gouvernement et le groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, pour établir le rapport, la vérificatrice générale n'a pas mené d'audit judiciaire, n'a pas mené d'enquête et n'a pas interrogé de personnes sous serment durant le processus d'audit ;

attendu que le rapport ajoute que la vérificatrice générale est prête à approfondir le dossier si l'Assemblée législative lui demande, ce qui nécessiterait des fonds supplémentaires ;

attendu que des questions subsistent quant à la relation entre le gouvernement et le groupe de compagnies Atcon, notamment quel sera le montant des pertes totales ou du recouvrement éventuel par la province et si le groupe de compagnies Atcon s'est servi de l'aide financière de la province — ainsi que de l'argent qu'il a emprunté à la faveur d'une garantie couverte par d'autre aide financière de la province — aux fins pour lesquelles ces fonds ont été avancés et empruntés;

attendu qu'il est dans l'intérêt public que réponse soit donnée aux questions qui subsistent;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée demande à la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de mener un audit judiciaire et une enquête sur toute l'aide financière consentie par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et au groupe de compagnies Atcon afin de répondre à toutes les questions qui subsistent au sujet de la relation entre le gouvernement et le groupe de compagnies Atcon, notamment aux questions précitées, et exhorte le gouvernement à affecter les fonds pour cet audit judiciaire et cette enquête

et que l'Assemblée recommande que tous les éléments de preuve et renseignements recueillis au cours de l'enquête du commissaire aux conflits d'intérêts sur les allégations formulées par Claude Williams, ex-député de l'ancienne circonscription de Kent-Sud, au sujet de contraventions à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* qui auraient été commises en l'espèce continuent d'être préservés et d'être à la disposition de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick afin de l'aider dans son audit judiciaire et son enquête.

---

M. Coon donne avis de motion 30 portant que, le jeudi 2 avril 2015, appuyé par M. Jody Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que l'assurance de la protection des droits et des intérêts des enfants et des jeunes dans notre province constitue une priorité absolue pour tous les gens du Nouveau-Brunswick;

attendu que, aux termes de l'article 2 de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a comme responsabilité de veiller à ce que les droits des enfants et des jeunes soient protégés et que les opinions des enfants et des jeunes soient entendues;

attendu que, à l'heure actuelle, le défenseur des enfants et de la jeunesse ne fait rapport à aucun comité parlementaire pour veiller à ce qu'il soit donné suite à ses rapports et à ses recommandations ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande la constitution d'un Comité permanent des enfants et de la jeunesse à qui le défenseur des enfants et de la jeunesse ferait rapport

et que le comité constitué ait pour mandat ce qui suit :

- recevoir et examiner les rapports annuels et spéciaux du défenseur des enfants et de la jeunesse ;
- entendre le défenseur des enfants et de la jeunesse au moins deux fois par année ;
- agir de concert avec le défenseur des enfants et de la jeunesse pour veiller à ce qu'il soit répondu aux besoins des enfants et des jeunes au Nouveau-Brunswick.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 26 mars 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 28 puis 27.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 14 et 9, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée.

---

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M<sup>me</sup> Harris.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h 19.

La séance, suspendue à 13 h 40, reprend à 13 h 44.

Le premier ministre accueille à la Chambre S.E. l'ambassadeur de la France au Canada, M. Nicolas Chapuis, ainsi que M. Vincent Hommeril, consul général de la France dans les provinces de l'Atlantique, à Moncton, et M. Fabrice Blazquez, consul au consulat général de la France à Montréal. M. K. MacDonald se joint au premier ministre à cet égard.

La séance, suspendue à 14 h 37, reprend à 15 h 2.

La séance, suspendue à 16 h 14, reprend à 16 h 30.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M<sup>me</sup> Harris, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Rapport de la vérificatrice générale du  
Nouveau-Brunswick, volume I, audit de  
performance, 2015

(24 mars 2015).

Jour de séance 31

le jeudi 26 mars 2015

10 h

Prière.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande que M. Flemming retire certains propos non parlementaires. Le député obtempère.

---

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 46.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 47.)

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 26, après quoi elle se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 9. Ensuite, la troisième lecture des projets de loi 9 et 14 sera appelée, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée, puis les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Conformément à l'avis de motion 26, M. Guitard, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, propose ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, deux derniers jours soient consacrés aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 9 et 14, à partir du 24 mars 2015, et que, à l'expiration du délai de deux jours, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée ou du Comité plénier, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en Comité plénier et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption des projets de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ces projets de loi franchissent plus d'une étape le jour même.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion 26, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 22

M. Holder	M. Coon	M. Crossman
M. Jody Carr	M <sup>me</sup> Lynch	M. Keirstead
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Steeves
M <sup>me</sup> Dubé	M. Savoie	M. Jeff Carr
M. K. MacDonald	M <sup>me</sup> Wilson	M. Oliver
M. Northrup	M. Flemming	M. Urquhart
M. Higgs	M. Alward	
M <sup>me</sup> Shephard	M. Wetmore	

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Bernard LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bernard LeBlanc, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, la motion portant troisième lecture est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 26

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 21

M. Holder	M <sup>me</sup> Shephard	M. Wetmore
M. Jody Carr	M <sup>me</sup> Lynch	M. Crossman
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M <sup>me</sup> Dubé	M. Savoie	M. Steeves
M. K. MacDonald	M <sup>me</sup> Wilson	M. Jeff Carr
M. Northrup	M. Flemming	M. Oliver
M. Higgs	M. Alward	M. Urquhart

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable*, la motion portant troisième lecture est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 26

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. Coon
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

## CONTRE : 21

M. Holder	M <sup>me</sup> Shephard	M. Wetmore
M. Jody Carr	M <sup>me</sup> Lynch	M. Crossman
M. Fitch	M. K. Macdonald	M. Keirstead
M <sup>me</sup> Dubé	M. Savoie	M. Steeves
M. K. MacDonald	M <sup>me</sup> Wilson	M. Jeff Carr
M. Northrup	M. Flemming	M. Oliver
M. Higgs	M. Alward	M. Urquhart

Le projet de loi 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Conformément à l'avis de motion 28, M. Steeves, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, propose ce qui suit :

attendu que l'adoption est une question personnelle très importante ;

attendu que le Nouveau-Brunswick tient des dossiers d'adoption depuis plus de 100 ans ;

attendu que, aux termes de la *Loi sur les services à la famille*, les dossiers d'adoption sont scellés et l'identité des enfants, des parents naturels et des parents adoptifs est protégée ;

attendu que l'opinion de la société sur l'adoption a varié au fil des ans et que l'attitude des gens du Nouveau-Brunswick change à l'égard de l'adoption ;

attendu que le ministère du Développement social a proposé en avril 2014 de moderniser le Registre de divulgation de renseignements après l'adoption en s'appuyant sur la recherche relative aux pratiques exemplaires et sur un examen de ce qui se fait ailleurs ;

attendu que le ministère propose l'ouverture des dossiers d'adoption scellés afin de donner aux adoptés adultes et aux parents naturels accès à leurs renseignements identificateurs respectifs, s'il est satisfait à certains critères ;

attendu que le ministère a sollicité l'apport du public à l'égard des propositions formulées, notamment par la publication d'un document de travail, par la tenue d'une série de séances publiques régionales et par la tenue d'un forum réunissant des parties prenantes ;

attendu que le ministère a publié en août 2014 un document intitulé *Réponse du public* qui rend compte des opinions recueillies dans le cadre du processus d'engagement des citoyens ;

attendu que les communications reçues par le ministère, et dont fait état le document *Réponse du public*, montrent qu'une très large majorité des gens appuient l'ouverture des dossiers d'adoption scellés et conviennent qu'elle comporte des avantages ;

attendu qu'il vaut la peine pour le gouvernement de donner suite aux propositions du ministère ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à donner suite aux propositions du ministère du Développement social de moderniser le Registre de divulgation de renseignements après l'adoption et d'ouvrir les dossiers d'adoption scellés afin que les adoptés adultes et les parents naturels aient accès à leurs renseignements identificateurs respectifs, s'il est satisfait à certains critères.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M<sup>me</sup> Rogers, appuyée par M<sup>me</sup> Harris, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 28 soit amendée comme suit :

par la substitution, aux neuvième et dixième paragraphes du préambule, de ce qui suit :

« attendu que les communications reçues des participants dans le cadre du processus de consultation publique laissent entendre que l'ouverture des dossiers d'adoption scellés trouve un appui et qu'elle comporte des avantages ;

« attendu que l'obligation juridique minimale de prévoir, dans la loi, l'option d'un veto à la divulgation est une question qui continue de susciter la discussion ;

« attendu qu'il est essentiel d'accorder une grande attention à l'importance fondamentale d'établir un juste équilibre entre l'exercice du droit d'une personne à l'accès à l'information et l'exercice du droit d'une autre personne à la vie privée ; »

par la suppression du paragraphe de la résolution et par l'ajout de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que, avant la prise d'une décision finale à l'égard de l'ouverture des dossiers d'adoption scellés, mûre réflexion soit faite sur la question d'assurer l'établissement d'un juste équilibre entre l'exercice du droit d'une personne à l'accès à l'information et l'exercice du droit d'une autre personne à la vie privée. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 28 amendée, dont voici le texte :

attendu que l'adoption est une question personnelle très importante ;

attendu que le Nouveau-Brunswick tient des dossiers d'adoption depuis plus de 100 ans ;

attendu que, aux termes de la *Loi sur les services à la famille*, les dossiers d'adoption sont scellés et l'identité des enfants, des parents naturels et des parents adoptifs est protégée ;

attendu que l'opinion de la société sur l'adoption a varié au fil des ans et que l'attitude des gens du Nouveau-Brunswick change à l'égard de l'adoption ;

attendu que le ministère du Développement social a proposé en avril 2014 de moderniser le Registre de divulgation de renseignements après l'adoption en s'appuyant sur la recherche relative aux pratiques exemplaires et sur un examen de ce qui se fait ailleurs ;

attendu que le ministère propose l'ouverture des dossiers d'adoption scellés afin de donner aux adoptés adultes et aux parents naturels accès à leurs renseignements identificateurs respectifs, s'il est satisfait à certains critères ;

attendu que le ministère a sollicité l'apport du public à l'égard des propositions formulées, notamment par la publication d'un document de travail, par la tenue d'une série de séances publiques régionales et par la tenue d'un forum réunissant des parties prenantes ;

attendu que le ministère a publié en août 2014 un document intitulé *Réponse du public* qui rend compte des opinions recueillies dans le cadre du processus d'engagement des citoyens ;

attendu que les communications reçues des participants dans le cadre du processus de consultation publique laissent entendre que l'ouverture des dossiers d'adoption scellés trouve un appui et qu'elle comporte des avantages ;

attendu que l'obligation juridique minimale de prévoir, dans la loi, l'option d'un veto à la divulgation est une question qui continue de susciter la discussion ;

attendu qu'il est essentiel d'accorder une grande attention à l'importance fondamentale d'établir un juste équilibre entre l'exercice du droit d'une personne à l'accès à l'information et l'exercice du droit d'une autre personne à la vie privée ;

qu'il soit à ces causes résolu que, avant la prise d'une décision finale à l'égard de l'ouverture des dossiers d'adoption scellés, mûre réflexion soit faite sur la question d'assurer l'établissement d'un juste équilibre entre l'exercice du droit d'une personne à l'accès à l'information et l'exercice du droit d'une autre personne à la vie privée.

La motion 28 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 27, M. Northrup, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, propose ce qui suit :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick aiment pratiquer des activités de plein air comme le ski et la planche à neige afin de rester actifs pendant les mois d'hiver ;

attendu que le ski et la planche à neige sont des activités qui devraient être pratiquées de façon sécuritaire ;

attendu que les traumatismes crâniens sont la cause principale de décès chez les skieurs et les planchistes de tout âge ;

attendu que le port d'un casque réduit le risque de traumatismes craniocérébraux chez les skieurs ou les planchistes et qu'il peut leur sauver la vie ;

attendu que de nombreux cas de traumatismes craniocérébraux ont été attribués au fait que des personnes au Nouveau-Brunswick pratiquent le ski ou la planche à neige sans porter de casque ;

attendu que des membres du public ont milité en faveur du port obligatoire d'un casque au Nouveau-Brunswick pour toutes les personnes qui pratiquent le ski ou la planche à neige ;

attendu qu'il est dans l'intérêt public de rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer un projet de loi visant à rendre obligatoire le port d'un casque pour la pratique du ski ou de la planche à neige.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Horsman, appuyé par l'hon. M. Arseneault, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 27 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après le septième paragraphe du préambule, des paragraphes suivants :

« attendu que l'édiction d'une loi visant à rendre obligatoire le port d'un casque exige l'embauche d'agents d'application de la loi pour patrouiller les pentes de ski afin de vérifier qu'il y a port de casque et qu'il répond aux normes et d'enquêter sur les cas rapportés de personnes ayant été vues sans casque alors qu'elles faisaient du ski, omission menant à des poursuites et à des amendes pour infractions commises par des skieurs et des exploitants de centres de ski ;

« attendu que les exploitants de centres de ski peuvent maintenant établir des politiques pour rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige sur leurs pentes et pour en faire une condition d'accès à leurs pentes ; »

par l'abrogation du paragraphe de la résolution et son remplacement par ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à encourager les exploitants de centres de ski à rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige et à en faire une condition d'accès à leurs pentes. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

*Deux langues, c'est bon pour les affaires : Étude  
sur les avantages et le potentiel économiques  
du bilinguisme au Nouveau-Brunswick* (25 mars 2015) ;  
Réponses aux pétitions 21, 23, 25, 26, 29, 31, 33  
et 35 (25 mars 2015).

Jour de séance 32

le vendredi 27 mars 2015

9 h

Prière.

Le président de la Chambre demande que M. Northrup enlève un accessoire de son pupitre. Le député obtempère.

---

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à garder ouverte l'école consolidée de Dorchester. (Pétition 48.)

---

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les dispositions du règlement 84-20 relatives à l'avortement et la règle des deux médecins. (Pétition 49.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 50.)

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 17 soit appelée, après quoi la Chambre étudiera la motion 22, puis, à 11 h, la sanction royale aura lieu.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 17 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

Conformément à l'avis de motion 22, M. Ames, appuyé par l'hon. M. Doucet, propose ce qui suit :

attendu que le député conservateur fédéral de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, John Williamson, a récemment tenu, en public, des propos qui étaient à la fois racistes et dégradants ;

attendu que les propos tenus traduisaient un mépris pour les personnes de différentes origines raciales qui travaillent fort pour nos compagnies néo-brunswickoises, paient des taxes et impôts et contribuent de façon importante à notre économie provinciale ;

attendu que les propos tenus traduisaient aussi un mépris pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick qui, pour leurs propres raisons légitimes, reçoivent des prestations d'assurance-emploi ;

attendu que les propos tenus traduisaient l'indifférence totale du député conservateur fédéral à l'égard de l'importante contribution des travailleurs de toutes origines à notre économie provinciale ;

attendu que le Nouveau-Brunswick reconnaît depuis longtemps qu'il lui est urgent et pressant d'augmenter sa population afin de dynamiser sa croissance économique ;

attendu que les propos racistes du député conservateur fédéral, proférés si ouvertement et publiquement, entravent sérieusement la capacité du Nouveau-Brunswick à attirer des immigrants afin qu'ils aident à faire croître l'économie de la province ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick rejette les opinions du député conservateur de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest et affirme que le gouvernement du Nouveau-Brunswick dénonce de tels propos et de telles opinions de nature dégradante.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 22, mise aux voix, est adoptée.

La séance, suspendue à 10 h 55, reprend à 11 h.

S.H. la lieutenante-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux* ;
- 6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* ;
- 7, *Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick* ;
- 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;
- 12, *Loi concernant les Lois révisées de 2014* ;
- 14, *Loi visant à assurer la gouvernance responsable* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

---

La séance est levée à 11 h 15.

Jour de séance 33

le mardi 31 mars 2015

13 h

Prière.

L'hon. M. Melanson, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 31 mars 2015

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

L'hon. M. Melanson dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Perspectives économiques 2015-2016*, et, d'autre part, *Faire face à nos défis ensemble : Budget 2015-2016*.

Sur la motion de l'hon. M. Melanson, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 23, l'hon. M. Melanson, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Melanson prononce le discours du budget.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Higgs.

Sur la demande de M. Albert, le président de la Chambre revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de M. Albert, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

---

La séance est levée à 14 h 14.

Jour de séance 34

le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015

10 h

Prière.

M. Roussel (Shippagan-Lamèque-Miscou) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à recenser les secteurs où des clôtures à originaux pourraient être nécessaires. (Pétition 51.)

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 52.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Doucet :

- 19, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles*;
- 20, *Loi abrogeant la Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole*;
- 21, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole.*

M. Holder donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 9 avril 2015, appuyé par M. Jody Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que l'investissement dans une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée constitue un élément important d'une stratégie de développement économique diversifiée ;

attendu que le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité du Nouveau-Brunswick, qui est devenu plus tard le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, a été instauré en 2005, puis bonifié par l'ancien gouvernement libéral au cours de son mandat ;

attendu que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick est un programme qui favorise le recrutement, le maintien et le rapatriement d'une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée ;

attendu que le gouvernement a annoncé qu'il supprimerait le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en raison de la suppression du Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, il sera plus difficile pour les gens du Nouveau-Brunswick qui tentent de bâtir leur carrière de contribuer à l'accroissement de la prospérité du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la décision de supprimer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick traduit un manque de prévoyance et devrait être annulée ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réinstaurer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick.

---

M. Albert donne avis que, le jeudi 2 avril 2015, la deuxième lecture des projets de loi 19, 20 et 21 sera appelée.

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au jeudi 2 avril 2015 à 11 h et que, ce jour-là, l'Assemblée, au besoin, continue de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

---

La séance est levée à 11 h 35.

Jour de séance 35

le jeudi 2 avril 2015

11 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Boudreau.

---

La séance est levée à 11 h 49.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 22, 24, 27 et 30

(2 avril 2015).

Jour de séance 36

le mardi 7 avril 2015

13 h

Prière.

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 53.)

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 54.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13. (Pétition 55.)

M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye. (Pétition 56.)

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à garder ouverte l'école consolidée de Dorchester. (Pétition 57.)

M. Roussel, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité, dont voici le texte :

le 7 avril 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 24 mars 2015.

Sur la motion de M. Chiasson, appuyé par M. Bernard LeBlanc, M. Roussel est élu président du comité.

Sur la motion de M. Chiasson, appuyé par M. Harvey, M. Guitard est élu vice-président du comité.

Le comité se réunit de nouveau le 7 avril 2015 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

18, *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Restigouche-Chaleur, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,  
(signature)  
Wilfred Roussel, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Rapport annuel 2014, Travail sécuritaire NB

(2 avril 2015).

Jour de séance 37

le mercredi 8 avril 2015

10 h

Prière.

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 58.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à ne pas appliquer la nouvelle politique d'aménagement forestier des terres de la Couronne. (Pétition 59.)

---

M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye. (Pétition 60.)

---

M. Steeves donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 16 avril 2015, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, il proposera ce qui suit :

attendu que les personnes âgées ont aidé à bâtir notre province ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une population vieillissante et que les personnes âgées vivent plus longtemps en raison des progrès spectaculaires réalisés en matière de dépistage et de traitement de maladies ;

attendu que l'augmentation marquée de la durée de vie des gens ne veut pas nécessairement dire que la qualité de vie des personnes âgées est inchangée ;

attendu que le Nouveau-Brunswick devrait aider les personnes âgées à vivre chez elles aussi longtemps que possible ;

attendu que les personnes âgées doivent avoir la conviction qu'elles auront accès à des soins à long terme de grande qualité lorsqu'elles ne seront plus en mesure de vivre seules ;

attendu que les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées énoncent le droit des personnes âgées à l'indépendance, à la participation, aux soins, à l'épanouissement personnel et à la dignité, soit les cinq catégories sur lesquelles reposent ces principes ;

attendu que le gouvernement actuel

- a) a supprimé le plafond des frais relatifs aux services en foyer de soins, alourdissant ainsi les coûts pour les personnes âgées qui ont besoin de soins spécialisés pour vivre dans la dignité ;
- b) évaluera la capacité des personnes âgées à payer les services en foyers de soins en fonction de leurs liquidités, minant encore une fois les économies qu'elles ont réalisées avec tant d'efforts ;
- c) augmentera les primes versées au titre du Plan de médicaments sur ordonnance pour les personnes âgées, de sorte qu'elles paieront davantage pour vivre en santé ;
- d) rétablira les droits pour les services d'ambulance, obligeant ainsi les personnes âgées à choisir entre des soins vitaux et le paiement de leurs factures ;
- e) augmente la taxe sur l'essence, ce qui réduira la mobilité des personnes âgées et diminuera leur qualité de vie ;

attendu que les mesures énoncées se traduiront par l'imposition ou l'augmentation de taxes et d'autres droits et impôts indirects, qu'elles se veulent une façon régressive de percevoir de nouvelles recettes des gens du Nouveau-Brunswick et qu'elles font du tort aux personnes âgées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel de ne pas avoir protégé, mis en valeur et défendu les intérêts des personnes âgées

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reconnaître ses erreurs, à faire marche arrière afin que ses actions ne portent pas atteinte à la santé, à la sécurité et à la sûreté de nos personnes âgées et à s'engager à améliorer le soutien et l'aide à l'endroit de nos personnes âgées.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 9 avril 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 29 puis 31.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, aujourd'hui, reprenne le débat ajourné sur le budget.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Rapport annuel 2014, Caisse d'indemnisation  
établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation  
des pompiers*

(7 avril 2015).

Jour de séance 38

le jeudi 9 avril 2015

10 h

Prière.

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 61.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réduire l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans. (Pétition 62.)

---

M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye. (Pétition 63.)

---

M. Holder (Portland-Simonds) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école intermédiaire Lorne. (Pétition 64.)

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance aujourd'hui, s'ajourne au vendredi 10 avril à 10 h et que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 10 avril 2015, s'ajourne au mardi 21 avril 2015.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le premier ministre accueille à la Chambre M. Richard Riley, consul général des États-Unis d'Amérique à Halifax. MM. Fitch et Coon se joignent au premier ministre à cet égard.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Albert, au nom du premier ministre.

---

Conformément à l'avis de motion 29, M. Flemming, appuyé par M. Fitch, propose ce qui suit :

attendu que l'ex-gouvernement libéral a accordé plus de 70 millions de dollars en aide financière au groupe de compagnies Atcon en 2008 et 2009 ;

attendu que, juste avant l'approbation d'une aide de 50 millions de dollars en mars 2009, l'ancien ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick a informé le Cabinet que l'insolvabilité se laissait présager chez Atcon ;

attendu que, juste avant que l'ex-gouvernement libéral approuve une aide de 50 millions de dollars en mars 2009, l'ancien ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick a recommandé qu'aucune autre aide financière ne soit versée à Atcon et a évalué que le risque était « élevé » ;

attendu que, juste avant que l'ex-gouvernement libéral approuve une aide de 50 millions de dollars en mars 2009, le Conseil de développement industriel du Nouveau-Brunswick, composé de sous-ministres, a adhéré à la recommandation de ne pas accorder d'autre aide financière au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, malgré les signes manifestes qu'Atcon éprouvait de graves difficultés financières et malgré les recommandations de responsables gouvernementaux, le ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick d'alors a offert cette autre aide de 50 millions de dollars le 27 mars 2009 ;

attendu que, presque immédiatement après, Atcon a cessé ses activités et est maintenant insolvable ;

attendu que la majeure partie des fonds avancés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'ont pas été recouverts et représentent encore une perte indéterminée pour les contribuables du Nouveau-Brunswick;

attendu qu'il n'est pas clairement établi que le groupe de compagnies Atcon s'est servi de l'aide financière de la province — ainsi que de l'argent qu'il a emprunté à la faveur d'une garantie couverte par d'autre aide financière de la province — aux fins pour lesquelles ces fonds ont été avancés et empruntés;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a recommandé, au cours de la 57<sup>e</sup> législature, que la Chambre envisage de demander à la vérificatrice générale de mener un audit de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et à son groupe de compagnies Atcon;

attendu que l'Assemblée législative a le 12 juin 2013 demandé à la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de mener un audit de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et au groupe de compagnies Atcon et de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer le rendement du ministère du Développement économique, anciennement Entreprises Nouveau-Brunswick;

attendu que la vérificatrice générale a fait rapport de ses conclusions de l'audit le 24 mars 2015;

attendu que le rapport inclut des conclusions portant que :

- a) l'ex-gouvernement libéral a démontré un mépris très troublant à l'égard de l'argent des contribuables;
- b) l'ex-gouvernement libéral a approuvé le financement malgré les risques de perte importants et les nombreuses objections de la part de hauts fonctionnaires;
- c) un certain nombre de conditions visant à atténuer le risque de la province avaient été mises en place, pour finalement être retirées par le Cabinet;
- d) les modifications apportées aux contrats de sûreté liés à la garantie de prêt de 50 millions de dollars qui ont été approuvées pour le groupe de compagnies Atcon ont eu une incidence négative sur la sûreté de la province à l'égard de la garantie d'Atcon;

e) les modifications ont eu une incidence importante sur la sûreté détenue par la province, et, donc, le Cabinet et le ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick d'alors ne se sont pas conformés à l'alinéa 4c) du règlement 82-197 et n'étaient pas habilités à opérer ces modifications ;

f) les modifications irrégulières en question ont été approuvées au mépris des objections de hauts fonctionnaires ;

g) on savait que l'incidence des modifications irrégulières affaiblirait la sûreté de la province par des millions de dollars ;

h) rien dans l'audit mené par la vérificatrice générale n'a indiqué que les décisions prises par l'ex-gouvernement libéral en la matière étaient raisonnables dans les circonstances ;

attendu que le rapport de la vérificatrice signale avoir été établi en réponse à la demande formulée par la Chambre le 12 juin 2013 et qu'il ne répond peut-être pas à toutes les autres questions concernant la relation entre le gouvernement et le groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, pour établir le rapport, la vérificatrice générale n'a pas mené d'audit judiciaire, n'a pas mené d'enquête et n'a pas interrogé de personnes sous serment durant le processus d'audit ;

attendu que le rapport ajoute que la vérificatrice générale est prête à approfondir le dossier si l'Assemblée législative lui demande, ce qui nécessiterait des fonds supplémentaires ;

attendu que des questions subsistent quant à la relation entre le gouvernement et le groupe de compagnies Atcon, notamment quel sera le montant des pertes totales ou du recouvrement éventuel par la province et si le groupe de compagnies Atcon s'est servi de l'aide financière de la province — ainsi que de l'argent qu'il a emprunté à la faveur d'une garantie couverte par d'autre aide financière de la province — aux fins pour lesquelles ces fonds ont été avancés et empruntés ;

attendu qu'il est dans l'intérêt public que réponse soit donnée aux questions qui subsistent ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée demande à la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de mener un audit judiciaire et une enquête sur toute l'aide financière consentie par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et au groupe de compagnies Atcon afin de répondre à toutes les questions qui subsistent au sujet de la relation entre le gouvernement et le groupe de

compagnies Atcon, notamment aux questions précitées, et exhorte le gouvernement à affecter les fonds pour cet audit judiciaire et cette enquête

et que l'Assemblée recommande que tous les éléments de preuve et renseignements recueillis au cours de l'enquête du commissaire aux conflits d'intérêts sur les allégations formulées par Claude Williams, ex-député de l'ancienne circonscription de Kent-Sud, au sujet de contraventions à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* qui auraient été commises en l'espèce continuent d'être préservés et d'être à la disposition de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick afin de l'aider dans son audit judiciaire et son enquête.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le président interrompt les délibérations et avertit les parlementaires de ne pas accuser leurs pairs d'actes illégaux.

M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que M. Albert ne s'en tient pas à la motion à l'étude. Le président statue que le rappel n'est pas bien fondé.

Le débat se termine. La motion 29, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 18

M. Holder  
M. Jody Carr  
M. Fitch  
M<sup>me</sup> Dubé  
M. K. MacDonald  
M. Higgs

M<sup>me</sup> Shephard  
M<sup>me</sup> Lynch  
M. Stewart  
M. Savoie  
M<sup>me</sup> Wilson  
M. Flemming

M. Wetmore  
M. Crossman  
M. Steeves  
M. Jeff Carr  
M. Oliver  
M. Urquhart

## CONTRE : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

Conformément à l'avis de motion 31, M. Holder, appuyé par M. Jody Carr, propose ce qui suit :

attendu que l'investissement dans une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée constitue un élément important d'une stratégie de développement économique diversifiée ;

attendu que le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité du Nouveau-Brunswick, qui est devenu plus tard le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, a été instauré en 2005, puis bonifié par l'ancien gouvernement libéral au cours de son mandat ;

attendu que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick est un programme qui favorise le recrutement, le maintien et le rapatriement d'une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée ;

attendu que le gouvernement a annoncé qu'il supprimerait le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en raison de la suppression du Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, il sera plus difficile pour les gens du Nouveau-Brunswick qui tentent de bâtir leur carrière de contribuer à l'accroissement de la prospérité du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la décision de supprimer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick traduit un manque de prévoyance et devrait être annulée ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réinstaurer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 37, 39, 41, 42, 44, 45, 47 et 50 (8 avril 2015).

Jour de séance 39

le vendredi 10 avril 2015

10 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se termine. La motion 23, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 22

M. Holder	M. Coon	M. Crossman
M. Jody Carr	M <sup>me</sup> Lynch	M. Keirstead
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Steeves
M <sup>me</sup> Dubé	M. Stewart	M. Jeff Carr
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Oliver
M. Northrup	M <sup>me</sup> Wilson	M. Urquhart
M. Higgs	M. Flemming	
M <sup>me</sup> Shephard	M. Wetmore	

---

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Albert, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M<sup>me</sup> Harris.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M<sup>me</sup> Harris, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La présidente du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

---

M<sup>me</sup> Harris, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Albert demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

La séance est levée à 11 h 9.

Jour de séance 40

le mardi 21 avril 2015

13 h

Prière.

L'hon. M. Arseneault dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Cadre de référence de la Commission sur la fracturation hydraulique du Nouveau-Brunswick*.

---

M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye. (Pétition 65.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13. (Pétition 66.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le conseil d'éducation de district à garder ouverte l'école primaire Brown's Flat. (Pétition 67.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 68.)

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par M. Chiasson, il est résolu ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires suivantes soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires :

ministère de la Santé ;  
ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

---

La séance est levée à 14 h 30.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Ministère de l'Environnement et des  
Gouvernements locaux, résultats de la  
surveillance de la qualité de l'air, 2012  
et 2013

Réponses aux pétitions 48, 52, 53, 54, 57 et 58

(15 avril 2015) ;

(17 avril 2015).

Jour de séance 41

le mercredi 22 avril 2015

10 h

Prière.

Le président de la Chambre rappelle aux parlementaires de ne pas accuser leurs pairs d'activités criminelles.

---

M. Roussel (Shippagan-Lamèque-Miscou) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom des employés de Sun Gro Horticulture, qui s'opposent à la fermeture de leur usine. (Pétition 69.)

---

M<sup>me</sup> Wilson (Moncton-Sud-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye. (Pétition 70.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui du projet de loi 11, *Loi sur la sécurité alimentaire locale*. (Pétition 71.)

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 72.)

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 23 avril 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 32, puis affaire émanant du tiers parti.

---

M. Coon donne avis que l'affaire émanant du tiers parti sera le projet de loi 11.

---

La séance est levée à 11 h 20.

Jour de séance 42

le jeudi 23 avril 2015

10 h

Prière.

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 73.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13. (Pétition 74.)

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que les affaires émanant de l'opposition seront mises à l'étude après la pause.

---

La séance, suspendue à 11 h 10, reprend à 14 h 32.

---

Conformément à l'avis de motion 32, M<sup>me</sup> Dubé, au nom de M. Steeves, propose ce qui suit :

attendu que les personnes âgées ont aidé à bâtir notre province ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une population vieillissante et que les personnes âgées vivent plus longtemps en raison des progrès spectaculaires réalisés en matière de dépistage et de traitement de maladies ;

attendu que l'augmentation marquée de la durée de vie des gens ne veut pas nécessairement dire que la qualité de vie des personnes âgées est inchangée ;

attendu que le Nouveau-Brunswick devrait aider les personnes âgées à vivre chez elles aussi longtemps que possible ;

attendu que les personnes âgées doivent avoir la conviction qu'elles auront accès à des soins à long terme de grande qualité lorsqu'elles ne seront plus en mesure de vivre seules ;

attendu que les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées énoncent le droit des personnes âgées à l'indépendance, à la

participation, aux soins, à l'épanouissement personnel et à la dignité, soit les cinq catégories sur lesquelles reposent ces principes ;

attendu que le gouvernement actuel

- a) a supprimé le plafond des frais relatifs aux services en foyer de soins, alourdissant ainsi les coûts pour les personnes âgées qui ont besoin de soins spécialisés pour vivre dans la dignité ;
- b) évaluera la capacité des personnes âgées à payer les services en foyers de soins en fonction de leurs liquidités, minant encore une fois les économies qu'elles ont réalisées avec tant d'efforts ;
- c) augmentera les primes versées au titre du Plan de médicaments sur ordonnance pour les personnes âgées, de sorte qu'elles paieront davantage pour vivre en santé ;
- d) rétablira les droits pour les services d'ambulance, obligeant ainsi les personnes âgées à choisir entre des soins vitaux et le paiement de leurs factures ;
- e) augmente la taxe sur l'essence, ce qui réduira la mobilité des personnes âgées et diminuera leur qualité de vie ;

attendu que les mesures énoncées se traduiront par l'imposition ou l'augmentation de taxes et d'autres droits et impôts indirects, qu'elles se veulent une façon régressive de percevoir de nouvelles recettes des gens du Nouveau-Brunswick et qu'elles font du tort aux personnes âgées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel de ne pas avoir protégé, mis en valeur et défendu les intérêts des personnes âgées

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reconnaître ses erreurs, à faire marche arrière afin que ses actions ne portent pas atteinte à la santé, à la sécurité et à la sûreté de nos personnes âgées et à s'engager à améliorer le soutien et l'aide à l'endroit de nos personnes âgées.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M<sup>me</sup> Rogers, appuyée par M. Albert, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 32 soit amendée comme suit :

dans le quatrième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « devrait aider », de « aide » ;

par l'abrogation des septième et huitième paragraphes du préambule et leur remplacement par ce qui suit :

« attendu que le Nouveau-Brunswick compte actuellement 55 335 personnes âgées de 75 ans et plus et que, d'ici à 2025, le nombre de personnes âgées augmentera de 33 665 pour atteindre 89 000 ;

« attendu que la viabilité des soins de longue durée sera en jeu si rien n'est fait pour modifier la façon dont le soutien et les services sont fournis ;

« attendu que les personnes âgées vivant dans l'aisance sont actuellement subventionnées par le gouvernement au même titre que les personnes âgées à faible revenu ;

« attendu qu'une approche progressive suppose qu'il pourrait être demandé aux personnes qui ont les moyens de payer leurs propres soins d'assumer une plus grande part des coûts liés à leurs soins ;

« attendu que le gouvernement souhaite la participation des personnes âgées et des parties prenantes dans la détermination de la façon dont la mesure pourrait être mise en oeuvre ; » ;

par l'abrogation des deux paragraphes de la résolution et leur remplacement par ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'engager à mieux soutenir nos personnes âgées en sollicitant l'avis des personnes âgées et des parties prenantes relativement aux modifications de la politique sur les soins de longue durée, avant que celles-ci soient présentées à l'automne. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 32 amendée, dont voici le texte :

attendu que les personnes âgées ont aidé à bâtir notre province ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une population vieillissante et que les personnes âgées vivent plus longtemps en raison des progrès spectaculaires réalisés en matière de dépistage et de traitement de maladies ;

attendu que l'augmentation marquée de la durée de vie des gens ne veut pas nécessairement dire que la qualité de vie des personnes âgées est inchangée ;

attendu que le Nouveau-Brunswick aide les personnes âgées à vivre chez elles aussi longtemps que possible ;

attendu que les personnes âgées doivent avoir la conviction qu'elles auront accès à des soins à long terme de grande qualité lorsqu'elles ne seront plus en mesure de vivre seules ;

attendu que les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées énoncent le droit des personnes âgées à l'indépendance, à la participation, aux soins, à l'épanouissement personnel et à la dignité, soit les cinq catégories sur lesquelles reposent ces principes ;

attendu que le Nouveau-Brunswick compte actuellement 55 335 personnes âgées de 75 ans et plus et que, d'ici à 2025, le nombre de personnes âgées augmentera de 33 665 pour atteindre 89 000 ;

attendu que la viabilité des soins de longue durée sera en jeu si rien n'est fait pour modifier la façon dont le soutien et les services sont fournis ;

attendu que les personnes âgées vivant dans l'aisance sont actuellement subventionnées par le gouvernement au même titre que les personnes âgées à faible revenu ;

attendu qu'une approche progressive suppose qu'il pourrait être demandé aux personnes qui ont les moyens de payer leurs propres soins d'assumer une plus grande part des coûts liés à leurs soins ;

attendu que le gouvernement souhaite la participation des personnes âgées et des parties prenantes dans la détermination de la façon dont la mesure pourrait être mise en oeuvre ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'engager à mieux soutenir nos personnes âgées en sollicitant l'avis des personnes âgées et des parties prenantes relativement aux modifications de la politique sur les soins de longue durée, avant que celles-ci soient présentées à l'automne.

La motion 32 amendée, mise aux voix, est adoptée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi sur la sécurité alimentaire locale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 55 et 59

(22 avril 2015).

Jour de séance 43

le vendredi 24 avril 2015

9 h

Prière.

Le président de la Chambre avertit M. Savoie que les prétentions de malhonnêteté faites dans sa déclaration de député étaient non parlementaires et qu'une telle déclaration ne sera pas tolérée à l'avenir.

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 75.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réduire l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans. (Pétition 76.)

---

M<sup>me</sup> Shephard donne avis de motion 33 portant que, le jeudi 30 avril 2015, appuyée par M. Jeff Carr, elle proposera ce qui suit :

attendu que les projets de construction peuvent être complexes et prendre de nombreux mois à achever ;

attendu que le cadre législatif et réglementaire régissant l'industrie de la construction devrait encourager le paiement en temps opportun des services et des matériaux et veiller à la répartition équitable du risque de non-paiement ;

attendu que, à une telle fin, la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux* et la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* établissent des modalités relatives aux privilèges, des droits de retenue, des dispositions portant sur les fiducies et des modalités relatives aux cautionnements, à la sécurité et à d'autres questions connexes afin d'assurer la protection financière des fournisseurs de services ou de matériaux pour un projet de construction ;

attendu que la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux* et la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* n'ont fait l'objet d'aucune révision récente permettant d'assurer qu'elles sont efficaces et toujours pertinentes en ce qui a trait aux pratiques et aux normes en vigueur dans l'industrie ;

attendu que d'autres provinces, y compris l'Ontario, ont commencé à examiner le cadre législatif et réglementaire régissant l'industrie de la construction dans leur province respective ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à nommer un spécialiste indépendant chargé d'examiner la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux* et la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* afin de cerner et d'étudier pour le secteur de la construction les questions liées au paiement et aux problèmes y afférents,

que l'examen du spécialiste indépendant inclue une consultation exhaustive auprès de l'industrie de la construction et que celui-ci fasse rapport au gouvernement et à l'Assemblée législative des résultats du processus de consultation et de ses avis et recommandations quant aux modifications à apporter

et que l'examen du spécialiste indépendant et la réponse du gouvernement en l'espèce soient publiés dans un délai d'une année, puis que les recommandations qui reçoivent l'approbation du gouvernement soient mises en oeuvre dans un autre délai de six mois.

---

La séance est levée à 10 h 5.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 32, 34, 36, 38, 40, 43, 46,  
49, 56, 60, 61 et 63

(23 avril 2015).

Jour de séance 44

le mardi 28 avril 2015

13 h

Prière.

Après les questions orales, M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que l'hon. M. Rousselle a désigné nommément un député au lieu d'employer le nom de sa circonscription. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et rappelle aux parlementaires de ne pas désigner nommément leurs pairs, même en citant un document.

---

Le président de la Chambre demande que M. Northrup retire certains propos contestant la décision de la présidence. Le député se rétracte.

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 77.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13. (Pétition 78.)

---

M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye. (Pétition 79.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Melanson :

*22, Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes.*

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M<sup>me</sup> Shephard :

*23, Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par l'hon. M. Arseneault, il est résolu ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires suivantes soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires :

ministère des Transports et de l'Infrastructure ;  
ministère de l'Énergie et des Mines.

---

M. Albert donne avis que, le mercredi 29 avril 2015, la deuxième lecture des projets de loi 18 et 22 sera appelée.

---

M. Fitch offre ses condoléances à la famille endeuillée de Pierre Claude Nolin, sénateur de 1993 à 2015 (De Salaberry, Québec) et président du Sénat de 2013 à 2015.

---

M. Fitch félicite M. Alward de sa nomination à titre de consul général du Canada à Boston.

---

La séance est levée à 14 h 30.

Jour de séance 45

le mercredi 29 avril 2015

10 h

Prière.

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la fermeture de l'école primaire de Norton. (Pétition 80.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à établir un centre pour les adultes autistes, à assurer aux enfants autistes un accès aux services de santé mentale et à constituer un comité parlementaire chargé de tenir des audiences sur les services aux autistes. (Pétition 81.)

---

M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye. (Pétition 82.)

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 30 avril 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projet de loi 11 puis motions 33, 27 et 31.

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par M. Boudreau, il est résolu ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires suivantes soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires :

ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ;  
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ;  
ministère des Ressources humaines ;  
ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier le volume 1 du budget supplémentaire pour 2013-2014.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Bernard LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bernard LeBlanc, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2013-2014, VOLUME 1  
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
<b>GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Accords de partage des recettes avec les Premières Nations . . . . .	2 959 658,59
<b>MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
Sécurité publique et services correctionnels . . . . .	4 643 241,14
<b>MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE</b>	
Administration . . . . .	875 593,26
Politiques, planification et développement stratégique . . . . .	588 007,63
Entretien . . . . .	4 174 360,42
Entretien pendant l'hiver . . . . .	2 232 695,21
Société de voirie du Nouveau-Brunswick . . . . .	254 331,75
<b>Votés . . . . .</b>	<b>8 124 988,27</b>

La Chambre adopte ces crédits.

\_\_\_\_\_

Il est unanimement convenu de revenir au dépôt de projets de loi.

\_\_\_\_\_

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Melanson :

24, *Loi supplémentaire de 2013-2014 (1) portant affectation de crédits.*

\_\_\_\_\_

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 24 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

24, *Loi supplémentaire de 2013-2014 (1) portant affectation de crédits.*

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

24, *Loi supplémentaire de 2013-2014 (1) portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

La séance est levée à 12 h 7.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Rapport annuel 2014, Bureau du défenseur du  
consommateur en matière d'assurances

(28 avril 2015).

Jour de séance 46

le jeudi 30 avril 2015

10 h

Prière.

M. Jeff Carr (New Maryland-Sunbury) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick. (Pétition 83.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13. (Pétition 84.)

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M<sup>me</sup> Landry :

25, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*;

par l'hon. M. Fraser :

26, *Loi concernant les candidats à la direction et les candidats à l'investiture*.

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par l'hon. M. Landry, il est résolu ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires suivantes soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires :

ministère des Services gouvernementaux;  
Secrétariat des affaires autochtones.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015, la deuxième lecture des projets de loi 25 et 26 sera appelée.

---

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 18, 19, 20, 21 et 22 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions

budgétaires du ministère des Finances, puis les affaires émanant de l'opposition seront mises à l'étude.

---

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

18, *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que le projet de loi d'intérêt privé 18 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

18, *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, la présidente suppléante de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi sur la sécurité alimentaire locale.*

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 18

M. Holder

M. Fitch

M<sup>me</sup> Dubé

M. K. MacDonald

M. Northrup

M. Higgs

M<sup>me</sup> Shephard

M. Coon

M<sup>me</sup> Lynch

M. B. Macdonald

M. Stewart

M. Wetmore

M. Crossman

M. Keirstead

M. Steeves

M. Jeff Carr

M. Oliver

M. Urquhart

## CONTRE : 24

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Bourque
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Harvey
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Guitard
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Roussel
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M. Ames
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. LePage

Durant le vote par appel nominal, il y a désordre dans les tribunes, et le président de la Chambre suspend brièvement la séance afin que les personnes qui s'y trouvent en soient expulsées.

Après le vote par appel nominal, M. Albert invoque le Règlement ; il soutient que, durant l'interruption de séance, des parlementaires du côté de l'opposition et des membres du personnel du chef du tiers parti ont capté, sous forme de photos et de vidéos, les perturbations dans les tribunes. Le président de la Chambre demande que soit immédiatement effacé tout ce que les parlementaires et le personnel ont capté sous forme de photos ou de vidéos durant la période d'interruption, car il est strictement interdit d'enregistrer des images et des vidéos durant les délibérations de la Chambre.

Conformément à l'avis de motion 33, M<sup>me</sup> Shephard, appuyée par M. Jeff Carr, propose ce qui suit :

attendu que les projets de construction peuvent être complexes et prendre de nombreux mois à achever ;

attendu que le cadre législatif et réglementaire régissant l'industrie de la construction devrait encourager le paiement en temps opportun des services et des matériaux et veiller à la répartition équitable du risque de non-paiement ;

attendu que, à une telle fin, la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux* et la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* établissent des modalités relatives aux privilèges, des droits de retenue, des dispositions portant sur les fiducies et des modalités relatives aux cautionnements, à la sécurité et à d'autres questions connexes afin d'assurer la protection financière des fournisseurs de services ou de matériaux pour un projet de construction ;

attendu que la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux* et la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* n'ont fait l'objet d'aucune révision récente permettant d'assurer qu'elles sont efficaces et toujours pertinentes en ce qui a trait aux pratiques et aux normes en vigueur dans l'industrie ;

attendu que d'autres provinces, y compris l'Ontario, ont commencé à examiner le cadre législatif et réglementaire régissant l'industrie de la construction dans leur province respective ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à nommer un spécialiste indépendant chargé d'examiner la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux* et la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* afin de cerner et d'étudier pour le secteur de la construction les questions liées au paiement et aux problèmes y afférents,

que l'examen du spécialiste indépendant inclue une consultation exhaustive auprès de l'industrie de la construction et que celui-ci fasse rapport au gouvernement et à l'Assemblée législative des résultats du processus de consultation et de ses avis et recommandations quant aux modifications à apporter

et que l'examen du spécialiste indépendant et la réponse du gouvernement en l'espèce soient publiés dans un délai d'une année, puis que les recommandations qui reçoivent l'approbation du gouvernement soient mises en oeuvre dans un autre délai de six mois.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 33, mise aux voix, est rejetée.

---

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 27 proposé par l'hon. M. Horsman, appuyé par l'hon. M. Arseneault, dont voici le texte :

#### AMENDEMENT

que la motion 27 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après le septième paragraphe du préambule, des paragraphes suivants :

« attendu que l'édiction d'une loi visant à rendre obligatoire le port d'un casque exige l'embauche d'agents d'application de la loi pour patrouiller les pentes de ski afin de vérifier qu'il y a port de casque et qu'il répond aux normes et d'enquêter sur les cas rapportés de personnes ayant été vues sans casque alors qu'elles faisaient du ski, omission menant à des poursuites et à des amendes pour infractions commises par des skieurs et des exploitants de centres de ski ;

« attendu que les exploitants de centres de ski peuvent maintenant établir des politiques pour rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige sur leurs pentes et pour en faire une condition d'accès à leurs pentes ; »

par l'abrogation du paragraphe de la résolution et son remplacement par ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à encourager les exploitants de centres de ski à rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige et à en faire une condition d'accès à leurs pentes. »

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 27 amendée, dont voici le texte :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick aiment pratiquer des activités de plein air comme le ski et la planche à neige afin de rester actifs pendant les mois d'hiver ;

attendu que le ski et la planche à neige sont des activités qui devraient être pratiquées de façon sécuritaire ;

attendu que les traumatismes crâniens sont la cause principale de décès chez les skieurs et les planchistes de tout âge ;

attendu que le port d'un casque réduit le risque de traumatismes craniocérébraux chez les skieurs ou les planchistes et qu'il peut leur sauver la vie ;

attendu que de nombreux cas de traumatismes craniocérébraux ont été attribués au fait que des personnes au Nouveau-Brunswick pratiquent le ski ou la planche à neige sans porter de casque ;

attendu que des membres du public ont milité en faveur du port obligatoire d'un casque au Nouveau-Brunswick pour toutes les personnes qui pratiquent le ski ou la planche à neige ;

attendu qu'il est dans l'intérêt public de rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige ;

attendu que l'édiction d'une loi visant à rendre obligatoire le port d'un casque exige l'embauche d'agents d'application de la loi pour patrouiller les pentes de ski afin de vérifier qu'il y a port de casque et qu'il répond aux normes et d'enquêter sur les cas rapportés de personnes ayant été vues sans casque alors qu'elles faisaient du ski, omission menant à des poursuites et à des amendes pour infractions commises par des skieurs et des exploitants de centres de ski ;

attendu que les exploitants de centres de ski peuvent maintenant établir des politiques pour rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige sur leurs pentes et pour en faire une condition d'accès à leurs pentes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à encourager les exploitants de centres de ski à rendre le port d'un casque obligatoire pour la pratique du ski ou de la planche à neige et à en faire une condition d'accès à leurs pentes.

La motion 27 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 18 h 6.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Réponse à la pétition 64

(29 avril 2015).

Jour de séance 47

le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015

9 h

Prière.

Après les questions orales, M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que l'hon. M. Melanson devrait retirer le terme « chauviniste ». Le ministre obtempère.

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réduire l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans. (Pétition 85.)

---

M<sup>me</sup> Dubé donne avis de motion 34 portant que, le jeudi 7 mai 2015, appuyée par M. Steeves, elle proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Gallant a proposé des modifications du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés, qui entraîneront une augmentation des primes ;

attendu que l'augmentation soudaine occasionne des difficultés financières aux personnes âgées pour ce qui est d'avoir accès à des soins de santé abordables ;

attendu que les coûts additionnels pourraient empêcher les personnes âgées de se procurer les médicaments dont elles ont besoin ;

attendu que le fait de cesser de prendre des médicaments pourrait nuire à la santé fragile des personnes âgées ;

attendu que l'augmentation est l'un des éléments de l'attaque du gouvernement Gallant contre les personnes âgées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à annuler l'augmentation des primes et à trouver d'autres façons de réaliser des économies au titre du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés.

---

M. Jody Carr donne avis de motion 35 portant que, le jeudi 7 mai 2015, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, il proposera ce qui suit :

attendu que tous les enfants ont droit à des services de garderie de qualité, comme préparation aux prochaines étapes de leur vie ;

attendu que, pour de nombreux parents, il est souvent difficile de trouver des services de garderie abordables et de qualité et que de nombreuses familles peinent à payer les services de garderie ;

attendu que le Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, ou Programme de SFAQ, a pour objet d'offrir un soutien financier aux garderies agréées afin d'accroître la disponibilité et la qualité des services de garderie au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Programme de SFAQ offre une aide financière aux propriétaires et aux responsables de garderies, qui doivent consacrer 75 % de leur temps à travailler auprès des enfants ;

attendu que le chef du Parti libéral et actuel premier ministre du Nouveau-Brunswick a promis durant la campagne électorale de 2014 que, s'il était élu, les subventions aux garderies doubleraient ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a annoncé des réductions de 2,4 millions de dollars au titre du financement accordé par le truchement du Programme de SFAQ aux responsables des garderies privées régies par le gouvernement ;

attendu que :

- a) les réductions sont contraires à la promesse électorale faite par le Parti libéral et son chef ;
- b) les réductions portent atteinte à la qualité des services de garderies et les rendent moins abordables ;
- c) les réductions compromettent le gagne-pain des responsables et la viabilité des petites entreprises que sont les garderies ;
- d) les réductions pourraient donner lieu à des réductions salariales ou à des pertes d'emplois pour le personnel des garderies ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel pour son incapacité à protéger, à promouvoir et à défendre les intérêts des responsables et du personnel des garderies et ceux des familles qui ont besoin de services de garderie

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reconnaître ses erreurs et à annuler les réductions de 2,4 millions de dollars au titre du Programme de SFAQ visant les propriétaires et les responsables des garderies privées.

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> Rogers, il est résolu ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires suivantes soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires :

ministère de la Sécurité publique.

---

La séance est levée à 10 h 23.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 67, 68, 72 et 73

(30 avril 2015).

Jour de séance 48

le mardi 5 mai 2015

13 h

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13. (Pétition 86.)

M. Bernard LeBlanc, du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 5 mai 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit le 24 mars 2015, et, sur la motion de M. Bertrand LeBlanc, appuyé par M. Chiasson, M. Bernard LeBlanc est élu président du comité.

Sur la motion de M. Bertrand LeBlanc, appuyé par M. Albert, M. Bourque est élu vice-président du comité.

Le comité se réunit de nouveau à la Chambre de l'Assemblée législative les 21, 22, 23, 24, 28 et 29 avril et le 1<sup>er</sup> mai 2015, pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolutions de la Chambre.

Le comité fait rapport qu'il a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté plusieurs crédits. Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés, énumérés dans le rapport ci-joint.

Le président du comité,  
(signature)  
Bernard LeBlanc, député

Voici les crédits adoptés par le comité :

**BUDGET PRINCIPAL, 2015-2016  
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES</b>	
Services de gestion . . . . .	3 398 000
Programmes visant l'industrie et politiques . . . . .	19 477 000
Développement régional . . . . .	14 620 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	37 448 000
<b>MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES</b>	
Administration . . . . .	538 000
Gestion des politiques et création et expansion des entreprises . . . . .	3 181 000
Exploration, mise en valeur et gestion des ressources . . . . .	4 898 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	8 570 000
<b>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX</b>	
Services généraux . . . . .	4 038 000
Gouvernements locaux . . . . .	121 949 000
Environnement . . . . .	12 930 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme . . . . .	312 000
Financement communautaire . . . . .	152 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Moins : recettes réservées . . . . .	1 067 000
Votés . . . . .	138 267 000
<b>GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Efficacité énergétique . . . . .	6 143 000
<b>AUTRES ORGANISMES</b>	
Commission de police du Nouveau-Brunswick . . . . .	357 000
<b>MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
Services communautaires, correctionnels et généraux . . . . .	45 937 000
Services de sécurité publique et d'urgence . . . . .	90 957 000
Services de sécurité . . . . .	29 368 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Moins : recettes réservées . . . . .	5 191 000
Votés . . . . .	161 024 000

<b>MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE</b>	
Administration . . . . .	14 526 000
Politiques, planification et développement stratégique . . . . .	1 903 000
Entretien . . . . .	56 845 000
Entretien pendant l'hiver . . . . .	69 079 000
Construction des ponts et des routes . . . . .	1 715 000
Groupe des bâtiments . . . . .	123 847 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick . . . . .	29 027 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	28 413 000
Moins : recettes réservées . . . . .	40 000
Votés . . . . .	268 489 000

### COMPTE DE CAPITAL

<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES</b>	
Entretien des marais . . . . .	400 000
Biens d'équipement . . . . .	100 000
Votés . . . . .	500 000

<b>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX</b>	
Districts de services locaux . . . . .	1 000 000

<b>MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE</b>	
Ponts . . . . .	78 702 000
Routes . . . . .	214 386 000
Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités . . . . .	25 000 000
Programme fédéral-provincial à frais partagés . . . . .	52 000 000
Agence de gestion des véhicules . . . . .	14 000 000
Travaux publics et infrastructure . . . . .	164 841 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	42 732 000
Votés . . . . .	506 197 000

### PRÊTS ET AVANCES

<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES</b>	
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick . . . . .	1 600 000
Programmes de prêts . . . . .	9 500 000
Votés . . . . .	11 100 000

**FONDS DE ROULEMENT  
SOLDES MAXIMAUX  
2015-2016**

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Agriculture, Aquaculture et Pêches .....	1 100 000
Transports et Infrastructure .....	3 000 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

Agriculture, Aquaculture et Pêches .....	24 000
Environnement et Gouvernements locaux .....	5 000
Sécurité publique .....	21 000
Transports et Infrastructure .....	23 000

STOCKS

Agriculture, Aquaculture et Pêches .....	2 000 000
Sécurité publique .....	471 000
Transports et Infrastructure .....	23 000 000

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par l'hon. M. Doucet, il est résolu ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires suivantes soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires :

Opportunités Nouveau-Brunswick ;  
ministère des Ressources naturelles ;  
ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 20, 21, 22, 25, 26 et 19 soit appelée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi abrogeant la Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi abrogeant la Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique

économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi concernant les candidats à la direction et les candidats à l'investiture*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi concernant les candidats à la direction et les candidats à l'investiture*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance est levée à 15 h 30.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 65 et 70

(1<sup>er</sup> mai 2015).

Jour de séance 49

le mercredi 6 mai 2015

10 h

Prière.

Après les questions orales, le président de la Chambre rappelle aux parlementaires d'adresser leurs questions et réponses à la présidence et non aux autres parlementaires.

---

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Boudreau devrait retirer le terme « double discours ». Le ministre obtempère.

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13. (Pétition 87.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Melanson :

27, *Loi sur les emprunts de 2015*.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 7 mai 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 35 et 34.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 7 mai 2015, la deuxième lecture du projet de loi 27 sera appelée.

---

La séance est levée à 11 h 17.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 69 et 71

(5 mai 2015).

Jour de séance 50

le jeudi 7 mai 2015

10 h

Prière.

Après les questions orales, M. Albert invoque le Règlement; il soutient que M. Fitch devrait retirer le terme « contraire à la vérité ». Le président de la Chambre sursoit à statuer.

---

L'hon. M. Horsman dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport annuel : Le bureau du coroner en chef, 2012*.

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réduire l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans. (Pétition 88.)

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Rousselle :

28, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*;

par l'hon. M. Horsman :

29, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 8 mai 2015, la deuxième lecture des projets de loi 28 et 29 sera appelée.

---

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 27 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront mises à l'étude.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi sur les emprunts de 2015*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi sur les emprunts de 2015*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance, suspendue à 13 h 5, reprend à 14 h 30.

---

Conformément à l'avis de motion 35, M. Jody Carr, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, propose ce qui suit :

attendu que tous les enfants ont droit à des services de garderie de qualité, comme préparation aux prochaines étapes de leur vie ;

attendu que, pour de nombreux parents, il est souvent difficile de trouver des services de garderie abordables et de qualité et que de nombreuses familles peinent à payer les services de garderie ;

attendu que le Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, ou Programme de SFAQ, a pour objet d'offrir un soutien financier aux garderies agréées afin d'accroître la disponibilité et la qualité des services de garderie au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Programme de SFAQ offre une aide financière aux propriétaires et aux responsables de garderies, qui doivent consacrer 75 % de leur temps à travailler auprès des enfants ;

attendu que le chef du Parti libéral et actuel premier ministre du Nouveau-Brunswick a promis durant la campagne électorale de 2014 que, s'il était élu, les subventions aux garderies doubleraient ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a annoncé des réductions de 2,4 millions de dollars au titre du financement accordé par le truchement du Programme de SFAQ aux responsables des garderies privées régies par le gouvernement ;

attendu que :

- a) les réductions sont contraires à la promesse électorale faite par le Parti libéral et son chef ;
- b) les réductions portent atteinte à la qualité des services de garderies et les rendent moins abordables ;

- c) les réductions compromettent le gagne-pain des responsables et la viabilité des petites entreprises que sont les garderies ;
- d) les réductions pourraient donner lieu à des réductions salariales ou à des pertes d'emplois pour le personnel des garderies ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel pour son incapacité à protéger, à promouvoir et à défendre les intérêts des responsables et du personnel des garderies et ceux des familles qui ont besoin de services de garderie

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reconnaître ses erreurs et à annuler les réductions de 2,4 millions de dollars au titre du Programme de SFAQ visant les propriétaires et les responsables des garderies privées.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Rousselle, appuyé par M. Albert, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 35 soit amendée comme suit :

dans le quatrième paragraphe du préambule, par la substitution, à tout ce qui suit « garderies », de « par une dotation accrue visant le salaire du personnel de garderie ; » ;

dans le cinquième paragraphe du préambule, par la suppression des mots « les subventions aux garderies doubleraient » et leur remplacement par « le budget au titre du Programme d'aide pour les services de garderie doublerait ; » ;

dans le sixième paragraphe du préambule, par la substitution, à tout ce qui suit « annoncé », de « une augmentation de 412 600 \$ du financement au titre du Programme de SFAQ par rapport à l'année précédente ; » ;

par l'abrogation du septième paragraphe du préambule ;

par l'abrogation des deux paragraphes de la résolution et leur remplacement par ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie l'augmentation du financement au titre du Programme de SFAQ. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M <sup>me</sup> LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

## CONTRE : 19

M. Holder	M. Coon	M. Crossman
M. Jody Carr	M <sup>me</sup> Lynch	M. Steeves
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Jeff Carr
M <sup>me</sup> Dubé	M. Stewart	M. Oliver
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Urquhart
M. Northrup	M <sup>me</sup> Wilson	
M <sup>me</sup> Shephard	M. Wetmore	

La question est proposée au sujet de la motion 35 amendée, dont voici le texte :

attendu que tous les enfants ont droit à des services de garderie de qualité, comme préparation aux prochaines étapes de leur vie ;

attendu que, pour de nombreux parents, il est souvent difficile de trouver des services de garderie abordables et de qualité et que de nombreuses familles peinent à payer les services de garderie ;

attendu que le Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, ou Programme de SFAQ, a pour objet d'offrir un soutien financier aux garderies agréées afin d'accroître la disponibilité et la qualité des services de garderie au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Programme de SFAQ offre une aide financière aux propriétaires et aux responsables de garderies par une dotation accrue visant le salaire du personnel de garderie ;

attendu que le chef du Parti libéral et actuel premier ministre du Nouveau-Brunswick a promis durant la campagne électorale de 2014 que, s'il était élu, le budget au titre du Programme d'aide pour les services de garderie doublerait ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a annoncé une augmentation de 412 600 \$ du financement au titre du Programme de SFAQ par rapport à l'année précédente ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie l'augmentation du financement au titre du Programme de SFAQ.

La motion 35 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 34, M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par M. Steeves, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Gallant a proposé des modifications du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés, qui entraîneront une augmentation des primes ;

attendu que l'augmentation soudaine occasionne des difficultés financières aux personnes âgées pour ce qui est d'avoir accès à des soins de santé abordables ;

attendu que les coûts additionnels pourraient empêcher les personnes âgées de se procurer les médicaments dont elles ont besoin ;

attendu que le fait de cesser de prendre des médicaments pourrait nuire à la santé fragile des personnes âgées ;

attendu que l'augmentation est l'un des éléments de l'attaque du gouvernement Gallant contre les personnes âgées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à annuler l'augmentation des primes et à trouver d'autres façons de réaliser des économies au titre du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 51

le vendredi 8 mai 2015

9 h

Prière.

M. B. Macdonald accueille à la Chambre l'hon. Keith Ashfield, député fédéral de la circonscription de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, et député provincial de New Maryland de 1999 à 2006 et de New Maryland—Sunbury-Ouest de 2006 à 2008.

Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement fait par M. Albert hier est bien fondé et demande que M. Fitch retire le terme « contraire à la vérité ». Le député obtempère.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à s'opposer au projet de construction d'Oléoduc Énergie Est. (Pétition 89.)

M. Wetmore donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 14 mai 2015, appuyé par M. Oliver, il proposera ce qui suit :

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick sont des liens de transport essentiels, qu'ils sont aussi importants que d'autres modes de transport dans la province et aussi importants que d'autres infrastructures de transport ;

attendu que la valeur qu'ajoutent les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick au réseau de transport de la province ne traduit qu'une fraction de leur importance ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick contribuent à l'économie de la province et aident surtout les petites et moyennes entreprises sur le plan du transport des produits et de l'accès à de nouveaux marchés ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick sont un élément important de l'histoire et de la culture de notre province et qu'ils sont d'importants biens patrimoniaux ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick constituent l'un des meilleurs moyens de donner aux visiteurs et à la population un accès au réseau fluvial chargé d'histoire du Nouveau-Brunswick, réseau qui compte parmi les quatre principaux produits touristiques dont le Nouveau-Brunswick fait la promotion ;

attendu que, en 2009, le plan de l'ancien gouvernement libéral visant l'annulation permanente des services de plusieurs traversiers à câble du Nouveau-Brunswick a soulevé de graves inquiétudes et préoccupations;

attendu que l'ancien gouvernement libéral s'est vu obligé, en raison des critiques et de la consternation du public, de revenir sur sa décision et de se dédire ;

attendu que l'actuel gouvernement libéral a laissé entendre qu'il envisage d'essayer de nouveau d'annuler de façon permanente les services de traversiers à câble sur nos rivières ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative reconnaisse l'importance que revêt au Nouveau-Brunswick notre réseau de traversiers à câble sur le plan économique, patrimonial et touristique, qu'elle exprime au gouvernement le voeu que celui-ci préserve notre réseau de traversiers à câble, le protège et en fasse la promotion

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à n'annuler aucun des services de traversiers à câble sur les rivières du Nouveau-Brunswick.

---

La séance est levée à 10 h 47.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapport annuel 2013-2014, Commission des  
produits forestiers  
Réponses aux pétitions 66, 74 et 78

(7 mai 2015) ;  
(7 mai 2015).

Jour de séance 52

le mardi 12 mai 2015

13 h

Prière.

M. Jody Carr (Oromocto-Lincoln) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 90.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réduire l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans. (Pétition 91.)

---

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à élever le niveau de la chaussée des tronçons du chemin Darlings Island qui sont exposés à des inondations. (Pétition 92.)

---

M. Bernard LeBlanc, du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 12 mai 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 5, 6, 7 et 8 mai 2015 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolutions de la Chambre.

Le comité fait rapport qu'il a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté plusieurs crédits. Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés, énumérés dans le rapport ci-joint.

Le président du comité,  
(signature)  
Bernard LeBlanc, député

Voici les crédits adoptés par le comité :

**BUDGET PRINCIPAL, 2015-2016  
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
<b>GOVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Secrétariat des affaires autochtones .....	1 394 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi .....	363 000
Régimes de retraite et d'avantages sociaux .....	297 463 000
Moins : crédits législatifs .....	2 000
Votés .....	297 461 000
<b>MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX</b>	
Services généraux .....	8 691 000
Agence des services internes du	
Nouveau-Brunswick .....	23 893 000
Service Nouveau-Brunswick .....	21 073 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	53 610 000
<b>MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES</b>	
Gestion des ressources humaines .....	3 421 000
<b>MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES</b>	
Administration .....	6 464 000
Aménagement forestier et protection .....	71 632 000
Aménagement de la pêche sportive et de la	
chasse .....	5 037 000
Aménagement des terres .....	3 890 000
Aménagement régional .....	6 244 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Moins : recettes réservées .....	3 447 000
Votés .....	89 773 000
<b>OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK</b>	
Administration et Services de développement des	
entreprises .....	17 158 000
Aide financière .....	33 725 000
Moins : recettes réservées .....	750 000
Votés .....	50 133 000
<b>AUTRES ORGANISMES</b>	
Société de l'inclusion économique et sociale .....	2 790 000
Commission du travail et de l'emploi .....	619 000

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE,  
DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL**

Services généraux . . . . .	5 595 000
Bibliothèques publiques du N.-B. . . . .	14 644 000
Éducation postsecondaire . . . . .	171 449 000
Apprentissage pour adultes . . . . .	11 154 000
Travail et planifications . . . . .	7 829 000
Développement de l'emploi . . . . .	24 580 000
Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le fonds canadien pour l'emploi . . . . .	10 682 000
Développement du marché du travail . . . . .	89 144 000
Croissance démographique . . . . .	3 719 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Moins : recettes réservées . . . . .	27 581 000
Votés . . . . .	311 168 000

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE,  
DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL**

Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes . . . . .	274 997 000
---	-------------

**COMPTE DE CAPITAL**
**MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES**

Bassin hydrographique Musquash - Améliorations des biens immobiliers . . . . .	1 510 000
---	-----------

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE,  
DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL**

Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes - Programme d'entretien reporté . . . . .	2 000 000
---	-----------

**PRÊTS ET AVANCES**
**OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK**

Aide financière à l'industrie . . . . .	60 000 000
---	------------

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE,  
DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL**

Avances de prêts aux étudiants . . . . .	62 900 000
--	------------

**FONDS DE ROULEMENT  
SOLDES MAXIMAUX  
2015-2016**

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Travail sécuritaire NB	
Finances . . . . .	360 000
Éducation et Développement de la petite enfance . . . . .	160 000
Santé . . . . .	515 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail . . . . .	30 000
Votés . . . . .	1 065 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

Ressources naturelles . . . . .	29 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail . . . . .	20 000

STOCKS

Services gouvernementaux . . . . .	2 000 000
Ressources naturelles . . . . .	510 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail . . . . .	200 000

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Rousselle :

- 30, *Loi sur les fiduciaires*;
- 31, *Loi concernant la Loi sur les fiduciaires*;
- 32, *Loi sur les opérations du débiteur*.

Sur la motion de M. Albert, appuyé par l'hon. M. Kenny, il est résolu ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires suivantes soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires :

Société de développement régional;  
ministère des Finances;  
Cabinet du procureur général;  
ministère de la Justice.

M. Albert donne avis portant que, le mercredi 13 mai 2015, la deuxième lecture des projets de loi 30, 31 et 32 sera appelée.

---

La séance est levée à 14 h 17.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Réponse à la pétition 51

(11 mai 2015).

Jour de séance 53

le mercredi 13 mai 2015

10 h

Prière.

M. Jody Carr (Oromocto-Lincoln) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick. (Pétition 93.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réduire l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans. (Pétition 94.)

---

M. Jeff Carr (New Maryland-Sunbury) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 95.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M<sup>me</sup> Landry :

33, *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des pompiers.*

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 14 mai 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 34, 36 puis 31.

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par M. Horsman, il est résolu ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires suivantes soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires :

Cabinet du premier ministre ;  
Bureau du Conseil exécutif ;  
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées ;  
ministère du Développement social ;  
Assemblée législative.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 14 mai 2015, la deuxième lecture du projet de loi 33 sera appelée.

---

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 28, 29, 30, 31 et 32 soit appelée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi sur les fiduciaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi sur les fiduciaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi concernant la Loi sur les fiduciaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi concernant la Loi sur les fiduciaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi sur les opérations du débiteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi sur les opérations du débiteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

Il est unanimement convenu de revenir aux déclarations de députés afin de permettre à M. Alward de prononcer son dernier discours à la Chambre.

---

La séance est levée à 12 h.

Jour de séance 54

le jeudi 14 mai 2015

10 h

Prière.

M. Holder (Portland-Simonds) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 96.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à s'opposer au projet de construction d'Oléoduc Énergie Est. (Pétition 97.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Melanson :

- 34, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 35, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* ;

par l'hon. M. Rousselle :

- 36, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;

par l'hon. M<sup>me</sup> Landry :

- 37, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 15 mai 2015, la deuxième lecture des projets de loi 34, 35, 36 et 37 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 33 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront mises à l'étude.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des pompiers*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des pompiers*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance, suspendue à 11 h 45, reprend à 14 h 38.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 34 proposée par M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par M. Steeves, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement Gallant a proposé des modifications du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés, qui entraîneront une augmentation des primes ;

attendu que l'augmentation soudaine occasionne des difficultés financières aux personnes âgées pour ce qui est d'avoir accès à des soins de santé abordables ;

attendu que les coûts additionnels pourraient empêcher les personnes âgées de se procurer les médicaments dont elles ont besoin ;

attendu que le fait de cesser de prendre des médicaments pourrait nuire à la santé fragile des personnes âgées ;

attendu que l'augmentation est l'un des éléments de l'attaque du gouvernement Gallant contre les personnes âgées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à annuler l'augmentation des primes et à trouver d'autres façons de réaliser des économies au titre du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés.

Le débat se termine. La motion 34, mise aux voix, est rejetée.

---

Conformément à l'avis de motion 36, M. Wetmore, appuyé par M. Oliver, propose ce qui suit :

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick sont des liens de transport essentiels, qu'ils sont aussi importants que d'autres modes de transport dans la province et aussi importants que d'autres infrastructures de transport ;

attendu que la valeur qu'ajoutent les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick au réseau de transport de la province ne traduit qu'une fraction de leur importance ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick contribuent à l'économie de la province et aident surtout les petites et moyennes entreprises sur le plan du transport des produits et de l'accès à de nouveaux marchés ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick sont un élément important de l'histoire et de la culture de notre province et qu'ils sont d'importants biens patrimoniaux ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick constituent l'un des meilleurs moyens de donner aux visiteurs et à la population un accès au réseau fluvial chargé d'histoire du Nouveau-Brunswick, réseau qui compte parmi les quatre principaux produits touristiques dont le Nouveau-Brunswick fait la promotion ;

attendu que, en 2009, le plan de l'ancien gouvernement libéral visant l'annulation permanente des services de plusieurs traversiers à câble du Nouveau-Brunswick a soulevé de graves inquiétudes et préoccupations ;

attendu que l'ancien gouvernement libéral s'est vu obligé, en raison des critiques et de la consternation du public, de revenir sur sa décision et de se dédire ;

attendu que l'actuel gouvernement libéral a laissé entendre qu'il envisage d'essayer de nouveau d'annuler de façon permanente les services de traversiers à câble sur nos rivières ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative reconnaisse l'importance que revêt au Nouveau-Brunswick notre réseau de traversiers à câble sur le plan économique, patrimonial et touristique, qu'elle exprime au gouvernement le vœu que celui-ci préserve notre réseau de traversiers à câble, le protège et en fasse la promotion

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à n'annuler aucun des services de traversiers à câble sur les rivières du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion 36, mise aux voix, est rejetée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 31 proposée par M. Holder, appuyé par M. Jody Carr, dont voici le texte :

attendu que l'investissement dans une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée constitue un élément important d'une stratégie de développement économique diversifiée ;

attendu que le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité du Nouveau-Brunswick, qui est devenu plus tard le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, a été instauré en 2005, puis bonifié par l'ancien gouvernement libéral au cours de son mandat ;

attendu que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick est un programme qui favorise le recrutement, le maintien et le rapatriement d'une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée ;

attendu que le gouvernement a annoncé qu'il supprimerait le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en raison de la suppression du Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, il sera plus difficile pour les gens du Nouveau-Brunswick qui tentent de bâtir leur carrière de contribuer à l'accroissement de la prospérité du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la décision de supprimer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick traduit un manque de prévoyance et devrait être annulée ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réinstaurer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion 31, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 19

M. Holder	M. Coon	M. Keirstead
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Steeves
M <sup>me</sup> Dubé	M. Stewart	M. Jeff Carr
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Oliver
M. Northrup	M <sup>me</sup> Wilson	M. Urquhart
M. Higgs	M. Flemming	
M <sup>me</sup> Shephard	M. Wetmore	

## CONTRE : 24

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Melanson	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Gallant	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
M. Albert	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doherty	M. Chiasson	M. LePage

---

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 55

le vendredi 15 mai 2015

9 h

Prière.

M<sup>me</sup> Dubé (Edmundston—Madawaska-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 98.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réduire l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans. (Pétition 99.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Fitch :

38, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.*

M. Steeves donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 21 mai 2015, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu qu'il s'opère au Nouveau-Brunswick un tournant décisif et positif en matière de traitement et de soutien des personnes ayant un trouble du spectre autistique, ou TSA ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est devenu un chef de file dans le traitement et le soutien à cet égard par l'adoption d'approches interdisciplinaires, collaboratives et axées sur la personne qui mettent l'accent sur les résultats, sur le recours aux interventions préventives et sur la prestation de services centrés sur la personne, la famille et l'engagement communautaire ;

attendu que la province joue, de façon particulièrement marquée, un rôle d'avant-garde dans le traitement et le soutien des enfants ayant un TSA et d'autres besoins complexes sur le plan de la santé mentale ;

attendu que l'Université du Nouveau-Brunswick offre un programme de formation renommé de soutien en autisme qui vise le développement des compétences en vue d'assurer la prestation de services qui maximisent le potentiel des enfants et des adultes ayant un TSA et des personnes ayant des handicaps importants ;

attendu que le Nouveau-Brunswick devrait continuer à former des professionnels dotés de telles compétences et d'un tel savoir-faire ;

attendu que les personnes de tout âge du Nouveau-Brunswick ayant un TSA méritent de vivre dans leur propre province et d'être près de leur famille ;

attendu que des personnes du Nouveau-Brunswick vivent actuellement au centre de traitement Spurwink, situé à Portland, au Maine, et que les coûts liés à leur placement sont payés par la province ;

attendu qu'il y a peu ou pas de services et de soutien pour les personnes âgées de 21 ans et plus ayant un TSA ;

attendu que le fardeau qu'est celui de soutenir et de prendre soin de telles personnes repose souvent sur les membres de leur famille ;

attendu que le Nouveau-Brunswick devrait fournir un meilleur soutien à de telles personnes, surtout lorsqu'elles atteignent l'âge de 21 ans ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire fond sur les réussites du Nouveau-Brunswick relativement aux enfants ayant un TSA au moyen d'autres mesures de soutien et d'autres services, y compris l'établissement d'un centre de traitement et d'un réseau d'excellence pour les adultes ayant un TSA, afin que les personnes du Nouveau-Brunswick ayant un TSA puissent contribuer à la société et continuer de le faire.

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par l'hon. M. Boudreau, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 26 mai 2015, à 13 h.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 35 et 34 soit appelée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance est levée à 10 h 43.

Jour de séance 56

le mardi 26 mai 2015

13 h

Prière.

M<sup>me</sup> Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 100.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réduire l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans. (Pétition 101.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir le service d'ambulance de Chipman. (Pétition 102.)

M. Bernard LeBlanc, du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, présente le troisième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 26 mai 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires demande à présenter son troisième rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 12, 13, 14, 15, 19 et 20 mai 2015 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolutions de la Chambre.

Le comité fait rapport qu'il a étudié les questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits, lesquels sont énumérés dans le rapport ci-joint. Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés.

Le président du comité,  
(signature)  
Bernard LeBlanc, député

Voici les crédits adoptés par le comité :

**BUDGET PRINCIPAL, 2015-2016  
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
<b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE</b>	
Services généraux et autres services	
d'enseignement . . . . .	57 958 000
Districts scolaires . . . . .	983 910 000
Développement de la petite enfance . . . . .	76 755 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	1 118 576 000
 <b>BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF</b>	
Secrétariat du Conseil exécutif . . . . .	3 605 000
Communications gouvernementales . . . . .	3 908 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur . . . . .	336 000
Direction de l'égalité des femmes . . . . .	2 744 000
Bureau du chef du service de l'information . . . . .	5 186 000
Affaires intergouvernementales . . . . .	2 349 000
Secrétariat du conseil de l'emploi . . . . .	1 020 000
Votés . . . . .	19 148 000
 <b>MINISTÈRE DES FINANCES</b>	
Gestion des ressources financières . . . . .	14 143 000
Bureau du contrôleur . . . . .	3 139 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Votés . . . . .	17 235 000
 <b>GOVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Commissions versées aux percepteurs de la taxe sur le pari mutuel . . . . .	350 000
 Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires . . . . .	
Moins : crédits législatifs . . . . .	160 000
Votés . . . . .	131 310 000
Provision pour pertes . . . . .	7 650 000
Accords de partage des recettes avec les Premières Nations . . . . .	38 000 000
Provision pour fonds supplémentaires . . . . .	72 118 000

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ**

Services ministériels et autres services de santé . . . .	266 943 000
Assurance-maladie . . . . .	601 363 000
Régimes d'assurance-médicaments . . . . .	193 115 000
Régies régionales de la santé . . . . .	1 534 618 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Moins : recettes réservées . . . . .	1 007 000
Votés . . . . .	2 594 985 000

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Administration et planification . . . . .	3 329 000
Services aux tribunaux . . . . .	30 988 000
Aide juridique . . . . .	8 174 000
Moins : recettes réservées . . . . .	150 000
Votés . . . . .	42 341 000

**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

Indemnités des députés, comités et activités ..	8 012 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	4 272 000
Votés . . . . .	3 740 000

Bureau de l'Assemblée législative . . . . .	3 510 000
Bureau du vérificateur général . . . . .	2 078 000

Bureaux des chefs et des membres des partis politiques enregistrés . . . . .	1 578 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	90 000
Votés . . . . .	1 488 000

Élections Nouveau-Brunswick . . . . .	3 166 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	668 000
Votés . . . . .	2 498 000

Bureau de l'ombudsman . . . . .	902 000
Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse . . . . .	902 000
Bureau du commissaire aux langues officielles . . . . .	506 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances . . . . .	470 000
Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée . . . . .	597 000

**CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL**

Procureur général . . . . .	17 975 000
-----------------------------	------------

<b>CABINET DU PREMIER MINISTRE</b>	
Administration . . . . .	1 616 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	67 000
Votés . . . . .	1 549 000
 <b>AUTRES ORGANISMES</b>	
Entités consolidées . . . . .	254 277 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	254 277 000
Votés . . . . .	0
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique . . . . .	642 000
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées . . . . .	284 000
Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick . . . . .	418 000
 <b>SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL</b>	
Projets et activités de développement . . . . .	65 012 000
 <b>SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE</b>	
Service de la dette publique . . . . .	685 000 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	679 914 000
Votés . . . . .	5 086 000
 <b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>	
Services généraux et autres . . . . .	10 260 000
Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse . . . . .	123 449 000
Soins de longue durée . . . . .	604 751 000
Sécurité du revenu . . . . .	247 119 000
Services d'habitation . . . . .	86 383 000
Mieux-être . . . . .	7 281 000
Autres prestations . . . . .	34 450 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Moins : recettes réservées . . . . .	2 000 000
Votés . . . . .	1 111 646 000
 <b>MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE</b>	
Administration . . . . .	2 657 000
Sport et communautés actives . . . . .	7 192 000
Culture . . . . .	16 677 000
Tourisme et parcs . . . . .	25 856 000
Moins : crédits législatifs . . . . .	47 000
Moins : recettes réservées . . . . .	925 000
Votés . . . . .	51 410 000

**COMPTE DE CAPITAL**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Écoles publiques - Biens d'équipement . . . . .	2 395 000
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Hôpitaux publics - Biens d'équipement . . . . .	19 000 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Canada - Nouveau-Brunswick Nouveau Fonds	
Chantiers Canada - Fonds des petites collectivités . . . . .	3 500 000
Développement économique, innovation et infrastructure . . . . .	5 668 000
Fonds sur l'infrastructure économique stratégique . . . . .	10 000 000
Votés . . . . .	19 168 000
MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE	
Amélioration des installations . . . . .	2 564 000

**PRÊTS ET AVANCES**

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick . . . . .	4 000 000
Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi . . . . .	1 000 000
Votés . . . . .	5 000 000
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Habitation . . . . .	3 224 000

**FONDS DE ROULEMENT  
SOLDES MAXIMAUX  
2015-2016**

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Éducation et Développement de la petite enfance . . . . .	350 000
Gouvernement général . . . . .	100 000
Santé . . . . .	1 225 000
Justice . . . . .	10 000
Cabinet du procureur général . . . . .	5 000
Développement social . . . . .	1 900 000
Tourisme, Patrimoine et Culture . . . . .	500 000

## AVANCES DE PETITE CAISSE

Éducation et Développement de la petite enfance . . . . .	122 000
Santé . . . . .	2 000
Justice . . . . .	20 000
Cabinet du procureur général . . . . .	4 000
Développement social . . . . .	24 000
Tourisme, Patrimoine et Culture . . . . .	95 000
Autres (petites avances) . . . . .	40 000

## STOCKS

Santé . . . . .	8 830 000
Développement social . . . . .	100 000
Tourisme, Patrimoine et Culture . . . . .	500 000

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 26 mai 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit le 24 mars 2015. Sur la motion de M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Roussel, M. LePage est élu président du comité.

Sur la motion de M. Bernard LeBlanc, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, M. Ames est élu vice-président du comité.

Le comité se réunit de nouveau les 21 et 22 mai 2015 et étudie les projets de loi suivants, dont il fait rapport sans amendement :

- 19, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles*;
- 20, *Loi abrogeant la Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole*;
- 21, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole*;
- 22, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes*;
- 26, *Loi concernant les candidats à la direction et les candidats à l'investiture*;

- 27, *Loi sur les emprunts de 2015* ;  
28, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;  
30, *Loi sur les fiduciaires* ;  
31, *Loi concernant la Loi sur les fiduciaires* ;  
32, *Loi sur les opérations du débiteur* ;  
35, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Roussel, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le deuxième rapport du comité, dont voici le texte :

le 26 mai 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 26 mai 2015 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Restigouche-Chaleur, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,  
(signature)  
Wilfred Roussel, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Horsman :

- 39, *Loi modifiant la Loi sur les courtiers en hypothèques*;
- 40, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*;

par l'hon. M. Arseneault :

- 42, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*;

par l'hon. M<sup>me</sup> Landry :

- 43, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail.*

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Albert, appuyé par l'hon. M. Boudreau, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative du 21 avril au 20 mai 2015 inclusivement pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi par résolutions de la Chambre soient consignées au *Journal des débats* de la première session de la 58<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 38.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 27 mai 2015, la deuxième lecture des projets de loi 39, 40, 41, 42 et 43 sera appelée.

---

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 36, 37 et 34 soit appelée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Albert propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 16 h 40.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 84, 86 et 87	(21 mai 2015);
Réponses aux pétitions 75, 77, 80 et 89	(22 mai 2015);
<i>Promouvoir la diversité et le respect dans les écoles du Nouveau-Brunswick : Rapport annuel sur l'intimidation, 2013-2014</i>	(22 mai 2015).

Jour de séance 57

le mercredi 27 mai 2015

10 h

Prière.

La séance, suspendue à 10 h 16, reprend à 10 h 28. Le président de la Chambre est au fauteuil.

---

M<sup>me</sup> Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 103.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à s'opposer au projet de construction d'Oléoduc Énergie Est. (Pétition 104.)

---

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le deuxième rapport du comité de la session, dont voici le texte :

le 27 mai 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit le 26 mai 2015 et étudie les projets de loi suivants, dont il fait rapport sans amendement :

- 17, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 25, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle* ;
- 29, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

Le comité étudie aussi le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des pompiers*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Boudreau :

44, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée.*

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M<sup>me</sup> Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 28 mai 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 20, projet de loi 38 puis motion 37.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 28 mai 2015, la deuxième lecture du projet de loi 44 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 34, 39, 40, 41, 42 et 43 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 19, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles ;*
- 20, *Loi abrogeant la Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole ;*
- 21, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole ;*
- 22, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes ;*
- 26, *Loi concernant les candidats à la direction et les candidats à l'investiture ;*
- 27, *Loi sur les emprunts de 2015 ;*
- 28, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires ;*
- 30, *Loi sur les fiduciaires ;*
- 31, *Loi concernant la Loi sur les fiduciaires ;*
- 32, *Loi sur les opérations du débiteur ;*
- 35, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 34 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur les courtiers en hypothèques*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur les courtiers en hypothèques*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 40 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit

renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance est levée à 15 h 20.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Réponse à la pétition 92

(26 mai 2015).

Jour de séance 58

le jeudi 28 mai 2015

10 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 27 mai 2015

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

Avant les déclarations de députés, le président de la Chambre rappelle aux parlementaires de se garder de se livrer à des attaques personnelles ou d'interrompre leurs pairs.

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande que l'hon. M. Arseneault retire le terme « hypocrite ». Le ministre obtempère.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande que M. B. Macdonald retire le terme « arrogance » employé à l'endroit du premier ministre. Le député obtempère.

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le troisième rapport du comité de la session, dont voici le texte :

le 28 mai 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son troisième rapport.

Le comité se réunit le 27 mai 2015 et étudie les projets de loi suivants, dont il fait rapport sans amendement :

- 33, *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des pompiers* ;
- 36, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Doucet :

- 45, *Loi modifiant la Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Doherty :

- 46, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ;

par l'hon. M. Arseneault :

- 47, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation* ;
- 48, *Loi modifiant la Loi sur les mines* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi relative aux langues officielles* ;

par l'hon. M. Boudreau :

- 50, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;

par l'hon M<sup>me</sup> Landry :

- 51, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics* ;

par l'hon. M. Melanson :

- 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité* ;
- 54, *Loi de 2015-2016 portant affectation de crédits.*

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 54 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

- 54, *Loi de 2015-2016 portant affectation de crédits.*

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

- 54, *Loi de 2015-2016 portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 29 mai 2015, la deuxième lecture des projets de loi 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 44 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 17, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 25, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle* ;
- 29, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance, suspendue à 11 h 50, reprend à 14 h 30.

---

Conformément à l'avis de motion 20, M. B. Macdonald, appuyé par M. Urquhart, propose ce qui suit :

attendu que les services d'incendie, de police et d'ambulance et d'autres premiers intervenants réguliers fournissent des services d'urgence essentiels dans notre province et que les membres de ces divers services s'exposent souvent à de grands risques ;

attendu que les membres des Forces armées canadiennes interviennent souvent en situation de crise, tant au Canada qu'outre-mer, et qu'ils mettent sans hésiter leur vie en danger ;

attendu que de nombreux organes du gouvernement, y compris le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Ressources naturelles, le ministère du Développement social, la Garde côtière canadienne et l'Organisation des mesures d'urgence, viennent en aide à notre province en temps de crise ;

attendu que les équipes de recherche et sauvetage, les radioamateurs, les sauveteurs, la Société de Sauvetage, la Patrouille canadienne de ski, l'Ambulance Saint-Jean, la Croix-Rouge et d'autres groupes fournissent des services essentiels en temps de crise ;

attendu que les soupes populaires, les banques alimentaires, les centres pour les victimes d'agression sexuelle, les lignes d'assistance, les maisons de transition, les refuges d'urgence et bien d'autres organismes bénévoles fournissent d'importants services de première ligne aux personnes ayant des besoins urgents ;

attendu que les hôpitaux, les cliniques, les médecins, le personnel infirmier et de nombreux autres professionnels de la santé fournissent des soins médicaux d'urgence ;

attendu que de nombreux groupes confessionnels apportent souvent un soutien crucial aux personnes qui se trouvent en situation de crise ;

attendu que nos premiers intervenants et les membres de nos autres services d'urgence, ainsi que leur famille et leurs amis, méritent une journée qui vise à souligner leurs réussites et à reconnaître leur service envers notre collectivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que le samedi qui précède immédiatement le Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix soit officiellement désigné Journée des services d'urgence au Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 20, mise aux voix, est adoptée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 38 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

---

Conformément à l'avis de motion 37, M. Steeves, appuyé par M. Fitch, propose ce qui suit :

attendu qu'il s'opère au Nouveau-Brunswick un tournant décisif et positif en matière de traitement et de soutien des personnes ayant un trouble du spectre autistique, ou TSA ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est devenu un chef de file dans le traitement et le soutien à cet égard par l'adoption d'approches interdisciplinaires, collaboratives et axées sur la personne qui mettent l'accent sur les résultats, sur le recours aux interventions préventives et sur la prestation de services centrés sur la personne, la famille et l'engagement communautaire ;

attendu que la province joue, de façon particulièrement marquée, un rôle d'avant-garde dans le traitement et le soutien des enfants ayant un TSA et d'autres besoins complexes sur le plan de la santé mentale ;

attendu que l'Université du Nouveau-Brunswick offre un programme de formation renommé de soutien en autisme qui vise le développement des compétences en vue d'assurer la prestation de services qui maximisent le potentiel des enfants et des adultes ayant un TSA et des personnes ayant des handicaps importants ;

attendu que le Nouveau-Brunswick devrait continuer à former des professionnels dotés de telles compétences et d'un tel savoir-faire ;

attendu que les personnes de tout âge du Nouveau-Brunswick ayant un TSA méritent de vivre dans leur propre province et d'être près de leur famille ;

attendu que des personnes du Nouveau-Brunswick vivent actuellement au centre de traitement Spurwink, situé à Portland, au Maine, et que les coûts liés à leur placement sont payés par la province ;

attendu qu'il y a peu ou pas de services et de soutien pour les personnes âgées de 21 ans et plus ayant un TSA ;

attendu que le fardeau qu'est celui de soutenir et de prendre soin de telles personnes repose souvent sur les membres de leur famille ;

attendu que le Nouveau-Brunswick devrait fournir un meilleur soutien à de telles personnes, surtout lorsqu'elles atteignent l'âge de 21 ans ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire fond sur les réussites du Nouveau-Brunswick relativement aux enfants ayant un TSA au moyen d'autres mesures de soutien et d'autres services, y compris l'établissement d'un centre de traitement et d'un réseau d'excellence pour les adultes ayant un TSA, afin que les personnes du Nouveau-Brunswick ayant un TSA puissent contribuer à la société et continuer de le faire.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M<sup>me</sup> Rogers, appuyée par l'hon. M. Arseneault, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 37 soit amendée comme suit :

par l'abrogation des trois premiers paragraphes du préambule et leur remplacement par ce qui suit :

« attendu qu'un diagnostic de trouble du spectre autistique pose des défis qui accompagnent toute leur vie les personnes qui en sont atteintes et leur famille ; » ;

dans le cinquième paragraphe du préambule, par la substitution, à « devrait continuer », de « continue » ;

par l'abrogation des quatre derniers paragraphes du préambule et leur remplacement par ce qui suit :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick élabore actuellement un cadre s'appliquant à un réseau d'excellence pour les enfants et les jeunes ayant des besoins complexes sur le plan de la santé mentale et du comportement ;

« attendu que le réseau regroupera les services qui sont offerts aux enfants et aux jeunes, et, en utilisant un modèle de soins axé sur la prestation de services intégrés, lèvera les obstacles à l'accès afin que le service qui convient soit fourni au bon moment ;

« attendu que des personnes peuvent avoir des besoins exceptionnels ou très spécialisés auxquels les mesures de soutien usuelles et les services traditionnels ne peuvent répondre ;

« attendu que, pour une personne ayant des besoins très spécialisés ou exceptionnels, le ministère du Développement social, de concert avec la personne, la famille et d'autres partenaires gouvernementaux, dont le ministère de la Santé, élabore un plan de soutien personnalisé pour répondre aux besoins résidentiels et cliniques de la personne dans un milieu communautaire ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit le mot « gouvernement », de « à maintenir son engagement à continuer de mettre en place des mesures de soutien et des services pour les personnes ayant des besoins exceptionnels ou très spécialisés. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Modifications approuvées des tarifs relatifs à la  
juste valeur marchande du bois des terres de la  
Couronne et des redevances sur le bois de la  
Couronne (*Loi sur les droits à percevoir*)

(27 mai 2015).

Jour de séance 59

le vendredi 29 mai 2015

9 h

Prière.

M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 105.)

---

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le quatrième rapport du comité de la session, dont voici le texte :

le 29 mai 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quatrième rapport.

Le comité se réunit le 28 mai 2015 et étudie les projets de loi suivants, dont il fait rapport sans amendement :

- 34, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 39, *Loi modifiant la Loi sur les courtiers en hypothèques* ;
- 40, *Loi modifiant la Loi sur les assurances* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 42, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;
- 43, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Doherty :

55, *Loi sur Services Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Horsman :

56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires* ;

par l'hon. M. Boudreau :

57, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac*.

---

M. Fitch donne avis de motion 39 portant que, le jeudi 4 juin 2015, appuyé par M. Keirstead, il proposera ce qui suit :

attendu que l'instauration du programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick visait à réduire la quantité de déchets qui aboutissent dans les décharges ou en bordure de nos routes et de nos cours d'eau ;

attendu que le Nouveau-Brunswick compte actuellement 78 centres de remboursement de récipients à boisson qui transforment chaque année environ 300 millions de récipients à boisson vides ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est un chef de file au Canada dans le domaine, car la province a affiché un taux de récupération des récipients à boisson de 79 % en 2013-2014 ;

attendu que la moitié des droits de protection de l'environnement perçus sur les récipients à boisson consignés au Nouveau-Brunswick est déposée au Fonds en fiducie pour l'environnement, qui contribue à renforcer l'économie et à améliorer les collectivités en finançant des projets que lancent des groupes communautaires, des municipalités, des organismes sans but lucratif et des établissements qui appuient le développement durable ;

attendu que les habitudes des consommateurs ont changé depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les récipients à boisson* en 1992 ;

attendu que, pour maintenir sa position de chef de file dans le domaine, le Nouveau-Brunswick doit faire preuve d'innovation en matière

d'efficacité de la collecte, de transformation, de sécurité publique et de commodité pour répondre aux besoins des consommateurs toujours occupés ;

attendu que de nombreux centres de remboursement peinent à couvrir les coûts croissants d'exploitation de leurs installations ;

attendu qu'il vaut la peine d'étudier la possibilité d'élargir le programme de gestion des récipients à boisson pour qu'il vise d'autres types de récipients, comme les récipients à lait aromatisé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener un examen du programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick et de la *Loi sur les récipients à boisson* afin que le Nouveau-Brunswick demeure un chef de file dans le domaine.

---

La séance, suspendue à 10 h 34, reprend à 10 h 50.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Albert, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 44(1) du Règlement, l'étude des affaires émanant de l'opposition soit faite le mercredi 3 juin à 14 h 30 et non le jeudi 4 juin 2015 ;

que, à l'ajournement le mercredi 3 juin, la Chambre s'ajourne au jeudi 4 juin 2015, à 9 h ;

que, ledit jeudi, après l'appel de la présentation d'invités, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 5 juin 2015 afin de permettre à S.E. Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, de s'adresser à la Chambre de l'Assemblée législative ce même jeudi, après l'ajournement ;

que le discours de Son Excellence ainsi que le discours de présentation et les discours connexes soient imprimés en annexe des délibérations de l'Assemblée législative de ce jour, qu'ils fassent partie du compte rendu de la Chambre et qu'ils soient télévisés conformément aux lignes directrices de la Chambre. (Motion 40.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Il est unanimement convenu de permettre que la motion 39 soit débattue le mercredi 3 juin 2015.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 2 juin 2015, la deuxième lecture des projets de loi 55, 56 et 57 sera appelée.

---

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 47, 49, 50, 45, 46, 48, 51, 52 et 53 soit appelée.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

33, *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des pompiers* ;  
36, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;  
37, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi relative aux langues officielles*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 49 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi relative aux langues officielles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 50, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 50 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 50, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. K. MacDonald, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique

économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 48 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 51 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 52 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 53 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance est levée à 13 h 44.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Réponse à la pétition 97

(28 mai 2015).

Jour de séance 60

le mardi 2 juin 2015

13 h

Prière.

La séance, suspendue à 13 h 50, reprend à 14 h 15. Le président de la Chambre est au fauteuil.

---

M. K. MacDonald (Fredericton-York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 106.)

---

M<sup>me</sup> Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 107.)

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Savoie, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le mercredi 3 juin 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : affaire émanant du tiers parti, puis motions 37 et 39.

---

M. Coon donne avis que l'affaire émanant du tiers parti sera le projet de loi 13.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 3 juin 2015, la deuxième lecture du projet de loi 23 sera appelée.

---

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 56, 57 et 55 soit appelée.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 34, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 39, *Loi modifiant la Loi sur les courtiers en hypothèques* ;
- 40, *Loi modifiant la Loi sur les assurances* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 42, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;

43, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi sur Services Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Il est unanimement convenu de revenir à la présentation d'invités.

Le premier ministre accueille à la Chambre l'ambassadeur de l'Union européenne au Canada, Son Excellence Marie-Anne Coninx, les chefs de mission de l'Union européenne, soit Leurs Excellences Arno Riedel, de l'Autriche, Veselko Grubisic, de la Croatie, Pavel Hrnčir, de la République tchèque, Charles Murto, de la Finlande, Juris Audarins, de la Lettonie, Vytautas Zalys, de la Lituanie, Maria Ligor, de la Roumanie, Marjan Cencen, de la Slovénie, Carlos Gomez-Mugica Sanz, de l'Espagne, Per Sjogren, de la Suède, Howard Drake, du Royaume-Uni, Balint Odor, de la Hongrie, ainsi que le chef de mission adjoint pour la France, Alexandre Vulic. MM. Fitch et Coon se joignent au premier ministre à cet égard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Albert propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

La séance est levée à 16 h 34.

Jour de séance 61

le mercredi 3 juin 2015

10 h

Prière.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande que M. Stewart retire l'expression « induit la Chambre en erreur » et que l'hon. M. Gallant retire l'expression « tiennent un double discours ». Ces derniers obtempèrent.

---

Sur la demande du premier ministre, la Chambre observe un moment de silence en l'honneur des gendarmes de la GRC de Moncton morts dans l'exercice de leurs fonctions.

---

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 108.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13. (Pétition 109.)

---

M<sup>me</sup> Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 110.)

---

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le cinquième rapport du comité de la session, dont voici le texte :

le 3 juin 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son cinquième rapport.

Le comité se réunit le 2 juin 2015 et étudie les projets de loi suivants, dont il fait rapport sans amendement :

- 44, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée* ;
- 50, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics* ;
- 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Albert, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, propose ce qui suit :

que l'ordre de renvoi au Comité plénier du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, soit révoqué et que le projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. (Motion 41.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 23 et 55 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

23, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que le projet de loi d'intérêt privé 23 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

23, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi sur Services Nouveau-Brunswick.*

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 55, *Loi sur Services Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance, suspendue à 13 h 3, reprend à 14 h 32.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi visant à restituer à la Couronne certains droits relatifs à l'approvisionnement en bois et à l'aménagement forestier*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

---

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion 37 proposé par l'hon. M<sup>me</sup> Rogers, appuyée par l'hon. M. Arseneault, dont voici le texte :

#### AMENDEMENT

que la motion 37 soit amendée comme suit :

par l'abrogation des trois premiers paragraphes du préambule et leur remplacement par ce qui suit :

« attendu qu'un diagnostic de trouble du spectre autistique pose des défis qui accompagnent toute leur vie les personnes qui en sont atteintes et leur famille ; » ;

dans le cinquième paragraphe du préambule, par la substitution, à « devrait continuer », de « continue » ;

par l'abrogation des quatre derniers paragraphes du préambule et leur remplacement par ce qui suit :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick élabore actuellement un cadre s'appliquant à un réseau d'excellence pour les enfants et les jeunes ayant des besoins complexes sur le plan de la santé mentale et du comportement ;

« attendu que le réseau regroupera les services qui sont offerts aux enfants et aux jeunes, et, en utilisant un modèle de soins axé sur la prestation de services intégrés, lèvera les obstacles à l'accès afin que le service qui convient soit fourni au bon moment ;

« attendu que des personnes peuvent avoir des besoins exceptionnels ou très spécialisés auxquels les mesures de soutien usuelles et les services traditionnels ne peuvent répondre ;

« attendu que, pour une personne ayant des besoins très spécialisés ou exceptionnels, le ministère du Développement social, de concert avec la personne, la famille et d'autres partenaires gouvernementaux, dont le ministère de la Santé, élabore un plan de soutien personnalisé pour répondre aux besoins résidentiels et cliniques de la personne dans un milieu communautaire ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit le mot « gouvernement », de « à maintenir son engagement à continuer de mettre en place des mesures de soutien et des services pour les personnes ayant des besoins exceptionnels ou très spécialisés. ».

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 37 amendée, dont voici le texte :

attendu qu'un diagnostic de trouble du spectre autistique pose des défis qui accompagnent toute leur vie les personnes qui en sont atteintes et leur famille ;

attendu que l'Université du Nouveau-Brunswick offre un programme de formation renommé de soutien en autisme qui vise le développement des compétences en vue d'assurer la prestation de services qui maximisent le potentiel des enfants et des adultes ayant un TSA et des personnes ayant des handicaps importants ;

attendu que le Nouveau-Brunswick continue à former des professionnels dotés de telles compétences et d'un tel savoir-faire ;

attendu que les personnes de tout âge du Nouveau-Brunswick ayant un TSA méritent de vivre dans leur propre province et d'être près de leur famille ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick élabore actuellement un cadre s'appliquant à un réseau d'excellence pour les enfants et les jeunes ayant des besoins complexes sur le plan de la santé mentale et du comportement ;

attendu que le réseau regroupera les services qui sont offerts aux enfants et aux jeunes, et, en utilisant un modèle de soins axé sur la prestation de services intégrés, lèvera les obstacles à l'accès afin que le service qui convient soit fourni au bon moment ;

attendu que des personnes peuvent avoir des besoins exceptionnels ou très spécialisés auxquels les mesures de soutien usuelles et les services traditionnels ne peuvent répondre ;

attendu que, pour une personne ayant des besoins très spécialisés ou exceptionnels, le ministère du Développement social, de concert avec la personne, la famille et d'autres partenaires gouvernementaux, dont le ministère de la Santé, élabore un plan de soutien personnalisé pour répondre aux besoins résidentiels et cliniques de la personne dans un milieu communautaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à maintenir son engagement à continuer de mettre en place des mesures de soutien et des services pour les personnes ayant des besoins exceptionnels ou très spécialisés.

La motion 37 amendée, mise aux voix, est adoptée.

---

Conformément à l'avis de motion 39, M. Fitch, appuyé par M. Keirstead, propose ce qui suit :

attendu que l'instauration du programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick visait à réduire la quantité de déchets qui aboutissent dans les décharges ou en bordure de nos routes et de nos cours d'eau ;

attendu que le Nouveau-Brunswick compte actuellement 78 centres de remboursement de récipients à boisson qui transforment chaque année environ 300 millions de récipients à boisson vides ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est un chef de file au Canada dans le domaine, car la province a affiché un taux de récupération des récipients à boisson de 79 % en 2013-2014 ;

attendu que la moitié des droits de protection de l'environnement perçus sur les récipients à boisson consignés au Nouveau-Brunswick est déposée au Fonds en fiducie pour l'environnement, qui contribue à renforcer l'économie et à améliorer les collectivités en finançant des projets que lancent des groupes communautaires, des municipalités, des organismes sans but lucratif et des établissements qui appuient le développement durable ;

attendu que les habitudes des consommateurs ont changé depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les récipients à boisson* en 1992 ;

attendu que, pour maintenir sa position de chef de file dans le domaine, le Nouveau-Brunswick doit faire preuve d'innovation en matière d'efficacité de la collecte, de transformation, de sécurité publique et de commodité pour répondre aux besoins des consommateurs toujours occupés ;

attendu que de nombreux centres de remboursement peinent à couvrir les coûts croissants d'exploitation de leurs installations ;

attendu qu'il vaut la peine d'étudier la possibilité d'élargir le programme de gestion des récipients à boisson pour qu'il vise d'autres types de récipients, comme les récipients à lait aromatisé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener un examen du programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick et de la *Loi sur les récipients à boisson* afin que le Nouveau-Brunswick demeure un chef de file dans le domaine.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 83 et 93  
Réponse à la pétition 96

(1<sup>er</sup> juin 2015) ;  
(2 juin 2015).

Jour de séance 62

le jeudi 4 juin 2015

9 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre la très hon. Michaëlle Jean, secrétaire générale de la Francophonie et ancienne gouverneure générale du Canada (2005-2010). MM. Fitch et Coon se joignent au premier ministre à cet égard.

La séance est levée à 9 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 90 et 95

(2 juin 2015).

Jour de séance 63

le vendredi 5 juin 2015

9 h

Prière.

Le président de la Chambre demande que M. K. MacDonald retire le terme « marionnette » employé à l'endroit du premier ministre. Le député obtempère.

---

M. Savoie (Saint John-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 111.)

---

M<sup>me</sup> Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 112.)

---

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le sixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 5 juin 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son sixième rapport.

Le comité se réunit les 3 et 4 juin 2015 et étudie les projets de loi suivants, dont il fait rapport sans amendement :

- 45, *Loi modifiant la Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*;
- 46, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- 47, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*;
- 48, *Loi modifiant la Loi sur les mines*;
- 49, *Loi modifiant la Loi relative aux langues officielles*;
- 55, *Loi sur Services Nouveau-Brunswick*;
- 56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*;
- 57, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Stewart donne avis de motion 42 portant que, le jeudi 11 juin 2015, appuyé par M. Crossman, il proposera ce qui suit :

attendu que Racines de l'empathie est un organisme qui a pour mission de bâtir des sociétés humaines, pacifiques et empreintes de civisme en stimulant le développement de l'empathie chez les enfants et les adultes ;

attendu que Racine de l'empathie est un programme d'enseignement scolaire fondé sur les résultats qui vise à faire progresser l'empathie pour favoriser des relations plus respectueuses et humaines et pour faire reculer l'intimidation et l'agressivité ;

attendu que Racines de l'empathie est en grande partie axé sur le travail que réalisent des instructeurs formés qui, maintes fois au cours d'une année scolaire, se rendent dans des salles de classe accompagnés de l'enseignant ou de l'enseignante participant au programme, d'un bébé, qui a de 2 à 4 mois, et du parent du bébé ;

attendu que le programme vise à permettre aux élèves, par l'observation des actions du bébé et de sa relation avec son parent, d'apprendre à comprendre le point de vue du bébé et à nommer les émotions qu'il communique et de prendre appui sur ce qu'ils ont appris pour mieux comprendre leurs propres sentiments et ceux des autres ;

attendu que les résultats de Racines de l'empathie montrent que le programme permet de réduire considérablement l'agressivité chez les élèves tout en développant leurs compétences sociales et affectives et en cultivant l'empathie ;

attendu que le programme est offert en anglais et en français aux élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année, et ce, dans toutes les provinces du Canada, que ce soit en milieu rural, urbain ou isolé, y compris dans des communautés autochtones ;

attendu que Racines de l'empathie est aussi offert dans d'autres pays, notamment en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis, dans l'île de Man, en République d'Irlande, en Irlande du Nord et en Écosse ;

attendu que des exemples de la réussite de Racines de l'empathie incluent le fait que, après avoir terminé le programme, 83 % des élèves de la Colombie-Britannique ont indiqué que, s'ils voyaient un élève dans la cour de l'école se faire intimider ou traiter méchamment, ils lui viendraient en aide et que 98 % des enseignants et enseignantes de cette province ayant accueillis le programme dans leur salle de classe estiment qu'il se situe dans la perspective du programme d'études de l'école ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, le fonctionnement du programme est tributaire des fonds recueillis par la collectivité et des dons qui sont reçus, de sorte que les écoles du Nouveau-Brunswick n'ont pas toutes la possibilité d'y participer ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre le programme Racines de l'empathie dans l'ensemble du réseau scolaire de la province et à veiller à ce qu'un financement adéquat soit fourni pour assurer l'exécution efficace du programme au Nouveau-Brunswick.

---

Il est unanimement convenu que les projets de loi 45, 46, 47, 48, 49, 55, 56 et 57 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, après la troisième lecture, la sanction royale aura lieu.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 44, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée ;*
- 45, *Loi modifiant la Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick ;*
- 46, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée ;*
- 47, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation ;*
- 48, *Loi modifiant la Loi sur les mines ;*
- 49, *Loi modifiant la Loi relative aux langues officielles ;*
- 50, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux ;*
- 51, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics ;*
- 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;*
- 53, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité ;*
- 55, *Loi sur Services Nouveau-Brunswick ;*
- 56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires ;*
- 57, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Albert, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent de la politique économique a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative du 21 mai au 4 juin 2015 inclusivement pour étudier les projets de loi dont il a été saisi soient consignées au *Journal des débats* de la première session de la 58<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 43.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par l'hon. M. Horsman, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

---

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 17, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 18, *Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique ;*
- 19, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts d'aide aux améliorations agricoles ;*
- 20, *Loi abrogeant la Loi sur l'aide accordée par la Société du crédit agricole ;*
- 21, *Loi abrogeant la Loi sur les prêts pour l'achat de matériel agricole ;*
- 22, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des courses attelées des provinces Maritimes ;*
- 23, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick ;*
- 24, *Loi supplémentaire de 2013-2014 (1) portant affectation de crédits ;*
- 25, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle ;*
- 26, *Loi concernant les candidats à la direction et les candidats à l'investiture ;*
- 27, *Loi sur les emprunts de 2015 ;*
- 28, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires ;*
- 29, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs ;*
- 30, *Loi sur les fiduciaires ;*
- 31, *Loi concernant la Loi sur les fiduciaires ;*
- 32, *Loi sur les opérations du débiteur ;*
- 33, *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des pompiers ;*
- 34, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 35, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises ;*
- 36, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire ;*
- 37, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail ;*
- 39, *Loi modifiant la Loi sur les courtiers en hypothèques ;*
- 40, *Loi modifiant la Loi sur les assurances ;*
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension ;*
- 42, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité ;*
- 43, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail ;*
- 44, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée ;*
- 45, *Loi modifiant la Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick ;*
- 46, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée ;*
- 47, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation ;*
- 48, *Loi modifiant la Loi sur les mines ;*

- 49, *Loi modifiant la Loi relative aux langues officielles* ;  
50, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;  
51, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics* ;  
52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;  
53, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité* ;  
55, *Loi sur Services Nouveau-Brunswick* ;  
56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires* ;  
57, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2015-2016 portant affectation de crédits* (projet de loi 54).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 11 h 14.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Rapport annuel 2013-2014, Centre communautaire  
Sainte-Anne

(4 juin 2015).

Jour de séance 64

le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015

11 h

Prière.

Le président de la Chambre, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin de l'élection partielle tenue le 5 octobre 2015 dans la circonscription électorale de Carleton.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par M. Albert, il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

RAPPORT DE L'ÉLECTION PARTIELLE D'UN DÉPUTÉ DE  
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE TENUE LE 5 OCTOBRE 2015

45 - CARLETON

Courtney Keenan	L	2152
Stewart Fairgrieve	PC	3145 E
Greg Crouse	NPD	254
Andrew Clark	PVNBGP	782
Randall Leavitt	AGNB	95

Eleanor Leonard  
Directrice du scrutin

---

M. Fitch présente M. Fairgrieve, député désigné de la circonscription électorale de Carleton, qui a prêté serment et signé le rôle. Le député prend son siège à la Chambre.

---

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le temps est venu de proroger la première session de la 58<sup>e</sup> législature. Pendant la session parlementaire écoulée, vous avez accompli beaucoup de travail d'une importance vitale pour les gens du Nouveau-Brunswick, nos collectivités et notre province. Grâce à vous, notre province est mieux en mesure de relever les défis et de tirer le maximum de nouvelles perspectives afin d'assurer un meilleur avenir.

Je tiens à féliciter chacun et chacune d'entre vous pour votre dévouement à la vie publique et à la fonction publique ainsi que pour votre engagement envers la Chambre et les gens qui vous ont élus. Je vous encourage à poursuivre vos efforts assidus au nom de tous les gens du Nouveau-Brunswick pendant la session prochaine qui commencera cet après-midi. Je veux vous encourager à observer les conventions et traditions parlementaires avec le respect et la dignité que mérite cette Chambre historique. Vous êtes ici parce que la population a confiance en vous, et j'ai confiance en vous. Le Nouveau-Brunswick a besoin de vous — de vous tous — peut-être maintenant plus que jamais.

Les temps difficiles exigent votre force de caractère, votre conviction, votre passion et votre inspiration. Vous savez peut-être déjà qu'aujourd'hui est le Mardi je donne. N'oubliez jamais que nous sommes un Nouveau-Brunswick uni.

Les travaux de la première session de la 58<sup>e</sup> législature étant terminés, j'ai le privilège et le devoir d'ordonner, au nom de S.M. la reine Elizabeth II, reine du Canada et du Nouveau-Brunswick, que l'Assemblée soit prorogée. Puisse la divine Providence continuer de guider et de bénir la population du Nouveau-Brunswick.

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative, déclare ce qui suit :

Il plaît à Son Honneur que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 14 h aujourd'hui. L'Assemblée législative est donc prorogée et convoquée pour 14 h aujourd'hui.

---

La Chambre est prorogée à 11 h 17.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

#### **Rapports annuels**

Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, 2014-2015	(18 juin 2015) ;
Société de développement régional, 2014	(19 juin 2015) ;
Vérificatrice générale, volume II, audit de performance, 2015	(23 juin 2015) ;
Recycle NB, 2014	(30 juin 2015) ;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, 2014	(8 juillet 2015) ;
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, 2014	(16 juillet 2015) ;
Réseau de santé Vitalité, 2014-2015	(29 juillet 2015) ;
Bureau du vérificateur général, Plan d'activités de 2015-16	(30 juillet 2015) ;

Bureau du vérificateur général, <i>États financiers, 31 mars 2015</i>	(30 juillet 2015) ;
Bureau du vérificateur général, Rapport sur le rendement 2013-14	(30 juillet 2015) ;
FacilicorpNB, 2014-2015	(8 août 2015) ;
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, 2014	(13 août 2015) ;
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, 2012-2013	(18 août 2015) ;
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, 2014-2015	(19 août 2015) ;
bureau du contrôleur du financement politique, 2012	(31 août 2015) ;
Commission des services financiers et des services aux consommateurs, 2014-2015	(17 septembre 2015) ;
Société des loteries de l'Atlantique, 2014-2015	(18 septembre 2015) ;
Société de l'inclusion économique et sociale, 2014-2015	(30 septembre 2015) ;
Conseil de la recherche et de la productivité, 2014-2015	(1 <sup>er</sup> octobre 2015) ;
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, 2014-2015	(2 octobre 2015) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2014-2015	(2 octobre 2015) ;
Réseau de santé Horizon, 2012-2013	(16 octobre 2015) ;
Réseau de santé Horizon, 2013-2014	(16 octobre 2015) ;
Réseau de santé Horizon, 2014-2015	(16 octobre 2015) ;
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2014-2015	(21 octobre 2015) ;
Commission du travail et de l'emploi, 2014-2015	(22 octobre 2015) ;
Ambulance Nouveau-Brunswick, 2014-2015	(28 octobre 2015) ;
New Brunswick Community College, 2014-2015	(3 novembre 2015) ;
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2014-2015	(9 novembre 2015) ;
Société des alcools du Nouveau-Brunswick, 2015	(19 novembre 2015) ;
Aide juridique du Nouveau-Brunswick, 2014-2015	(24 novembre 2015) ;
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2014-2015	(27 novembre 2015) ;
Ministère des Services gouvernementaux, 2014-2015	(27 novembre 2015) ;

**Autres documents**

<i>Stratégie pour le don d'organes et de tissus, Ministère de la Santé, Mai 2015</i>	(18 juin 2015) ;
Projet d'augmentation des droits exigés pour un permis de conduire, une carte d'identité, l'immatriculation d'un véhicule et l'inspection d'un véhicule ( <i>Loi sur les droits à percevoir</i> )	(3 juillet 2015) ;
Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse, <i>Plus d'aide, moins de poursuites : Réduire l'entrée des jeunes au système de justice criminelle</i>	(7 juillet 2015) ;
<i>Ensemble Together : L'impact du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014</i>	(15 juillet 2015) ;
<i>Révision de l'application de la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé, Ministère de la Santé, Août 2015</i>	(28 août 2015) ;
<i>Examen de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, Rapport du ministre</i>	(28 août 2015) ;
Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, volume 1 (états financiers consolidés)	(30 septembre 2015) ;
<b>Motion</b>	
Documents demandés dans l'avis de motion 19	(12 juin 2015) ;
<b>Pétitions</b>	
Réponses aux pétitions 81 et 104	(9 juin 2015) ;
Réponses aux pétitions 98, 100, 103, 105, 106 et 108	(10 juin 2015) ;
Réponse à la pétition 111	(11 juin 2015) ;
Réponses aux pétitions 107, 109, 110 et 112	(17 juin 2015) ;
Réponse à la pétition 102	(3 juillet 2015) ;
Réponses aux pétitions 28, 62, 76, 85, 88, 91, 94, 99 et 101	(22 juillet 2015).



---

---

INDEX 2014-2015

---

---



**INDEX  
DES JOURNAUX DE  
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
2014-2015**

---

---

**A**

**Accueil de dignitaires ou d'invités**, 42, 75, 89, 93, 141, 147, 154, 158, 183, 227, 273, 282.

**Adresse**

En réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure à l'ouverture de la session, motion proposée et appuyée, 35; débat et ajournement du débat, 36, 41, 42, 59, 67; reprise et fin du débat, adoption de la motion par vote par appel nominal, 69; ordre de grosse et de remise, 70; constitution du comité chargé de remettre l'adresse, 40; réponse de la lieutenant-gouverneure, 258.

**Ajournement de la Chambre**, 40, 60, 76, 84, 97, 118, 175, 182, 243, 267, 286, 291.

**Aumônier**

Présentation, 37.

**B**

**Budget**

Motion 6, portant que la Chambre approuve le budget de capital. Avis, 57; proposition, débat, adoption de la motion, 72.

Motion 23, portant que la Chambre approuve le budget principal. Avis, 139; proposition, débat, ajournement du débat, 172, 176, 178, 181, 182; reprise et fin du débat, adoption de la motion par vote par appel nominal, 189.

**C**

**Comité des subsides**

Formation en Comité des subsides pour étudier le budget principal, 72, 83, 190, 203.

**Comité plénier**

Formation en Comité plénier pour étudier des projets de loi, 73, 83, 85, 111, 131, 139, 152, 158, 161.

**Comités permanents**

Administration de l'Assemblée législative

Constitution, 40.

Comptes publics

Constitution, 82.

Corporations de la Couronne

Constitution, 82.

Modification des lois

Constitution, 141.

**Politique économique**

Constitution, 141 ; premier rapport, 250 ; deuxième rapport, 254 ; troisième rapport, 258 ; quatrième rapport, 265 ; cinquième rapport, 275 ; sixième rapport, 283.

**Politique sociale**

Constitution, 142.

**Prévisions et politique budgétaires**

Constitution, 141 ; premier rapport, 215 ; deuxième rapport, 229 ; troisième rapport, 245.

**Procédure**

Constitution, 40 ; premier rapport, 44 ; adoption de la motion d'adoption du rapport (motion 7), 128 ; prorogé sous la dénomination « Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée », 142.

**Projets de loi d'intérêt privé**

Constitution, 142 ; premier rapport, 177 ; deuxième rapport, 251.

**Consentement unanime accordé**

Pour prolonger la période des questions orales, 37.

Pour proposer une motion sans préavis, 40, 60, 82, 97, 139, 141, 252, 267, 276, 286.

Pour étudier certains projets de loi, les prévisions budgétaires de certains ministères et une motion après les affaires courantes, 75.

Pour qu'un projet de loi soit étudié en Comité plénier sur-le-champ, 83.

Pour modifier l'horaire de séance, 83, 205.

Pour que certains projets de loi soient lus une troisième fois sur-le-champ, 86, 285.

Pour revenir au dépôt de projets de loi, 204.

Pour revenir aux déclarations de députés, 236.

Pour ne pas faire entendre la sonnerie d'appel, 69, 241.

Pour revenir à la présentation d'invités, 273.

**Consentement unanime refusé**

Pour consacrer la période des questions au sujet de la santé génésique (motion 10), 82.

Pour prolonger la période des questions orales, 89.

**D****Décisions** (président de la Chambre, sa suppléance, présidence des comités pléniers)

Statue sur l'emploi de langage non parlementaire, 75, 81, 102, 147, 148, 160, 227, 258, 275, 283.

Statue qu'un amendement est recevable, 78.

Statue qu'est bien fondé un rappel au Règlement portant que, pendant les questions orales, des questions ne sont pas adressées à la présidence et que les questions supplémentaires d'un député ne sont pas liées à la question initiale, 89.

Statue que n'est pas bien fondé un rappel au Règlement portant que ne devrait pas être permise, à l'heure tardive, la reprise d'un débat sur une motion assujettie à une motion d'attribution de temps, 112.

Statue que le mot « unanime » sera rayé de la motion, 115.

Statue qu'est bien fondé un rappel au Règlement contre l'allusion à l'absence d'un député, 116.

Statue que n'est pas bien fondé un rappel au Règlement portant qu'une motion d'attribution de temps ne devrait pas être mise à l'étude, 119.

Statue qu'est bien fondé un rappel au Règlement portant qu'un parlementaire ne s'en tient pas à l'objet de la motion, 121 ; statue que n'est pas bien fondé un tel rappel au Règlement, 186.

Statue qu'est bien fondé un rappel au Règlement contre la désignation d'un député par son nom au lieu de son titre, 201.

Statue qu'est bien fondé un rappel au Règlement portant que des parlementaires et des membres du personnel ont capté, sous forme de photos et de vidéos, les perturbations dans les tribunes, 208.

#### **Dépôt de documents**

##### **Président de la Chambre**

Rapport du scrutin des élections générales, 22.

Rapport du scrutin de l'élection partielle tenue dans la circonscription électorale de Saint John-Est, 35.

Rapport présenté au président de l'Assemblée législative par le commissaire aux conflits d'intérêts au sujet d'allégations de contraventions à la loi qu'aurait commises Greg Davis, 71.

Rapport du scrutin de l'élection partielle tenue dans la circonscription électorale de Carleton, 290.

##### **L'hon. M. Arseneault**

*Cadre de référence de la Commission sur la fracturation hydraulique*, 191.

##### **L'hon. M. Fraser**

*Politique n° 38 : Pavillon Larry's Gulch*, 114.

##### **L'hon. M. Horsman**

*Commission de police du Nouveau-Brunswick : Rapport annuel, 2013-2014*, 89.

*Rapport annuel : Le bureau du coroner en chef, 2012*, 222.

##### **L'hon. M. Landry**

Documents ayant trait aux protocoles d'entente en matière d'exploitation forestière signés en application de la stratégie 2014 d'aménagement forestier sur les terres de la Couronne, 56.

##### **L'hon. M. Melanson**

Lettre adressée à Marc Devlin, président de Brun-Way Highways Operations Inc., et la réponse à celle-ci, 60.

*Faire face à nos défis ensemble : Budget 2015-2016*, 172.

*Perspectives économiques 2015-2016*, 172.

##### **L'hon. M. Rousselle**

Cabinet du procureur général, *Loi sur l'abrogation des lois : Rapport annuel de 2015*, 102.

#### **Discours du trône**

Ouverture, 2.

Prorogation, 290.

**E****Élection à la présidence**

- Élection, 2.
- Approbation de Son Honneur, 5.

**Élection partielle**

- Rapport du scrutin de l'élection partielle tenue le 17 novembre 2014 dans la circonscription électorale de Saint John-Est, 35.
- Rapport du scrutin de l'élection partielle tenue le 5 octobre 2015 dans la circonscription électorale de Carleton, 290.

**Élections générales**

- Rapport du scrutin des élections générales tenues le 22 septembre 2014 pour les diverses circonscriptions électorales de la province, 23.

**F****Félicitations**

- Adressées à M. Alward pour sa nomination à titre de consul général du Canada à Boston, 202.

**G****Greffier adjoint**

- Lecture du titre des projets de loi devant être sanctionnés, 87, 171, 287.

**Greffier de l'Assemblée législative**

- Annonce que c'est le désir de Son Honneur que l'Assemblée choisisse une personne pour assumer la présidence, 2.
- Annonce que Chris Collins, député de Moncton-Centre, est élu président de la Chambre, 2.
- Annonce l'approbation de Son Honneur, 5.
- Annonce la sanction royale, 87, 171, 288.
- Annonce la prorogation, 290.

**H**

**Hommages ou condoléances**, 89, 202, 275.

**L****Langage non parlementaire**

- « mensonge », 75 ; « hypocrite », 81, 258 ; « demi-vérité », 102 ; « seigneurs de la guerre », 102 ; « en beau maudit », 147 ; « ils n'ont pas été honnêtes », 148 ; « chauviniste », 212 ; « double discours », 221 ; « contraire à la vérité », 222, 227 ; « arrogance », 258 ; « induit la Chambre en erreur », 275 ; « tiennent un double discours », 275 ; « marionnette », 283 ; propos indéterminés, 160.

**Lieutenante-gouverneure**

- Déclaration à la Chambre, 5.
- Discours du trône, 8.
- Réponse à l'adresse, 258.
- Prorogation de la Chambre, 290.
- Sanction royale, 87, 171, 288.
- Communication du budget de capital pour 2015-2016, 72.
- Communication du budget principal pour 2015-2016, 172.
- Communication du volume 1 du budget supplémentaire pour 2013-2014, 72.

**M****Motions de fond**

- 1 M. Stewart. Motion à l'appui de la mise en valeur de l'industrie du gaz naturel. Avis, 37 ; proposition, 60 ; débat, amendement proposé, 61 ; débat, adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée, 62.
- 2 M. Steeves. Motion condamnant le gouvernement pour ne pas avoir respecté son engagement d'accroître la transparence et la responsabilité. Avis, 38 ; proposition, débat, ajournement du débat, 101 ; reprise du débat, 136 ; fin du débat, rejet, 137.
- 3 M. Wetmore. Motion de nomination d'une commission chargée de mener une enquête pour établir s'il y a eu ingérence dans les démarches d'accusations au criminel. Avis, 39 ; proposition, 62 ; débat, 63 ; ajournement du débat, 64 ; reprise du débat, 76 ; fin du débat, rejet par vote par appel nominal, 77.
- 4 L'hon. M. Fraser. Motion portant constitution de certains comités permanents. Proposition, sur autorisation, adoption, 40.
- 5 L'hon. M. Fraser. Motion voulant que l'application de la définition « parti reconnu » dans le Règlement soit suspendue en faveur du député de Fredericton-Sud. Avis, 40 ; proposition, débat, adoption, 57.
- 6 L'hon. M. Melanson. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital. Avis, 57 ; proposition, débat, adoption, 72.
- 7 L'hon. M. Fraser. Motion portant que la Chambre adopte le premier rapport du Comité permanent de la procédure. Avis, 57 ; proposition, débat, amendement proposé, débat, 90 ; sous-amendement proposé, débat, ajournement du débat, 91, 96, 104 ; reprise du débat, 106 ; rejet du sous-amendement, 107 ; sous-amendement proposé, débat, ajournement du débat, 108, 112 ; reprise du débat, 123 ; rejet du sous-amendement, 124 ; sous-amendement proposé, adoption du sous-amendement, sous-amendement proposé, 125 ; débat, rejet du sous-amendement, 127 ; adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée par vote par appel nominal, 128.
- 8 L'hon. M. Fraser. Motion portant modification de l'horaire de séance. Proposition, sur autorisation, adoption, 60.
- 9 M. Stewart. Motion réaffirmant l'appui du projet de construction d'Oléoduc Énergie Est et reconnaissant l'Office national de l'énergie

- comme entité indiquée pour l'examen du projet. Avis, 65 ; proposition, 80 ; débat, ajournement du débat, 81 ; reprise du débat, 97 ; amendement proposé, débat, adoption de l'amendement, 99 ; adoption de la motion amendée, 101 ; le mot « unanime » est rayé de la motion, 115.
- 10 M<sup>me</sup> Shephard. Motion voulant que les changements relatifs aux services d'avortement soient soumis à un débat à la Chambre. Avis, 66 ; proposition, débat, 77 ; amendement proposé, amendement déclaré recevable, 78 ; débat, adoption de l'amendement, 79 ; adoption de la motion amendée, 80 ; consentement unanime refusé, 82.
- 11 M. Bourque. Motion d'attribution de temps à l'étude de certains projets de loi. Avis, 71 ; proposition, débat, 84 ; adoption par vote par appel nominal, 85.
- 12 L'hon. M. Fraser. Motion portant constitution de certains comités permanents. Proposition, sur autorisation, adoption, 82.
- 13 M. Jeff Carr. Motion préconisant la mise en application d'un rabais concernant l'investissement dans des sources d'énergie alternative pour les résidences durant les pannes d'électricité. Avis, 93 ; proposition, 137 ; débat, ajournement du débat, 138 ; reprise et fin du débat, rejet, 147.
- 14 M. Wetmore. Motion contre la fermeture d'écoles et l'application de la politique 409 tant que ne sera pas mis en place le plan décennal. Avis, 94 ; proposition, débat, 115 ; rejet, 116.
- 15 L'hon. M. Fraser. Motion portant modification de l'horaire de séance. Proposition, sur autorisation, adoption, 97.
- 16 M. Bourque. Motion portant modification de l'horaire de séance. Avis, 97.
- 17 M. Steeves. Motion préconisant des changements au programme d'utilisation d'antidémarrateurs. Avis, 102 ; proposition, débat, 116 ; amendement proposé, débat, ajournement du débat, 117 ; sous-amendement proposé, 135 ; rejet du sous-amendement, 136 ; adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée, 136.
- 18 M. Guitard. Motion d'attribution de temps à l'étude de la motion 7. Avis, 105 ; proposition, débat, adoption par vote par appel nominal, 121.
- 19 M. B. Macdonald. Motion portant dépôt de documents relatifs aux immobilisations du Réseau de santé Horizon et du Réseau de santé Vitalité. Avis, 105 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 293.
- 20 M. B. Macdonald. Motion désignant la Journée des services d'urgence. Avis, 110 ; proposition, 261 ; débat, adoption, 262.
- 21 M. Coon. Motion établissant un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire. Avis, 114.
- 22 M. Ames. Motion rejetant les opinions du député conservateur de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest. Avis, 130 ; proposition, 169 ; débat, adoption, 170.
- 23 L'hon. M. Melanson. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement. Avis, 139 ; proposition, débat, ajournement du débat, 172, 176, 178, 181, 182 ; reprise et fin du débat, adoption par vote par appel nominal, 189.

- 
- 24 M. Albert. Motion déléguant au Comité d'administration de l'Assemblée législative les pouvoirs concernant les montants, indemnités, allocations et traitements. Proposition, sur autorisation, adoption, 139.
  - 25 M. Albert. Motion portant constitution de certains comités permanents. Proposition, sur autorisation, 141 ; adoption, 142.
  - 26 M. Guitard. Motion d'attribution de temps à l'étude de certains projets de loi. Avis, 148 ; proposition, débat, 160 ; adoption par vote par appel nominal, 161.
  - 27 M. Northrup. Motion visant à rendre obligatoire le port d'un casque pour la pratique du ski ou de la planche à neige. Avis, 148 ; proposition, débat, amendement proposé, 167 ; débat, ajournement du débat, 168 ; reprise du débat, adoption de l'amendement, 210 ; adoption de la motion amendée, 211.
  - 28 M. Steeves. Motion préconisant de moderniser le Registre de divulgation de renseignements après l'adoption et d'ouvrir les dossiers d'adoption scellés. Avis, 149 ; proposition, 163 ; débat, 164 ; amendement proposé, débat, adoption de l'amendement, 165 ; adoption de la motion amendée, 167.
  - 29 M. Flemming. Motion exhortant la vérificatrice générale à mener un audit judiciaire et une enquête sur l'aide financière consentie à Robert Tozer et au groupe de compagnies Atcon. Avis, 154 ; proposition, 183 ; débat, rejet par appel par vote nominal, 186.
  - 30 M. Coon. Motion portant constitution d'un Comité permanent des enfants et de la jeunesse. Avis, 157.
  - 31 M. Holder. Motion exhortant le gouvernement à réinstaurer le Rabais sur les droits de scolarité. Avis, 174 ; proposition, débat, 187 ; ajournement du débat, 188 ; reprise du débat, 240 ; fin du débat et rejet par vote par appel nominal, 241.
  - 32 M. Steeves. Motion condamnant le gouvernement de ne pas avoir protégé les personnes âgées et l'exhortant à s'engager à améliorer le soutien à l'endroit des personnes âgées. Avis, 179 ; proposition, 194 ; débat, 195 ; amendement proposé, débat, 196 ; adoption de l'amendement, 197 ; adoption de la motion amendée, 198.
  - 33 M<sup>me</sup> Shephard. Motion portant examen de la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux* et de la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* afin de cerner les problèmes au sein du secteur de la construction. Avis, 199 ; proposition, 208 ; débat, rejet, 209.
  - 34 M<sup>me</sup> Dubé. Motion visant à annuler l'augmentation des primes et à trouver d'autres façons de réaliser des économies au titre du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés. Avis, 212 ; proposition, débat, ajournement du débat, 226 ; reprise et fin du débat, rejet, 238.
  - 35 M. Jody Carr. Motion portant annulation des réductions au titre du Programme de SFAQ. Avis, 212 ; proposition, 223 ; débat, amendement proposé, débat, 224 ; adoption de l'amendement par vote par appel nominal, 225 ; adoption de la motion amendée, 226.

- 36 M. Wetmore. Motion contre l'annulation des services de traversiers à câble. Avis, 227 ; proposition, 238 ; débat, rejet, 240.
- 37 M. Steeves. Motion visant l'élaboration de mesures de soutien et de services pour les adultes ayant un trouble du spectre autistique. Avis, 242 ; proposition, 262 ; débat, amendement proposé, 263 ; débat, ajournement du débat, 264 ; reprise du débat, adoption de l'amendement, 279 ; adoption de la motion amendée, 279.
- 38 M. Albert. Motion voulant que les délibérations d'un comité soient consignées au *Journal des débats*. Proposition, sur autorisation, adoption, 252.
- 39 M. Fitch. Motion portant examen du programme de gestion des récipients à boisson. Avis, 266 ; proposition, débat, 280 ; ajournement du débat, 281.
- 40 M. Albert. Motion préconisant le discours de S.E. Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie. Proposition, sur autorisation, adoption, 267.
- 41 M. Albert. Motion voulant que le projet de loi 15 soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. Proposition, sur autorisation, adoption, 276.
- 42 M. Stewart. Motion visant la mise en oeuvre du programme Racines de l'empathie dans le réseau scolaire. Avis, 284.
- 43 M. Albert. Motion voulant que les délibérations d'un comité soient consignées au *Journal des débats*. Proposition, sur autorisation, adoption, 286.

**Motions de forme**

- Que les résultats des élections soient consignés au Journal, 22, 290.
- Que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération, 35.
- Que certains députés soient nommés vice-présidents de l'Assemblée, 36.
- Que la Chambre s'ajourne à une certaine date, 40, 76, 84, 118, 175, 182, 243, 286.
- Que le débat à la deuxième lecture soit ajourné, 58, 95, 103, 106, 123, 253, 274.
- Que le débat portant sur une adresse soit ajourné, 59.
- Que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président y appose sa signature et qu'elle soit remise à Son Honneur, 70.
- Qu'une tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit renvoyée au Comité des subsides, 172.
- Que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive le jeudi suivant, 173.
- Que les subsides soient accordés à Sa Majesté, 72, 190.
- Que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre, 73, 190.
- Que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 73, 191.
- Que les prévisions budgétaires de certains ministères soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, 191, 202, 203, 206, 214, 218, 232, 234.

---

**P****Pages**

Présentation, 37.

**Pétitions**

- 1 M. Wetmore. Que l'école de Coles Island ne soit pas fermée, 42; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 92.
- 2 M<sup>me</sup> Wilson. Opposition à l'aménagement d'un terrain de camping à Shediac, 44; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 92.
- 3 M. Wetmore. Que l'école de Coles Island ne soit pas fermée, 44; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 92.
- 4 M<sup>me</sup> Wilson. Opposition à l'aménagement d'un terrain de camping à Shediac, 60; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 92.
- 5 M. Wetmore. Que l'école de Coles Island ne soit pas fermée, 60; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 92.
- 6 M<sup>me</sup> Wilson. Opposition à l'aménagement d'un terrain de camping à Shediac, 65; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 92.
- 7 M. Wetmore. Que l'école de Coles Island ne soit pas fermée, 65; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 92.
- 8 M. Wetmore. Que l'école de Coles Island ne soit pas fermée, 71; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 92.
- 9 M. Coon. Opposition à l'aménagement d'un terrain de camping à Shediac, 71; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 92.
- 10 M. Wetmore. Que l'école de Coles Island ne soit pas fermée, 75; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 92.
- 11 L'hon. M. Fraser. Que soit augmenté le nombre de lits de foyers de soins à Miramichi, 89.
- 12 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 89; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 129.
- 13 M. LePage. Que soient installées des clôtures à orignaux le long de la route 17, 93; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 145.
- 14 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 93; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 129.
- 15 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 97; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 129.
- 16 M. Bernard LeBlanc. Que soit entretenu le chemin Dorchester Island, 102; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 153.
- 17 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 102; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 129.
- 18 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 110; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 129.
- 19 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 114; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 145.

- 20 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 118; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 145.
- 21 M. Bernard LeBlanc. Que soit gardée ouverte l'école consolidée de Dorchester, 123; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 168.
- 22 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 123; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 176.
- 23 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 123; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 168.
- 24 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 130; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 176.
- 25 M. Bernard LeBlanc. Que soit gardée ouverte l'école consolidée de Dorchester, 130; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 168.
- 26 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 130; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 168.
- 27 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 133; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 176.
- 28 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à faire passer de 18 à 16 ans l'âge de voter, 133; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 29 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 133; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 168.
- 30 M<sup>me</sup> Shephard. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 139; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 176.
- 31 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 139; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 168.
- 32 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 141; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 33 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 141; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 168.
- 34 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 144; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 35 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 144; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 168.
- 36 M<sup>me</sup> Shephard. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 146; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 37 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 146; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 188.
- 38 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 148; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 39 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 148; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 188.

- 40 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 152; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 41 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 152; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 188.
- 42 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 152; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 188.
- 43 M<sup>me</sup> Shephard. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 154; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 44 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 154; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 188.
- 45 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 154; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 188.
- 46 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 160; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 47 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 160; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 188.
- 48 M. Bernard LeBlanc. Que soit gardée ouverte l'école consolidée de Dorchester, 169; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 192.
- 49 M. Northrup. Que soient maintenues les dispositions relatives à l'avortement et la règle des deux médecins, 169; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 50 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 169; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 188.
- 51 M. Roussel. Que soient recensés les secteurs où des clôtures à orignaux pourraient être nécessaires, 174; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 233.
- 52 M. Crossman. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 174; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 192.
- 53 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 177; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 192.
- 54 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 177; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 192.
- 55 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13, 177; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 198.
- 56 M. Steeves. Exhorte le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye, 177; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 57 M. Bernard LeBlanc. Que soit gardée ouverte l'école consolidée de Dorchester, 177; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 192.
- 58 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 179; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 192.

- 59 M. Coon. Que la nouvelle politique d'aménagement forestier des terres de la Couronne ne soit pas appliquée, 179 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 198.
- 60 M. Steeves. Exhorte le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye, 179 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 61 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 182; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 62 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à faire passer de 18 à 16 ans l'âge de voter, 182 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 63 M. Steeves. Exhorte le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye, 182 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 200.
- 64 M. Holder. Opposition à la fermeture de l'école intermédiaire Lorne, 182 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 211.
- 65 M. Steeves. Exhorte le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye, 191 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 220.
- 66 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13, 191 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 228.
- 67 M. Oliver. Que soit gardée ouverte l'école primaire Brown's Flat, 191 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 214.
- 68 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 191 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 214.
- 69 M. Roussel. Opposition à la fermeture de l'usine Sun Gro Horticulture, 193 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 221.
- 70 M<sup>me</sup> Wilson. Exhorte le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye, 193 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 220.
- 71 M. Coon. Appui du projet de loi 11, 193 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 221.
- 72 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 193 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 214.
- 73 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 194 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 214.
- 74 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13, 194 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 228.
- 75 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 199 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 253.
- 76 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à faire passer de 18 à 16 ans l'âge de voter, 199 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 77 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 201 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 253.

- 78 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13, 201 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 228.
- 79 M. Steeves. Exhorte le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye, 201.
- 80 M. Oliver. Opposition à la fermeture de l'école primaire de Norton, 203 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 253.
- 81 M. Coon. Que soit établi un centre pour les adultes autistes et que soit constitué un comité sur les services aux autistes, 203 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 82 M. Steeves. Exhorte le gouvernement à construire une nouvelle école ou un rajout à l'école Northrup Frye, 203.
- 83 M. Jeff Carr. Que soit rétabli le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, 206 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 281.
- 84 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13, 206 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 253.
- 85 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à faire passer de 18 à 16 ans l'âge de voter, 212 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 86 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13, 215 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 253.
- 87 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13, 221 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 253.
- 88 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à faire passer de 18 à 16 ans l'âge de voter, 222 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 89 M. Coon. Opposition au projet de construction d'Oléoduc Énergie Est, 227 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 253.
- 90 M. Jody Carr. Que soit annulée la décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, 229 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 282.
- 91 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à faire passer de 18 à 16 ans l'âge de voter, 229 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 92 M. Crossman. Que soit élevé le niveau de la chaussée de tronçons du chemin Darlings Island, 229 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 257.

- 93 M. Jody Carr. Que soit rétabli le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, 234; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 281.
- 94 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à faire passer de 18 à 16 ans l'âge de voter, 234; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 95 M. Jeff Carr. Que soit annulée la décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, 234; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 282.
- 96 M. Holder. Que soit annulée la décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, 237; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 281.
- 97 M. Coon. Opposition au projet de construction d'Oléoduc Énergie Est, 237; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 271.
- 98 M<sup>me</sup> Dubé. Que soit annulée la décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, 242; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 99 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à faire passer de 18 à 16 ans l'âge de voter, 242; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 100 M<sup>me</sup> Shephard. Que soit annulée la décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, 245; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 101 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à faire passer de 18 à 16 ans l'âge de voter, 245; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 102 M. Wetmore. Que soit maintenu le service d'ambulance de Chipman, 245; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 103 M<sup>me</sup> Shephard. Que soit annulée la décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, 254; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 104 M. Coon. Opposition au projet de construction d'Oléoduc Énergie Est, 254; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 105 M. Steeves. Que soit annulée la décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, 265; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 106 M. K. MacDonald. Que soit annulée la décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, 272; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 107 M<sup>me</sup> Shephard. Appui d'une augmentation des frais de manutention versés aux propriétaires de centres de remboursement, 272; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 108 M. Oliver. Que soit annulée la décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de

- soutien financier à l'amélioration de la qualité, 275; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 109 M. Coon. Exhorte l'Assemblée législative à moderniser la législation sur les forêts, à rétablir l'approvisionnement par les propriétaires de terrains boisés, à renoncer au plan d'aménagement forestier de 2014 et à appuyer le projet de loi 13, 275; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 110 M<sup>me</sup> Shephard. Appui d'une augmentation des frais de manutention versés aux propriétaires de centres de remboursement, 275; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 111 M. Savoie. Que soit annulée la décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, 283; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- 112 M<sup>me</sup> Shephard. Appui d'une augmentation des frais de manutention versés aux propriétaires de centres de remboursement, 283; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 293.
- Président de la Chambre ou suppléance**
- Se soumet à la Chambre; discours à la Chambre après son élection, 3.
- Obtention du texte du discours du trône, dont il s'offre à faire la lecture; il en est dispensé, 35.
- Présente le nouvel aumônier, 37.
- Présente les pages, 37.
- Demande que certains messages de félicitations soient présentés durant les déclarations de ministres, 37.
- Rappelle aux parlementaires que les questions supplémentaires doivent se rapporter à l'objet de la question initiale, 93.
- Rappelle aux parlementaires que les félicitations et hommages ne doivent pas être à caractère politique, 105.
- Rappelle aux parlementaires que la présentation d'un invité dure au plus une minute et qu'il leur est interdit d'utiliser des accessoires et des appareils électroniques lorsqu'ils prononcent un discours, 140.
- Signale aux invités dans les tribunes qu'ils ne peuvent participer au débat, 147.
- Demande qu'un député enlève un accessoire de son pupitre, 169.
- Avertit les parlementaires de ne pas accuser leurs pairs d'actes illégaux, 186.
- Rappelle aux parlementaires de ne pas accuser leurs pairs d'activités criminelles, 193.
- Avertit un député que les prétentions de malhonnêteté ne seront pas tolérées, 199.
- Demande qu'un député retire des propos contestant la décision de la présidence, 201.
- Suspend la séance en raison de perturbations dans les tribunes, 208.
- Rappelle aux parlementaires d'adresser leurs questions à la présidence, 221.
- Rappelle aux parlementaires de se garder de se livrer à des attaques personnelles ou d'interrompre leurs pairs, 258.

**Prévisions budgétaires**

*Budget de capital, 2015-2016, dépôt, 72.*

*Budget principal, 2015-2016, dépôt, 172.*

*Budget supplémentaire : Volume 1, 2013-2014, dépôt, 72.*

**Budget principal, 2015-2016**

Assemblée législative, 247.

Autres organismes, 216, 230, 248.

Bureau du Conseil exécutif, 246.

Cabinet du premier ministre, 248.

Cabinet du procureur général, 247.

Gouvernement général, 216, 230, 246.

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 216.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 246.

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail,  
231.

Ministère de l'Énergie et des Mines, 216.

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 216.

Ministère de la Justice, 247.

Ministère de la Santé, 247.

Ministère de la Sécurité publique, 216.

Ministère des Finances, 246.

Ministère des Ressources humaines, 230.

Ministère des Ressources naturelles, 230.

Ministère des Services gouvernementaux, 230.

Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 217.

Ministère du Développement social, 248.

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 248.

Opportunités Nouveau-Brunswick, 230.

Service de la dette publique, 248.

Société de développement régional, 248.

**Budget supplémentaire : Volume 1, 2013-2014**

Gouvernement général, 204.

Ministère de la Sécurité publique, 204.

Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 204.

**Privilège** (*Voir Question de privilège.*)

**Proclamation**, 1.

**Projets de loi déposés**▶ **Projets de loi d'intérêt privé adoptés**

*Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi constituant l'*

Projet de loi 23. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 201 ; recommandation d'adoption sans amendement, 251 ; deuxième lecture, 276 ; troisième lecture, 277 ; sanction royale, 287.

*professions d'ingénieur et de géoscientifique, Loi sur les*

Projet de loi 18. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 146 ; recommandation d'adoption sans amendement, 178 ; deuxième lecture, 207 ; troisième lecture, 207 ; sanction royale, 287.

- **Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle adoptés**
- affectation de crédits, Loi de 2015-2016 portant*  
Projet de loi 54. Première lecture, 260 ; deuxième lecture, 260 ; troisième lecture, 260 ; sanction royale, 288.
- affectation de crédits, Loi supplémentaire de 2013-2014 (1) portant*  
Projet de loi 24. Première lecture, 204 ; deuxième lecture, 205 ; troisième lecture, 205 ; sanction royale, 287.
- Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, Loi prévoyant la dissolution de l'*  
Projet de loi 7. Première lecture, 65 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 95 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 111 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 132 ; troisième lecture, 133 ; sanction royale, 171.
- aide accordée par la Société du crédit agricole, Loi abrogeant la Loi sur l'*  
Projet de loi 20. Première lecture, 174 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 218 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 250 ; troisième lecture, 255 ; sanction royale, 287.
- apprentissage et la certification professionnelle, Loi modifiant la Loi sur l'*  
Projet de loi 25. Première lecture, 206 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 219 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 254 ; troisième lecture, 260 ; sanction royale, 287.
- assurances, Loi modifiant la Loi sur les*  
Projet de loi 40. Première lecture, 252 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 256 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 265 ; troisième lecture, 272 ; sanction royale, 287.
- assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux, Loi modifiant la Loi sur l'*  
Projet de loi 4. Première lecture, 42 ; motion portant deuxième lecture, débat, 94 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 95 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 131 ; troisième lecture, 133 ; sanction royale, 171.
- caisses populaires, Loi modifiant la Loi sur les*  
Projet de loi 56. Première lecture, 266 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 273 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 283 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 288.
- candidats à la direction et les candidats à l'investiture, Loi concernant les*  
Projet de loi 26. Première lecture, 206 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 219 ; deuxième lecture, 220 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 250 ; troisième lecture, 255 ; sanction royale, 287.

- Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail, Loi modifiant la Loi sur la*  
Projet de loi 43. Première lecture, 252 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 257 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 265 ; troisième lecture, 273 ; sanction royale, 287.
- Commission des courses attelées des provinces Maritimes, Loi modifiant la Loi sur la*  
Projet de loi 22. Première lecture, 201 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 219 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 250 ; troisième lecture, 255 ; sanction royale, 287.
- Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Loi modifiant la Loi sur la*  
Projet de loi 29. Première lecture, 222 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 235 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 254 ; troisième lecture, 260 ; sanction royale, 287.
- Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur le*  
Projet de loi 16. Première lecture, 130 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 133 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 140 ; troisième lecture, 142 ; sanction royale, 171.
- courtiers en hypothèques, Loi modifiant la Loi sur les*  
Projet de loi 39. Première lecture, 252 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 256 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 265 ; troisième lecture, 272 ; sanction royale, 287.
- crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, Loi modifiant la Loi sur le*  
Projet de loi 35. Première lecture, 237 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 243 ; deuxième lecture, 244 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 251 ; troisième lecture, 255 ; sanction royale, 287.
- délimitation des circonscriptions électorales et la représentation, Loi modifiant la Loi sur la*  
Projet de loi 47. Première lecture, 259 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 268 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 283 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 287.
- droit à l'information et la protection de la vie privée, Loi modifiant la Loi sur le*  
Projet de loi 46. Première lecture, 259 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 269 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 283 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 287.

*électricité, Loi modifiant la loi sur l'*

Projet de loi 42. Première lecture, 252 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 257 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 265 ; troisième lecture, 272 ; sanction royale, 287.

*emprunts de 2015, Loi sur les*

Projet de loi 27. Première lecture, 221 ; motion portant deuxième lecture, débat, 222 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 223 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 251 ; troisième lecture, 255 ; sanction royale, 287.

*endroits sans fumée, Loi modifiant la Loi sur les*

Projet de loi 44. Première lecture, 255 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 260 ; deuxième lecture, 261 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 276 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 287.

*exécution forcée des jugements pécuniaires, Loi modifiant la Loi sur l'*

Projet de loi 28. Première lecture, 222 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 235 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 251 ; troisième lecture, 255 ; sanction royale, 287.

*fiduciaires, Loi sur les*

Projet de loi 30. Première lecture, 232 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 235 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 251 ; troisième lecture, 255 ; sanction royale, 287.

*fiduciaires, Loi concernant la Loi sur les*

Projet de loi 31. Première lecture, 232 ; motion portant deuxième lecture, débat, 235 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 236 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 251 ; troisième lecture, 255 ; sanction royale, 287.

*garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, Loi modifiant la Loi sur les*

Projet de loi 8. Première lecture, 65 ; motion portant deuxième lecture, débat, 82 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 83 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 85 ; troisième lecture, 87 ; sanction royale, 87.

*gouvernance responsable, Loi visant à assurer la*

Projet de loi 14. Première lecture, 118 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 123, 132, 134, 140, 143, 146 ; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 151 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 159 ; motion portant troisième lecture adoptée par vote par appel nominal, troisième lecture, 163 ; sanction royale, 171.

*hygiène et la sécurité au travail, Loi modifiant la Loi sur l'*

Projet de loi 37. Première lecture, 237 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 253 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 259 ; troisième lecture, 268 ; sanction royale, 287.

*impôt foncier, Loi modifiant la Loi sur l'*

Projet de loi 5. Première lecture, 57 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 67 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 83 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 85 ; motion portant troisième lecture adoptée par vote par appel nominal, troisième lecture, 86 ; sanction royale, 87.

*impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi de l'*

Projet de loi 2. Première lecture, 37 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion d'ajournement du débat par vote par appel nominal, 58 ; débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 67 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 73, 83 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 85 ; troisième lecture, 86 ; sanction royale, 87.

*impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi de l'*

Projet de loi 34. Première lecture, 237 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 253 ; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 256 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 265 ; troisième lecture, 272 ; sanction royale, 287.

*indemnisation des pompiers, Loi modifiant la Loi sur l'*

Projet de loi 33. Première lecture, 234 ; motion portant deuxième lecture, débat, 237 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 238 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 254 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 259 ; troisième lecture, 268 ; sanction royale, 287.

*langues officielles, Loi modifiant la Loi relative aux*

Projet de loi 49. Première lecture, 259 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 268 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 283 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 288.

*Lois révisées de 2014, Loi concernant les*

Projet de loi 12. Première lecture, 105 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 132 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 140 ; troisième lecture, 142 ; sanction royale, 171.

*mines, Loi modifiant la Loi sur les*

Projet de loi 48. Première lecture, 259 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 270 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 283 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 287.

*normes d'emploi, Loi modifiant la Loi sur les*

Projet de loi 3. Première lecture, 37 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 67 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 73 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 85 ; troisième lecture, 86 ; sanction royale, 87.

*opérations du débiteur, Loi sur les*

Projet de loi 32. Première lecture, 232 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 236 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 251 ; troisième lecture, 255 ; sanction royale, 287.

*Opportunités Nouveau-Brunswick, Loi constituant*

Projet de loi 6. Première lecture, 60 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 106 ; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 132 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 140 ; motion portant troisième lecture, débat, adoption de la motion, troisième lecture, 142 ; sanction royale, 171.

*Opportunités Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi constituant*

Projet de loi 45. Première lecture, 259 ; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé pour renvoyer l'objet du projet de loi au Comité permanent de modification des lois, débat, rejet de l'amendement, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 269 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 283 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 287.

*organisation judiciaire, Loi modifiant la Loi sur l'*

Projet de loi 36. Première lecture, 237 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 252 ; deuxième lecture, 253 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 259 ; troisième lecture, 268 ; sanction royale, 287.

*paiement des services médicaux, Loi modifiant la Loi sur le*

Projet de loi 50. Première lecture, 259 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 268 ; deuxième lecture, 269 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 276 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 288.

*pétrole et le gaz naturel, Loi modifiant la Loi sur le*

Projet de loi 9. Première lecture, 75 ; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé pour renvoyer l'objet du projet de loi au Comité permanent de modification des lois, débat, 95 ; ajournement du débat, 96, 103, 144 ; reprise du débat, rejet de l'amendement, 150 ; adoption de la motion par vote par appel nominal, deuxième lecture, 151 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 152, 159 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 161 ; motion portant troisième lecture adoptée par vote par appel nominal, troisième lecture, 162 ; sanction royale, 171.

*prestations de pension, Loi modifiant la Loi sur les*

Projet de loi 41. Première lecture, 252 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 256 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 265 ; troisième lecture, 272 ; sanction royale, 287.

*prêts d'aide aux améliorations agricoles, Loi abrogeant la Loi sur les*

Projet de loi 19. Première lecture, 174 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 207 ; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 220 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 250 ; troisième lecture, 255 ; sanction royale, 287.

- prêts pour l'achat de matériel agricole, Loi abrogeant la Loi sur les*  
 Projet de loi 21. Première lecture, 174 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 219 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 250 ; troisième lecture, 255 ; sanction royale, 287.
- relations de travail dans les services publics, Loi modifiant la Loi relative aux*  
 Projet de loi 51. Première lecture, 259 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 270 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 276 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 288.
- remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité, Loi modifiant la Loi sur le*  
 Projet de loi 53. Première lecture, 260 ; motion portant deuxième lecture, débat, 270 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 271 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 276 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 288.
- Services Nouveau-Brunswick, Loi sur*  
 Projet de loi 55. Première lecture, 266 ; motion portant deuxième lecture, débat, 273 ; ajournement du débat, 274 ; reprise du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 277 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 283 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 288.
- taxe sur l'essence et les carburants, Loi modifiant la Loi de la*  
 Projet de loi 52. Première lecture, 260 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 270 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 276 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 288.
- véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les*  
 Projet de loi 17. Première lecture, 141 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 169 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 254 ; troisième lecture, 260 ; sanction royale, 287.
- ventes de tabac, Loi modifiant la Loi sur les*  
 Projet de loi 57. Première lecture, 266 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 273 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 283 ; troisième lecture, 285 ; sanction royale, 288.
- **Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire non adoptés**
- accidents du travail, Loi modifiant la Loi sur les*  
 Projet de loi 15. Première lecture, 118 ; motion portant deuxième lecture, débat, 146 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 147 ; renvoi au Comité permanent de modification des lois (motion 41), 276.
- approvisionnement en bois et à l'aménagement forestier, Loi visant à restituer à la Couronne certains droits relatifs à l'*  
 Projet de loi 13. Première lecture, 110 ; motion portant deuxième lecture, débat, rejet de la motion, 277.

*évaluation, Loi modifiant la Loi sur l'*

Projet de loi 38. Première lecture, 242 ; motion portant deuxième lecture, débat, rejet de la motion, 262.

*Loi électorale, Loi modifiant la*

Projet de loi 10. Première lecture, 75; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé pour renvoyer l'objet du projet de loi au Comité permanent de modification des lois, débat, rejet de l'amendement, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 134.

*sécurité alimentaire locale, Loi sur la*

Projet de loi 11. Première lecture, 93; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 198; reprise du débat, rejet de la motion par vote par appel nominal, 207.

## Q

### Question de privilège

L'hon. M. Arseneault. Rectification d'un article publié dans le *Telegraph-Journal*, 105.

## R

### Rappels au Règlement

M<sup>me</sup> Dubé. Objection : la motion d'ajournement du débat sur la motion d'adresse est irrecevable ; la motion est retirée, 59.

M<sup>me</sup> Dubé. Objection : l'amendement proposé est irrecevable ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 78.

L'hon. M. Fraser. Objection : pendant les questions orales, certains parlementaires n'adressent par leurs questions à la présidence, et des questions supplémentaires ne sont pas liées à la question initiale ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 89.

Des parlementaires. Objection : langage non parlementaire, 102, 148, 212, 221, 222, 227.

M<sup>me</sup> Dubé. Objection : la reprise du débat sur une motion assujettie à une motion d'attribution de temps ne devrait pas être permise à cette heure tardive ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 112.

M<sup>me</sup> Dubé. Objection : l'allusion à l'absence d'un député devrait être retirée ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 116.

M<sup>me</sup> Dubé. Objection : la motion d'attribution de temps ne devrait pas être mise à l'étude, 118 ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 119.

M<sup>me</sup> Dubé. Objection : un parlementaire ne s'en tient pas à l'objet de la motion ; la présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 121 ; le président statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 186.

- M. K. MacDonald. Objection : il ne devrait pas être permis à un député de défendre un projet de loi en Comité plénier, car celui-ci n'est pas un ministre de la Couronne, 139.
- M<sup>me</sup> Dubé. Objection : désignation d'un député par son nom au lieu de son titre ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 201.
- M. Albert. Objection : des parlementaires et des membres du personnel ont capté, sous forme de photos et de vidéos, les perturbations dans les tribunes ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 208.

#### Rapports annuels

- Activités parlementaires, 2013, 92.
- Agence de gestion des véhicules, 2013-2014, 7.
- Ambulance Nouveau-Brunswick, 2013-2014, 7 ; 2014-2015, 292.
- Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, 2012-2013, 36.
- Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, 2014, 205.
- Bureau du vérificateur général, *États financiers, 31 mars 2015*, 292.
- Bureau du vérificateur général, Plan d'activités de 2015-16, 291.
- Bureau du vérificateur général, Rapport sur le rendement 2013-14, 292.
- Cabinet du procureur général, 2013-2014, 91.
- Caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 2014, 181.
- Centre communautaire Sainte-Anne, 2013-2014, 289.
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2013-2014, 91 ; 2014-2015, 292.
- Commissaire aux conflits d'intérêts, 2014, 291.
- Commissariat aux langues officielles, 2014-2015, 291.
- Commission de l'énergie et des services publics, 2013-2014, 6 ; 2014-2015, 292.
- Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2013-2014, 81 ; 2014-2015, 292.
- Commission des droits de la personne, 2013-2014, 36.
- Commission des produits forestiers, 2013-2014, 228.
- Commission des services d'aide juridique, 2013-2014, 36 ; 2014-2015, 292.
- Commission des services financiers et des services aux consommateurs, 2013-2014, 6 ; 2014-2015, 292.
- Commission du travail et de l'emploi, 2013-2014, 7 ; 2014-2015, 292.
- Comptes publics 2013-2014, Volume 2, Information supplémentaire, 74.
- Comptes publics 2014-2015, Volume 1, États financiers consolidés, 293.
- Conseil de la recherche et de la productivité, 2013-2014, 36 ; 2014-2015, 292.
- Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, 2013-2014, 6.
- Contrôleur du financement politique, 2012, 292.
- Corporation de financement des municipalités, 2014, 291.
- FacilicorpNB, 2013-2014, 6 ; 2014-2015, 292.
- Intimidation, *Promouvoir la diversité et le respect dans les écoles du Nouveau-Brunswick*, 2013-2014, 253.
- Investir NB, 2013-2014, 88.

- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2013-2014, 88; 2014-2015, 292.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2013-2014, 91.
- Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2013-2014, 91.
- Ministère de l'Énergie et des Mines, 2013-2014, 92.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2013-2014, 36.
- Ministère de la Justice, 2013-2014, 91.
- Ministère de la Santé, 2013-2014, 92.
- Ministère de la Sécurité publique, 2013-2014, 36.
- Ministère des Communautés saines et inclusives, 2013-2014, 36.
- Ministère des Finances, 2013-2014, 36.
- Ministère des Finances, rapport sur les droits, 2015, 92.
- Ministère des Ressources humaines, 2013-2014, 92.
- Ministère des Ressources naturelles, 2013-2014, 81.
- Ministère des Services gouvernementaux, 2013-2014, 88; 2014-2015, 292.
- Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 2012-2013, 6; 2013-2014, 92.
- Ministère du Développement économique, 2013-2014, 92.
- Ministère du Développement social, 2013-2014, 36.
- Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 2013-2014, 109.
- Ministre des Finances, dépenses des députés, 36.
- New Brunswick Community College, 2013-2014, 91 ; 2014-2015, 292.
- Recycle NB, 2013, 6 ; 2014, 291.
- Réseau de santé Horizon, 2012-2013, 292; 2013-2014, 292; 2014-2015, 292.
- Réseau de santé Vitalité, 2013-2014, 6 ; 2014-2015, 291.
- Secrétariat des affaires autochtones, 2013-2014, 70.
- Société d'assurance-dépôts des caisses populaires, 2014, 292.
- Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2012-2013, 7 ; 2013-2014, 7 ; 2014-2015, 292.
- Société de développement régional, 2014, 291.
- Société de gestion des placements, 2013-2014, 6 ; 2014-2015, 292.
- Société de l'inclusion économique et sociale, 2014-2015, 292.
- Société des alcools, 2013-2014, 36 ; 2014-2015, 292.
- Société des loteries de l'Atlantique, 2013-2014, 36 ; 2014-2015, 292.
- Société des loteries et des jeux, 2012-2013, 292.
- Travail sécuritaire NB, 2014, 178.
- Vérificatrice générale, volume I, 2014, 92.
- Vérificatrice générale, volume I, 2015, 159.
- Vérificatrice générale, volume II, 2014, 92.
- Vérificatrice générale, volume II, 2015, 291.
- Rapports (autres)**
- Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, *Plus d'aide, moins de poursuites : Réduire l'entrée des jeunes au système de justice criminelle*, 293.
- Déclaration de David Alward relativement au prélèvement d'un droit de marketing (*Loi sur la protection des contribuables*), 7.

- Deux langues, c'est bon pour les affaires : Étude sur les avantages et le potentiel économiques du bilinguisme au Nouveau-Brunswick*, 168.
- Ensemble Together : L'impact du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014*, 293.
- Examen de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, Rapport du ministre*, 293.
- Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 74.
- Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 74.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, *Résultats de la surveillance de la qualité de l'air 2012 & 2013*, 192.
- Ministère de la Santé, *Révision de l'application de la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, 293.
- Ministère de la Santé, *Stratégie pour le don d'organes et de tissus*, 293.
- Modification des droits exigés pour un permis de conduire, une carte d'identité, l'immatriculation d'un véhicule et l'inspection d'un véhicule, 293.
- Modification des droits relatifs au *Règlement provincial sur les chiens*, 7.
- Modification des droits relatifs au *Règlement sur la chasse à l'orignal*, 117.
- Modification des droits relatifs aux casinos, 109.
- Modification des redevances sur le bois de la Couronne, 7.
- Modification des tarifs relatifs à la juste valeur marchande du bois des terres de la Couronne et des redevances sur le bois de la Couronne, 264.
- Rapport de l'Ombudsman portant sur la gestion du Programme provincial de la classification des eaux par le Ministère de l'Environnement*, 7.
- Rapport du directeur général des élections, *Élection partielle : Saint John-Est*, 129.
- Rapport du directeur général des élections, *La trente-huitième élection générale*, 129.
- Rapport présenté au président de l'Assemblée législative par le commissaire aux conflits d'intérêts au sujet d'allégations de contraventions à la loi qu'aurait commises l'hon. Paul Robichaud, 92.
- Rapport présenté au président de l'Assemblée législative par le commissaire aux conflits d'intérêts au sujet d'allégations de contraventions à la loi qu'aurait commises M. Victor Boudreau, 92.

## S

### **Sanction royale**

Lieutenante-gouverneure, 87, 171, 288.

**Subsides (Voir Budget, Comité des subsides, Prévisions budgétaires.)**

## V

**Votes par appel nominal****Adresse**

Adoption de la motion, 69.

**Motions**

3, rejet, 77.

7, adoption de la motion amendée, 128.

11, adoption, 85.

18, adoption, 121.

23, adoption, 189.

26, adoption, 161.

29, rejet, 186.

31, rejet, 241.

35, adoption d'un amendement, 225.

**Projets de loi**

2, motion d'ajournement du débat, 58.

5, adoption de la motion portant troisième lecture, 86.

9, adoption de la motion portant deuxième lecture, 151 ; adoption de la motion portant troisième lecture, 162.

11, rejet de la motion portant deuxième lecture, 207.

14, adoption de la motion portant troisième lecture, 163.